

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE 2022
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale le 30 Mars 2023

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT
CA
ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ
CÔTES D'ARMOR



Sommaire

1. PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR	5
2. INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE (DPEF)	6
INTRODUCTION.....	6
La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) au Crédit Agricole des Côtes d'Armor.....	6
2.1 COMPRENDRE LE CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR	10
2.1.1. Notre modèle Coopératif.....	10
2.1.2. Notre modèle d'affaires	11
2.1.3. Les grandes mutations de notre environnement sociétal et économique.....	11
2.1.4. La définition des enjeux majeurs : méthodologie	14
2.1.5. La Matrice de Matérialité	15
2.2 INDICATEURS MAJEURS – ODD - REGLEMENTATION DISCLOSURE	17
2.2.1 Objectifs de développement durable	17
2.2.2 Indicateurs majeurs associés à nos engagements.....	18
2.2.3 Réglementation Disclosure.....	19
2.3 COMPRENDRE LES ENJEUX, LES POLITIQUES ET ACTIONS, ET LES RESULTATS	21
2.3.1 Enjeux de gouvernance au Crédit Agricole des Côtes d'Armor.....	21
2.3.2 Les enjeux sociétaux associés à notre activité	23
2.3.3 Les enjeux sociaux associés à notre activité.....	34
2.3.4 Les enjeux environnementaux associés à notre activité	41
2.4 NOTE METHODOLOGIQUE	56
2.4.1 Nos obligations légales en matière de reporting.....	56
2.4.2 La réglementation Taxonomie - Green Asset Ratio (GAR).....	56
2.4.3 Périmètre de collecte des données.....	59
2.4.4 Processus de collecte des données	60
2.4.5 Thèmes non traités.....	60
2.4.6 Définition des indicateurs majeurs	61
3. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2022	62
3.1. La situation économique	62
3.1.1 Environnement économique et financier global.....	62
3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché ..	64
3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	69
3.1.4 Les faits marquants	71
3.2 Analyse des Comptes consolidés	72
3.2.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole	72

3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale	73
3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale.....	74
3.2.4 Résultat consolidé.....	74
3.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres	80
3.2.6 Activité et résultat des filiales	86
3.3 Analyse des comptes individuels	87
3.3.1 Résultat financier sur base individuelle.....	87
3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	88
3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle	91
3.4 Capital social et sa rémunération	92
3.4.1 Les parts sociales : versement des Caisses locales aux sociétaires.....	92
3.4.2 Les Certificats Coopératifs d'Associé.....	92
3.5 Autres filiales et participations.....	92
3.5.1 Filiales non consolidées	92
3.5.2 Participations	93
3.6 Tableau des 5 derniers exercices	94
3.7 Evènements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse Régionale.....	94
3.7.1 Les évènements postérieurs à la clôture	94
3.7.2 Les perspectives 2023	94
3.8 Informations diverses.....	99
3.8.1 Informations sur les délais de paiement.....	99
3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs	99
3.8.3 Charges non fiscalement déductibles	99
4. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	100
4.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES	100
Composition et pilotage du capital	100
4.2 Facteurs de risques.....	101
4.2.1 Les Risques de crédit et de contrepartie	101
4.2.2 Les Risques financiers	103
4.2.3 Les Risques opérationnels et risques connexes	107
4.2.4 Les Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue	110
4.2.5 Les Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale	113
4.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	115
4.3 Gestion des risques	117
4.3.1 L'appétit pour le risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques	118
4.3.2 Le dispositif de stress test	121
4.3.3 Les Procédures de contrôle interne et gestion des risques	122

4.3.4 Les Risques de crédit	127
4.3.5 Les Risques de marché	146
4.3.6 La Gestion du bilan.....	150
4.3.7 Les Risques Opérationnels	157
4.3.8 Les Risques Juridiques	162
4.3.9 Les Risques de non-conformité.....	162

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DES CÔTES D'ARMOR

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une caisse régionale mono départementale. Le modèle d'affaires ci-dessous présente les principales caractéristiques de la Caisse régionale au travers de chiffres clés, dont notamment la manière dont elle est organisée afin de produire durablement de la valeur ajoutée et comment elle la préserve à long terme.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES 2022



NOS VALEURS :
PROXIMITÉ • RESPONSABILITÉ • SOLIDARITÉ



NOTRE RAISON D'ETRE :
Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société.



NOTRE TERRITOIRE :

- 600 582 habitants au 1^{er} janvier 2019, une démographie atone (+ 0,1%)
- Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale (6,4% au T3 2022)
- 2 secteurs d'activité dominants : Tourisme et Agriculture/Agroalimentaire

Source : bretagne.directe.gouv.fr et Insee

RESSOURCES

CAPITAL HUMAIN
1300 salariés et 500 administrateurs.

CAPITAL FINANCIER
Fonds propres : 1 531 M€ - Parts sociales : 232 M€.

SYNERGIES AVEC LE GROUPE CA
• Amundi, Pacifica, Prédica, CA Assurances, Sofinco, CA paiement, CA Leasing et Factoring, CA-CIB

SYNERGIES AVEC LES CAISSES RÉGIONALES BRETONNES
• UNEXO, Square Habitat, Cofilmo
• 25 pôles de coopérations bretonnes

INFRASTRUCTURES

PRÉSENCE TERRITORIALE

- 44 caisses locales,
- 88 agences rurales et urbaines
- 1 agence Entreprises
- 1 agence Banque Privée
- 1 Point Passerelle
- 1 agence Accueil Armor (clientèle hors département)
- 1 Village by CA

PRÉSENCE DIGITALE

- Le site www.credit-agricole.fr/ca-cotesdarmor
- Les réseaux Sociaux
- Des applis (Ma Banque, Ma Carte, Pacifica, Mon projet immo, ...)

NOTRE MODÈLE RELATION CLIENTS
100 % HUMAIN, 100 % DIGITAL

Une banque de proximité multicanale qui permet à ses clients de choisir le mode de contact qui leur convient le mieux.

NOS DOMAINES D'ACTIVITÉ CLÉS, NOS PRODUITS ET SERVICES

Banque <ul style="list-style-type: none"> • Epargne. • Crédits. • Banque au quotidien. • Financements spécialisés. 	Assurances <ul style="list-style-type: none"> • Des biens. • Des personnes. • Prévoyance 	Immobilier <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en placement immobilier • Prescription immobilière • Gestion de notre parc immobilier
---	--	---

PARTENAIRE DES PROJETS DE NOS CLIENTS
(Répartition encours de prêts)



- 57,3% aux Particuliers Habitat et consommation
- 13,3% aux entreprises
- 12,4% à l'agriculture
- 11,8% aux artisans, commerçants et prof libéraux
- 5,2% aux collectivités publiques



RÉSULTATS

364 362 clients, dont 192 486 sociétaires

SATISFACTION ET QUALITÉ DE LA RELATION

- IRC clients : +28,5
- 83 % des clients satisfaits de la relation
- 52,2 % utilisateurs de l'Appli MaBanque et Crédit Agricole en Ligne

EMPLOYEUR MAJEUR DU TERRITOIRE

- 101 embauches en CDI
- 82 apprentis ou alternants
- 7,4 jours de formation/salarié
- 39,5 % des cadres sont des femmes

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- 14,3 millions kWh d'énergie renouvelables financés
- 790 M€ - encours de collecte en investissements responsables
- Consommation de papier en baisse de 46% depuis 2014

Données 2022 ou 31/12/2022

ENTREPRISE SOLIDE ET DURABLE POUR LE TERRITOIRE

- Produit Net Bancaire : 249 M€
- Résultat Net conservé : 63 M€
- Ratio de solvabilité : 28,8 %
- Nos centres de décision en Côtes d'Armor

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

- Réalisation des crédits Longs et Moyens Termes : 1789 M€
- Impôts et taxes versés : 21 M€
- Mécénat et partenariats locaux : 828 025 €
- 11 startups hébergées au Village by CA pour l'innovation
- Point Passerelle : 172 familles fragilisées accompagnées

SYNERGIES GROUPE CA ET CR BRETONNES

- 289 000 contrats d'assurance de biens ou de personnes en portefeuille
- 148 salariés en pôles de coopérations bretonnes

2. INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE (DPEF)

INTRODUCTION

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) au Crédit Agricole des Côtes d'Armor

Banque coopérative et mutualiste, la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est un partenaire engagé du territoire costarmoricain, acteur de son attractivité et de son développement durable et responsable. Son action s'inscrit dans la raison d'être du groupe Crédit Agricole : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ». Elle met au cœur de son projet la satisfaction de ses clients, le capital humain et son engagement sociétal.

En 2020, l'entreprise s'est dotée d'une **nouvelle politique RSE**. A la suite des ateliers d'écoute de nos parties prenantes réalisés en fin 2019, et en intégrant les projets de la Caisse régionale et du Groupe Crédit Agricole, la politique RSE datant de 2013 a été mise à jour.

Pour les années 2021 à 2023, la nouvelle politique RSE définit les 10 engagements et les orientations qui permettent leur déclinaison. Ces 10 engagements sont présentés page 13.

La **gouvernance de la démarche** est structurée par le comité RSE trimestriel. Il réunit autour du Directeur Général Adjoint plusieurs des acteurs ou contributeurs de l'entreprise. Les actions et les sujets majeurs de la RSE y sont présentés et discutés pour les échanges et arbitrages nécessaires à la démarche d'amélioration continue.

La Caisse régionale confirme sa volonté de **faire progresser la maturité RSE** pour elle-même et pour ses clients, convaincue des impacts positifs en termes de durabilité économique et de marque employeur. Elle organise donc l'animation de la RSE autour de 2 Directions :

- ✓ Une chargée d'activité, rattachée à la Direction des Ressources et Communication, est responsable de l'animation et du pilotage de la démarche RSE de l'entreprise dans son ensemble ainsi que de la rédaction de la DPEF.
- ✓ Une chargée d'activité, rattachée à la Direction des Marchés Spécialisées développe les méthodes, les outils, la formation et les offres pour aider nos clients agriculteurs, professionnels et entreprises dans leurs transitions. Ces développements s'envisagent avec les acteurs locaux et les entités du Groupe Crédit Agricole.

Pour parfaire ses engagements et les actions mises en œuvre, la Caisse régionale s'est soumise volontairement à l'**évaluation de la maturité de sa démarche RSE** par un organisme indépendant (VIGEO Eiris) dès 2013, puis en 2015, 2017 et 2019. Ces audits s'appuient sur les exigences de la norme internationale ISO 26 000. L'évaluation 2019 a confirmé la position de la démarche RSE de la Caisse régionale au niveau « AVANCÉ », niveau le plus élevé de la notation VIGEO Eiris.

Le nouveau **projet d'entreprise « Cœur d'Armor »**, lancé fin 2022, embarque 5 engagements en 22 projets. Elaboré grâce aux contributions des administrateurs et des salariés, il offre une forte résonnance avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole et avec la politique RSE. Les engagements de cohésion sociale et économique, de transitions environnementales, d'excellence relationnelle, d'épanouissement et développement au travail et enfin de performance équilibrée et durable seront les guides de l'action des prochaines années. (Voir page suivante).

LES EVENEMENTS MAJEURS en 2022

Le 24 novembre 2022 a eu lieu, dans une ambiance festive, la présentation du nouveau **Projet d'Entreprise baptisé « Cœur d'Armor »** aux salariés et administrateurs rassemblés à Saint Brieuc. Ce projet collaboratif est issu des recherches, réflexions, et entretiens avec de multiples parties prenantes réalisés par 235 salariés et 50 administrateurs répartis en 10 groupes de travail. Le Projet « Cœur d'Armor » trace la feuille de route de l'entreprise pour les années à venir, à travers 5 engagements à impacts sociétaux et environnementaux forts :

- ✓ **Renforcer la cohésion sociale et économique**, pour devenir la banque reconnue pour sa contribution majeure à la dynamique des Côtes d'Armor et à la création de liens entre les Costarmoricains
- ✓ **Accélérer les transitions vers une économie décarbonée et respectueuse des limites planétaires** pour devenir la banque de référence des transitions environnementales des Côtes d'Armor
- ✓ **Se différencier par l'excellence relationnelle** pour devenir la banque préférée des Costarmoricains, sur tous les marchés
- ✓ **Favoriser l'épanouissement et le développement des salariés** pour devenir une entreprise labellisée pour sa qualité de vie au travail
- ✓ **Rechercher une performance équilibrée** pour accompagner durablement les costarmoricains et le territoire

Ces 5 engagements vont se traduire par 22 projets, lesquels seront mis en œuvre au cours de l'année 2023 et années suivantes. Le projet « Cœur d'Armor » est établi en cohérence avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole lancé en fin 2021, lequel repose sur 3 priorités : la lutte contre le changement climatique, la cohésion sociale et les transitions agricoles et agroalimentaires



Au niveau sociétal,

Avec le déploiement du **Livret Engagé Sociétaire** le 10 octobre 2022, nos clients sociétaires disposent d'une solution d'épargne pour devenir acteur des grandes transitions climatiques, agricoles et solidaire. Chaque € collecté est orienté pour financer des projets en faveur :

- ✓ **Du climat et de la transition vers une économie bas-carbone** (habitat économe en énergie, rénovation énergétique des bâtiments, production d'énergie renouvelable, ...)
- ✓ **Des transitions agricoles, agroalimentaires et de la souveraineté alimentaire** (énergies renouvelables, pratiques agricoles durables, installations de nouveaux agriculteurs pour le renouvellement des générations, ...)
- ✓ **De la cohésion et de l'inclusion sociale** au cœur des territoires (logements sociaux, infrastructures de santé, revitalisation des territoires, ...)

Ce livret répond au besoin exprimé par nos clients de sens et d'utilité de leur épargne, et ce quel que soit le niveau de cette épargne. Il est la première des nombreuses solutions que proposera le Projet Sociétal Groupe en 2023 et 2024.

L'amélioration de la satisfaction client reste une préoccupation de tous les instants et s'envisage sous de multiples aspects. Pour 2022, on pourra retenir notamment :

- ✓ **La poursuite du programme de rénovation des agences** : 18 agences ont été totalement rénovées, dont 5 en 2022. La rénovation du réseau d'agences confirme l'attachement de la Caisse régionale à être présente physiquement et durablement sur tout le territoire, dans les villes et les communes rurales.

- ✓ **Le déploiement du Modèle Relationnel :** Après une phase de test menée en 2021 par un secteur d'agences et par plusieurs services du siège, Le Modèle Relationnel a été déployé à l'ensemble des équipes. Cette démarche vise à impulser et à concrétiser une démarche d'Excellence Relationnelle dans toute l'entreprise. Au-delà des postures et des pratiques managériales et relationnelles déployées, le Modèle Relationnel s'appuie sur un principe d'attention et de considération dans nos relations en interne et avec nos clients. Tous les salariés ont été formés au cours du premier semestre 2022, pour un total de 1 031 jours de formation.
- ✓ **L'Indice de Recommandation Client Agence et l'IRC Stratégique**, deux outils essentiels à la mesure de la satisfaction de nos clients, progressent respectivement de +2.5 points et de + 8 points. Les IRC sont positifs sur tous les marchés.
- ✓ **L'indice d'engagement Sociétal** mesure la perception par nos clients de l'engagement social et sociétal de la Caisse régionale. Réalisée à la fin de l'année 2022, les résultats de cette seconde mesure seront connus en février 2023.

Au niveau social,

Employeur majeur des Côtes d'Armor, la Caisse régionale emploie 1 239 salariés (CDI et Alternants) au 31/12/2022. La Caisse régionale consolide ses effectifs en passant de 1 089 CDI à fin 2019 à 1 157 à la fin 2022, soit + 68 CDI. Côté recrutement, l'année 2022 est une année record avec le recrutement de 101 CDI et de 82 alternants.

Après une mise en œuvre accélérée dans le cadre de la crise sanitaire Covid, un accord d'entreprise, finalisé en novembre 2021 prévoit que les salariés volontaires peuvent pratiquer **du télétravail et du travail déplacé** (dans les locaux de l'entreprise) à raison d'une journée par semaine. Cet accord s'applique pour les salariés du réseau d'agences et du siège. En 2022, 19 600 journées de travail ont été réalisées selon ces modalités.

Campus by CA Côtes d'Armor : La Caisse régionale a rénové les modalités de la formation et d'intégration des nouveaux embauchés en créant le Campus by CA22. Regroupés en promotion, les nouveaux embauchés destinés à exercer des postes de conseiller en agence se voient proposer un parcours complet de formation d'une durée de trois mois, alternant formation théorique et mises en pratique au sein du Centre de Relation Client et d'une agence. Tous rejoindront leur agence d'affectation bien préparés après cette montée en compétence progressive. La première promotion a démarré son cursus le 7 novembre 2022.

Un **conflit social** s'est traduit par un mouvement de grève des salariés le 31 mars 2022 après-midi. 5 réunions de négociations entre la Direction et les délégués syndicaux ont permis d'aboutir à un protocole de fin de conflit signé le 24 mai. Des séances de suivi de l'accord ont été mises en place dès le second semestre 2022 pour suivre la mise en place des mesures négociées.

Une nouvelle mesure de **l'Indice d'Engagement et de Recommandation** (IER) a été réalisée en septembre. Ce dispositif d'écoute des salariés, réalisé tous les 2 ans en Côtes d'Armor, mesure le niveau de satisfaction des collaborateurs sur les questions de l'engagement, de la facilité à exercer le métier et de la compréhension de la stratégie de l'entreprise et du Groupe. L'IER 2022 s'établit à 69, en baisse de 8 points par rapport à la mesure de 2020. Des écarts de perception sont notés entre les managers et les non managers. Plusieurs chantiers du projet d'entreprise « Cœur d'Armor » pourront contribuer à renforcer le sens et la confiance de tous.

Au niveau environnemental,

La Caisse régionale a poursuivi les travaux pour **aider ses clients dans la transition vers des modèles économiques plus durables** : l'utilisation du guide d'entretien ESG par les Chargés d'Affaires entreprises permet d'aborder la stratégie avec le chef d'entreprise. Sur le marché de l'agriculture, tous les chargés de clientèle agricole ont été formés en 2022 à la façon d'aborder avec leurs clients la RSE appliquée à l'exploitation agricole. Enfin, des travaux prospectifs en vue du déploiement d'une démarche similaire adaptée pour les clients artisans, commerçants ou professions libérales ont été conduits dans le cadre d'un mémoire de fin d'études. Par ailleurs, le Pôle Economie de l'environnement, rebaptisé Pôle Transition Energétique est renforcé par les compétences d'un ingénieur énergéticien pour un conseil encore plus expert sur les solutions de transition énergétique, d'efficacité énergétique et de production d'énergie.

La Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, créée en 2021, a lancé en septembre son second **appel à projet portant sur l'environnement, la biodiversité, l'alimentation durable.** 50 000 € ont été attribués à 9 projets sélectionnés par le Comité Exécutif parmi les 18 dossiers déposés. Cet appel à projet est important pour créer des liens et des conditions favorables à une meilleure connaissance réciproque afin d'ouvrir le dialogue avec les associations en charge des questions de biodiversité sur notre territoire. La fondation a décidé d'initier un nouvel appel à projet sur ces thématiques au début 2023.

Pour répondre aux injonctions gouvernementales de sobriété énergétique, mais aussi aux attentes de nos clients et des salariés, la Caisse régionale a élaboré un **plan de sobriété énergétique**, dès le début du second semestre 2022. Ce plan concerne les consommations d'électricité, de gaz et d'eau des bâtiments du siège et des agences ; les consommations de papier et les sujets de mobilité et consommations de carburant. Il embarque 18 mesures mises en place immédiatement et au cours des 3 prochaines années.

2.1 COMPRENDRE LE CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

2.1.1. Notre modèle Coopératif

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une société de personnes fondée en 1904. La gouvernance de l'entreprise est assurée par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale (15 administrateurs) et par le Comité de Direction (8 membres).

Son capital, divisé en parts sociales, appartient à ses clients sociétaires. Quel que soit le nombre de parts sociales détenues, chaque sociétaire pèse pour une voix lors des votes à l'assemblée générale de la Caisse locale.

Les administrateurs des 44 Caisses Locales sont élus par les sociétaires pour les représenter auprès de la gouvernance. Investis sur leur territoire, ils participent à son développement et au rayonnement des valeurs du mutualisme.

Avec les Caisses Régionales du Finistère, du Morbihan et de l'Ille et Vilaine, depuis 2008, la Caisse régionale a développé un modèle de coopération inédit. Ces coopérations bretonnes visent à mutualiser l'exercice de plusieurs missions (opérations internationales, gestion des actifs, assurances des professionnels, assurances emprunteur, crédits habitat, etc...) au sein d'une Caisse régionale pour le compte des trois autres dans un but d'efficacité commune. Certaines coopérations œuvrent pour plusieurs autres caisses régionales.

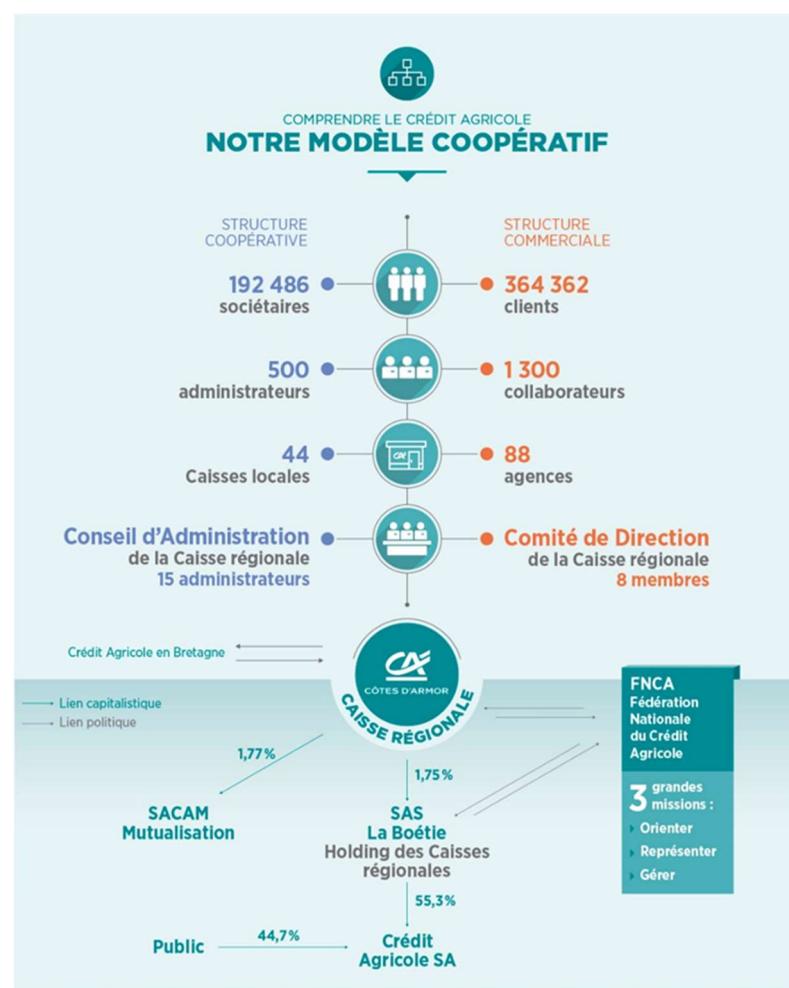
Les 4 caisses régionales bretonnes sont aussi fédérées au sein de Crédit Agricole en Bretagne, pour une approche commune de certains sujets et pour les représenter à l'échelon de la région Bretagne.

L'ensemble des Caisses Régionales est fédéré au sein de la **Fédération Nationale de Crédit Agricole (FNCA)**. La FNCA est le lieu d'échange et de concertation des Caisses Régionales sur les grandes orientations du groupe. Elle organise leur représentation (pouvoirs publics, organisations professionnelles, parlementaires) et gère leurs intérêts communs.

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est actionnaire de la **SAS La Boétie**, dont le capital est détenu par les 39 Caisses Régionales.

Crédit Agricole SA, filiale des Caisses régionales à travers la holding SAS Rue La Boétie, est la banque centrale et l'organe central qui garantit l'unité financière du groupe et veille au bon fonctionnement du réseau Crédit Agricole. Crédit Agricole SA coordonne les stratégies des filiales spécialisées du groupe en France et à l'international.

Crédit Agricole SA est détenue à près de 56% par la SAS La Boétie (les CR) et par 44% par le public.



2.1.2. *Notre modèle d'affaires*

Le modèle d'affaires, présenté en introduction du rapport de gestion, explique de manière synthétique **comment l'entreprise produit durablement de la valeur ajoutée** et la préserve à long terme grâce à ses produits et services.

2.1.3. *Les grandes mutations de notre environnement sociétal et économique*

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor exerce ses activités dans **un environnement en constante et rapide évolution**. Identifier les mutations susceptibles d'impacter la performance durable de l'entreprise permet de définir les **risques et les opportunités associés**, afin de définir une stratégie pertinente.

Les mutations majeures de notre environnement	Risques	Opportunités
Exigences réglementaires Multiplication des réglementations dans les domaines de la transparence des marchés, de la fraude, de la cybercriminalité, de la protection des données, de la protection des clients et des investisseurs	Limitation des activités et des produits proposés Augmentation des charges et coûts opérationnels liés au réglementaire	Maintenir un très haut niveau de conformité et de sécurité des données Devenir un tiers de confiance pour les transactions de nos clients
Protection des données et de la vie privée des consommateurs Augmentation des usages numériques, augmentation du risque de fraude Augmentation de la cybercriminalité	Altération des données personnelles du client (destruction, perte, vol, divulgation, détournement d'usage, ...) Risque financier : augmentation des coûts liés à la fraude Risque d'image en cas de sinistre grave	Information continue des clients pour prévenir les comportements inadaptés Formation régulière des salariés pour sensibiliser leurs clients et déjouer les fraudes en interne
Nouveaux usages et besoins des clients Attente de réactivité et de personnalisation du conseil Augmentation des usages en ligne et sur les appareils mobiles Fortes attentes sur la protection des données personnelles et la cyber sécurité Baisse de la fréquentation des agences	Remise en cause du maillage territorial des agences bancaires Image dégradée en termes d'innovation et d'expérience client Non adaptation des processus internes, manque de proactivité et de joignabilité	Mesurer la satisfaction de nos clients et s'adapter Poursuivre et innover dans la personnalisation du conseil et des parcours clients Renforcer le positionnement de banque multicanale Améliorer l'efficacité opérationnelle par la simplification des process, des outils et la responsabilisation

Les mutations majeures de notre environnement	Risques	Opportunités
<p>Concurrence multiforme et innovation</p> <p>Nouveaux acteurs : néobanques, Fintechs, GAFA, grande distribution, agrégateurs</p> <p>Développement des offres à bas coût ou gratuites</p> <p>Nouvelles technologies (Intelligence Artificielle, chatbot, objets connectés, paiement, ...) qui bousculent le modèle bancaire traditionnel</p>	<p>Erosion des parts de marché, perte de rentabilité</p> <p>Limitation de l'équipement en produits ou services, baisse du multi équipement, hausse de l'attrition</p> <p>Retard de développement face aux fintechs</p>	<p>Capitaliser sur l'image de solidité du groupe, sur la notion de tiers de confiance</p> <p>S'appuyer sur la capacité d'innovation du groupe Crédit Agricole (SI et filiales)</p> <p>Construire et innover en partenariat avec les fintechs et les startups (Village by CA, autres...)</p>
<p>Santé et vieillissement en Côtes d'Armor</p> <p>Accélération du vieillissement de la population costarmoricaine</p> <p>Augmentation de la dépendance liée au vieillissement</p> <p>Forte baisse de l'offre de santé et de soins</p>	<p>Des patrimoines des séniors surtout immobiliers à rendre mobilisable pour préparer le vieillissement</p> <p>Déficit de l'offre d'hébergements et d'habitats adaptés aux séniors</p> <p>Détérioration des conditions de santé et de revenus de nos clients</p>	<p>Répondre aux enjeux liés au maintien au domicile des seniors</p> <p>Elargir notre rôle de conseil et de tiers de confiance dans la préparation à cette étape de vie avec les acteurs du territoire</p> <p>Contribuer à la densification des professionnels de santé</p>
<p>Multiplication des aléas de parcours de vie</p> <p>Augmentation des familles monoparentales, précarité des étudiants</p> <p>Des accidents de la vie et des parcours de vie plus hétérogènes (décès, séparation, accident, maladie, perte d'emploi, ...)</p> <p>Développement de la précarisation de l'emploi (CDD, intérim)</p>	<p>Risque financier : Augmentation du risque de crédit et des incidents de paiement sur les comptes</p> <p>Réduction du marché potentiel sur le crédit conso et habitat</p> <p>Risque d'image si exclusion des clientèles modestes</p> <p>Fragilisation économique du territoire</p>	<p>Accompagner les populations confrontées à des difficultés financières</p> <p>Réduire la facturation des frais de dysfonctionnement sur les comptes</p> <p>Prévenir le surendettement par l'éducation budgétaire</p> <p>Proposer des offres inclusives, (compte courant, assurances) pour lutter contre l'exclusion</p>

Les mutations majeures de notre environnement	Risques	Opportunités
<p>Changement climatique : atténuation et adaptation</p> <p>Augmentation du coût des énergies, des matières premières, taxation carbone, activités économiques remises en cause</p> <p>Multiplication des événements climatiques violents ou atypiques</p> <p>Multiplication des réglementations s'imposant aux banques pour les impliquer dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Sensibilité croissante des clients à la lutte contre le changement climatique</p>	<p>Risque financier : Impact négatif sur les ratios sinistres/cotisations des assurances – indemnisation des pertes humaines, matérielles et économiques</p> <p>Augmentation du risque de perte sur les encours de nos clients impactés par des charges en hausse ou un modèle économique à revoir.</p> <p>Perte de parts de marché due à une offre mal adaptée</p> <p>Risque d'image si pas d'actions volontaristes contre le dérèglement climatique</p>	<p>Cartographier les risques climatiques sur le territoire</p> <p>Promouvoir les solutions d'épargne en lien avec la transition énergétique ou l'économie solidaire (ISR)</p> <p>Accompagner nos clients dans la transition des modèles économiques et énergétiques (ENR)</p> <p>Orienter nos investissements vers des fonds ESG à impact positif</p> <p>Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise</p>
<p>Agriculture en mutation</p> <p>Nouvelles attentes des consommateurs en matière d'alimentation (circuit courts, bio, réduction consommation de viande, végans et végétariens...)</p> <p>Remise en cause de certains modes de production (Bien-être animal, conditions d'abattage, glyphosate, ...)</p> <p>Hausse des coûts de l'énergie et des intrants</p> <p>Impact du changement climatique sur les productions agricoles – variabilité des récoltes</p> <p>Chefs d'exploitation âgés (50% ont + de 50 ans) et enjeu de transmission des exploitations</p> <p>Difficulté d'accès au foncier agricole (prix, concentration, ...)</p>	<p>Augmentation et concentration des risques de crédit (dimension croissante des exploitations agris, baisse de rentabilité des exploitations)</p> <p>Baisse du potentiel de marché (crédit, collecte, services, assurances) si réduction du nombre des exploitations agricoles)</p> <p>Risque d'image si défaut d'accompagnement des diverses formes d'agricultures</p>	<p>Accompagner la transition du modèle agricole</p> <p>Maintenir les dispositifs d'accompagnement des exploitations en difficulté</p> <p>Accompagner les dispositifs d'aides à l'installation en agriculture</p> <p>Innover dans les solutions d'accès au foncier en agriculture</p>
<p>Recrutement et motivation des salariés</p> <p>Marché du travail en forte tension</p> <p>Le territoire Costarmoricain peu doté en formations supérieures et en centres urbains</p> <p>Des jeunes plus mobiles avec des attentes nouvelles face au travail</p> <p>Evolution permanente des métiers, des outils et des procédures</p>	<p>Perte d'attractivité de l'entreprise, fuite des talents</p> <p>Baisse de l'engagement des collaborateurs</p> <p>Inadaptation des compétences des salariés aux attentes de nos clients et aux outils/méthodes</p> <p>Risque d'image si affaiblissement des compétences des conseillers</p>	<p>Diversifier les méthodes de recrutement et de détection des candidats à l'embauche</p> <p>Responsabiliser et manager pour donner du sens à l'action de chacun dans l'entreprise</p> <p>Former les salariés pour accompagner les évolutions des métiers et le parcours professionnelles</p>

2.1.4. La définition des enjeux majeurs : méthodologie

En 2020, la Caisse régionale a procédé à une révision de la politique RSE en vigueur depuis 2013. La Nouvelle Politique RSE est mise en place pour les années 2021, 2022 et 2023.

Pour mener à bien cette démarche, les travaux se sont appuyés sur plusieurs sources ou référentiels permettant de s'assurer de l'**identification de tous les enjeux majeurs associés à notre activité de banquier –assureur mutualiste de territoire**. Plusieurs de ces sources sont issues de travaux collaboratifs (*), alimentés par nos parties prenantes majeures (clients, administrateurs, salariés, législateur, certificateur, ...).

- ✓ Les **ateliers d'écoutes de nos parties prenantes**, réalisés en octobre 2019(*) : Nos principales parties prenantes (Salariés, administrateurs, clients Particuliers, clients Professionnels, clients Agri, partenaires et fournisseurs) ont été réunies en 7 groupes distincts pour des ateliers d'une durée d'environ 3 heures pour l'expression de leurs attentes envers le Crédit Agricole des Côtes d'Armor. De ces espaces d'échanges sont ressortis les thématiques majeures regroupées en 15 enjeux. Ces enjeux côtés par les parties prenantes et par le comité de suivi RSE a permis de définir la matrice de matérialité de la CR22. Cette matrice de matérialité est consultable à la page suivante
- ✓ La **1^{re}politique RSE 2013** (*), issue des travaux des salariés et des administrateurs, a fixé le socle de nos engagements en 4 piliers et 10 engagements au cours des années passées. Une bonne partie des enjeux identifiés en 2013 sont restés dans la nouvelle politique.
- ✓ Les **projets stratégiques à moyen terme** déployés au niveau de la Caisse régionale (HORIZON 2022 (*)), le projet à 10 ans des CAISSES REGIONALES (*) et le projet Groupe Crédit AGRICOLE 2022 donnent le cap pour les entités du groupe Crédit Agricole. Au-delà des ambitions commerciales, ils font une très large place à l'engagement social, sociétal et environnemental dans notre trajectoire.
- ✓ Le **référentiel sectoriel « banque mutualiste » de VIGEO- EIRIS** s'appuie sur la Norme ISO 26 000. VIGEO EIRIS a construit ce référentiel sectoriel pondéré sur les 7 domaines de la norme et 22 thèmes, appliqué au secteur bancaire coopératif. La prise en compte des sujets de ce référentiel nous assure une bonne couverture des enjeux majeurs pour une banque mutualisme.

Ces sources ou référentiels prennent en compte les mutations majeures de notre environnement économique et sociétal, et visent à transformer les risques en opportunité pour la durabilité de l'entreprise.

La nouvelle politique RSE s'inscrit dans la continuité des engagements pris en 2013, constatant que l'analyse de nos enjeux majeurs de banquier-assureur reste globalement cohérente avec ceux identifiés à l'origine. Toutefois, la Caisse régionale a pris prendre en compte dans sa politique des sujets apparus depuis 2013 ou dont l'importance croît, sous l'effet des attentes sociétales ou réglementaires :

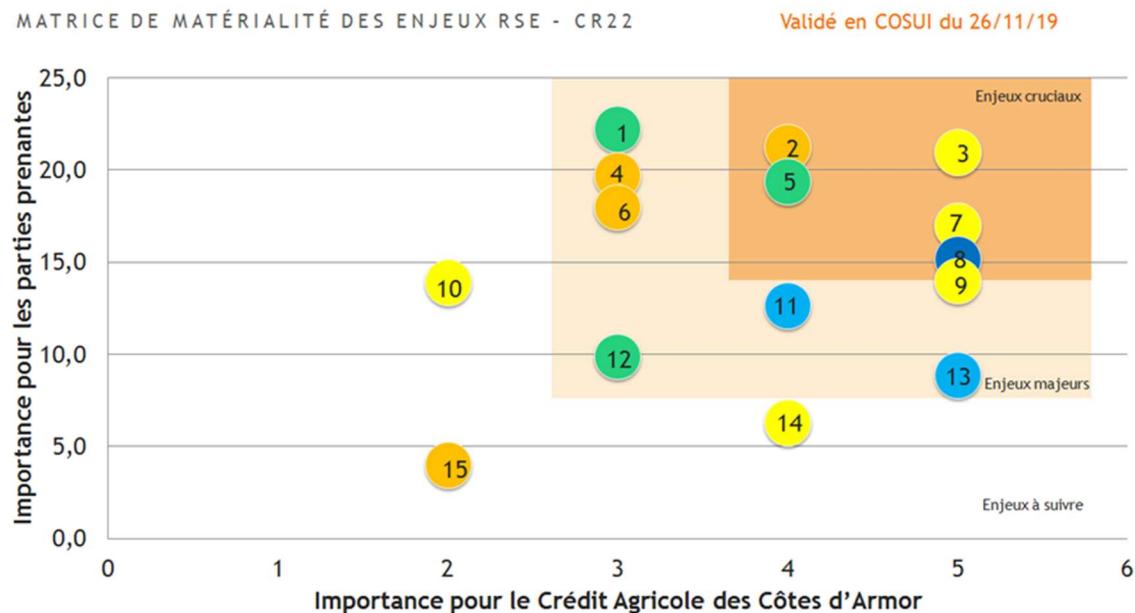
- ✓ **Les finances responsables** : se fixer des règles pour orienter les fonds propres de la Caisse régionale et le choix des supports financiers sur la base de critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) ou à impacts sociaux ou environnementaux
- ✓ **L'accompagnement des transitions** pour nos clients spécialisés (entreprises, agriculteurs, professionnels, collectivités locales) et notre clientèle des Particuliers
- ✓ **La sobriété numérique**, en synergie avec nos filiales CAGIP ET CATS, pour mieux mesurer l'impact de nos usages numériques et les limiter
- ✓ Le sujet des **émissions de gaz à effet de serre** pour poursuivre la réduction des émissions de l'entreprise et aborder la question de la compensation carbone et de la création de puits de carbone
- ✓ L'évaluation de **l'impact des risques climatiques** sur nos encours de crédit
- ✓ La contribution de la **protection à la biodiversité**
- ✓ Les nouvelles **organisations du travail** (dont le télétravail)

Les 10 engagements de la nouvelle politique RSE ont fait l'objet d'un processus de validation auprès du comité RSE, du Comité de Direction et du Conseil d'Administration.

Cette Déclaration de Performance Extra –financière présente les 10 engagements de la nouvelle politique RSE. Elle décline les actions et les principaux résultats sur le plan social, sociétal et environnemental.

2.1.5. La Matrice de Matérialité

La matrice de matérialité est issue des ateliers d'écoutes de nos parties prenantes réalisés en fin 2019. Les enjeux ont été cotés par les participants et par le comité de suivi RSE. Elle permet de hiérarchiser les enjeux identifiés lors des écoutes en enjeux cruciaux, enjeux majeurs ou de moindre importance. C'est un des outils fondamentaux pour la définition des enjeux de responsabilité de la Caisse régionale.



Enjeux identifiés par les 7 ateliers d'écoutes PP	
1	Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise
2	Faciliter la synergie entre les acteurs et contribuer au développement économique et social du territoire
3	Des conseillers compétents et sereins pour la satisfaction client
4	Accompagner les clientèles fragiles et celles éloignées du numérique
5	Accompagner tous nos clients dans les transitions énergétiques et environnementales
6	Etre une entreprise engagée au côté des associations du territoire pour son attractivité
7	Maintenir la proximité par la relation humaine, l'agence et le digital pour une relation durable
8	Valoriser et dynamiser notre modèle mutualiste
9	Favoriser la diversité et les parcours professionnels
10	Ouvrir l'entreprise aux stagiaires, apprentis pour la réussite des projets professionnels
11	Proposer des offres et des services innovants et adaptés à toutes nos clientèles (dt ISR)
12	Accompagner tous les agriculteurs vers des agricultures responsables et valoriser les métiers de l'agriculture
13	Placer l'éthique et la satisfaction de nos clients au cœur de nos préoccupations
14	Savoir embaucher et conserver nos talents
15	Se comporter en acheteur responsable

LES 10 ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE RSE



	GOUVERNANCE	1 - Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste
	RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE	<p>2 - Permettre l'accès aux produits et services pour tous les clients et par tous les canaux</p> <p>3- Placer l'intérêt et la satisfaction de nos clients au cœur de notre action</p> <p>4 - Contribuer à un développement économique et solidaire du territoire</p> <p>5 - Soutenir nos clients face aux aléas de la vie</p>
	RESPONSABILITÉ SOCIALE	<p>6 - Assurer la diversité et l'égalité des chances dans l'entreprise</p> <p>7 - Développer les compétences et l'employabilité des salariés</p> <p>8 - Favoriser la qualité de vie au travail pour la performance individuelle et collective</p>
	RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	<p>9 - Assumer notre responsabilité de banquier dans la lutte contre le changement climatique</p> <p>10 - Réduire l'empreinte environnementale liée à l'activité de l'entreprise</p>

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CÔTES D'ARMOR

Document interne - CRCA22 - 12/2020

2.2 INDICATEURS MAJEURS – ODD - REGLEMENTATION DISCLOSURE

2.2.1 Objectifs de développement durable

Les actions mises en œuvre dans le cadre de nos activités de banque mutualiste de territoire concourent à plusieurs des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Ces 17 ODD, adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, définissent les enjeux sociétaux qu'il est nécessaire de prendre en compte pour construire une **société plus durable, plus prospère et plus inclusive à l'échelle mondiale**.

Quels sont les ODD auxquels la Caisse régionale apporte sa contribution par ses actions et son engagement ?



ENGAGEMENT « Soutenir nos clients face aux aléas de la vie »

Dispositif Point Passerelle, inclusion bancaire, prévention du surendettement, réduction de la tarification des frais de dysfonctionnement



ENGAGEMENT « Assurer la diversité et l'égalité des chances dans l'entreprise »

Faciliter l'accès des femmes aux postes d'encadrement, accord « égalité professionnelle », réduction des écarts de rémunération



ENGAGEMENTS « Assumer notre responsabilité dans la lutte contre le changement climatique » et « Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise »

Financement des énergies renouvelables, des rénovations énergétiques et la transition agricole, Epargne et Finances responsables, démarche RSE agricole et entreprises, biodiversité



ENGAGEMENT « Contribuer à un développement économique et solidaire du territoire »

Accès aux services bancaires, financiers et assurances, aides à l'entrepreneuriat, à l'innovation (Village by CA), aides aux associations locales, actions CAML



ENGAGEMENT « Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise »

Réduction des consommations et des déchets, démarche zéro plastique plan de mobilité, mobilité électrique, production d'énergie renouvelable, achats responsables, Bilan Carbone



ENGAGEMENT « Placer l'intérêt et la satisfaction de nos clients au cœur de notre action »

Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la fraude ; protection des données personnelles, lutte contre la cybercriminalité

2.2.2 Indicateurs majeurs associés à nos engagements

Engagée dans une **démarche de progrès et de mesure de ses engagements RSE**, la Caisse régionale expose ses indicateurs prioritaires et se fixe des objectifs pour l'année 2022.

Ces indicateurs prioritaires sont présentés selon les 10 enjeux de la politique RSE. Ils sont mis en évidence tout au long de ce rapport en couleur dans les tableaux de données et explicités dans leur contexte. Leurs définitions ou modalités de calculs sont explicités en 4.5 de ce rapport.

Engagements et indicateurs majeurs associés	2020	2021	2022	Objectifs 2023
Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste				
<i>Clients sociétaires (en %)</i>	50.23	52.31 %	54.41	> 55 %
Permettre l'accès aux produits et services pour tous les clients et par tous les canaux				
<i>Taux de clients digitaux (en %) (données RCR)</i>	NC	50.6 %	52.2 %	> 55%
Placer l'intérêt et la satisfaction de nos clients au cœur de notre action				
Indice de Recommandation Clients (Agence uniquement)	+ 23.5	+ 26	+ 28.5	+ 30
<i>Clients satisfaits de la qualité des prestations du CA22 (%)</i>	NC	82 %	83 %	85 %
Soutenir nos clients face aux aléas de la vie				
<i>Point Passerelle – nbre de situations nouvelles</i>	236	239	172	250
Contribuer à un développement économique et solidaire du territoire				
Mécénat et partenariats – montants versés (€)	695 027	754 534	828 025	900 000
Assurer la diversité et l'égalité des chances				
Part des femmes cadres (% des CDI)	36.3 %	38.3 %	39.5 %	> 40%
Taux de travailleurs handicapés (*)	6.22 %	6.58 %	6.94 %	> 6 %
Développer les compétences et l'employabilité des salariés				
Salariés reconnus experts (% des CDI au 31/12)	21.4	21.6	22.2	> 22 %
Favoriser la qualité de vie au travail				
Indice d'Engagement et de Recommandation (note /100)	77	NC	69	NC
Taux d'absentéisme (en %)	4.19	3.8	4.7	< 4 %
Assumer notre responsabilité dans la lutte contre le changement climatique				
Energies renouvelables – puissance financée (en millions kWh)	21.4	26.4	14.30	> 30
Collecte Investissements Durables de nos clients (Encours en millions €)	227,03	643,62	789.70	> 850
Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise				
Emissions GES liées à la Consommation d'énergie (Teq Co ₂)	886	978	845	< 900
Emissions GES liées aux déplacements professionnels (Teq Co ₂)	230.9	308.7	350,9	< 330
<i>Consommation de papier (en tonnes)</i>	98.98	94.5	89.3	< 85

2.2.3 Réglementation Disclosure

Le règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- ✓ L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte des **incidences négatives** sur la durabilité dans les processus ;
- ✓ La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers, incluant le changement climatique et la biodiversité.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe Crédit Agricole a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives sur la durabilité dans le conseil en investissement et en assurances.

La Caisse régionale distribue les produits de Crédit Agricole Assurances et d'Amundi.

1. La mise en œuvre de la politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique

- **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**
 - **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, et recommander les produits adaptés.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités**
 - **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
 - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Plus d'informations sur le site www.ca-assurances.com.
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité. Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

La politique de durabilité de la Caisse régionale est publiée sur le site client : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr822/npc/documents/reglementaire/POLITIQUE_DURABILITE_CR22.pdf

2. La mise en œuvre des politiques relatives aux risques en matière de durabilité en incluant une information sur les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité

➤ Risques associés au changement climatique

À travers la **Stratégie Climat** adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à réallouer progressivement les portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. En signant les **4 alliances « Net Zero » du secteur financier**, tous les métiers du Crédit agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à -2°C mais à 1,5°C maximum à horizon 2100. 100 % des portefeuilles du Groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation. Les différents métiers du Groupe ont ainsi travaillé en 2022 à définir les trajectoires devant permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi dans le cadre de la NZBA, nous avons publié nos **cibles net zero intermédiaires à 2030 pour 5 secteurs** (-30% pour pétrole et gaz ; -50% pour automobile ; -58% pour électricité ; -40% pour immobilier commercial ; -20% pour ciment). D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

De leur côté, les **métiers d'investissement et de gestion d'actifs** ont pris des engagements dans le cadre des alliances « Net Zero » NZAOA et NZAMI. Ainsi CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019, tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050[2] d'ici à 2025.

Tous les métiers du Groupe ont poursuivi en 2022 leurs engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. **CACIB** a ainsi arrangé 46Mds€ en green, social et sustainable bonds. **LCL** s'est engagé à avoir plus de 50% de Sustainable Linked Loans dans ses nouveaux crédits corporate d'ici 2025, et CACF à financer 1 véhicule électrique sur 2 d'ici 2025. **Crédit Agricole Assurances** est devenu le 1er investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France (avec 11 GW de capacité installée) et ambitionne d'accentuer encore ses investissements (+65% pour viser 14 GW d'ici 2025).

Au sein de son dispositif de solutions climat, **Amundi** propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20Mds€ investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

En 2023, dans le cadre de travaux pilotés par Crédit Agricole, **les Caisses régionales** vont travailler à la définition de la trajectoire de décarbonation de leurs encours de financement, sur les 5 secteurs d'activité suivants : immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, production d'énergie et agriculture.

➤ Risques associés à la biodiversité

Au niveau du Groupe Crédit Agricole

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. Les réglementations nationales et internationales évoluent et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises

Au niveau de la Caisse régionale

Diverses actions sont mises en œuvre au sein de l'entreprise et avec les partenaires associatifs locaux (voir Engagement 10 de ce rapport). On citera notamment en 2022 l'appel à projets de la Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor doté de 50 000 €.

2.3 COMPRENDRE LES ENJEUX, LES POLITIQUES ET ACTIONS, ET LES RESULTATS

2.3.1 *Enjeux de gouvernance au Crédit Agricole des Côtes d'Armor*

1. Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste

La Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor affirme dans sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise l'attachement qu'elle porte à l'organisation coopérative et mutualiste, convaincue que ce modèle fondé sur l'association entre les sociétaires, les administrateurs et les salariés est adapté pour répondre aux enjeux de développement et à la mise en œuvre du Projet Sociétal sur le territoire.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé de 9 hommes et 6 femmes, s'est réuni 11 fois en 2022, avec un taux de participation des administrateurs de 93.5 %.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale agit dans l'intérêt des sociétaires. Il valide la stratégie de l'entreprise et en contrôle l'exécution confiée au Comité de Direction.

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, et conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, **trois comités spécialisés** (Audit et comptes, Risques, Nominations) ont pour rôle de préparer les délibérations du Conseil d'Administration.

Trois commissions permanentes (Mutualisme, Agriculture, Professionnels) ont pour mission d'échanger sur les sujets d'actualités (conjoncture, règlementation, actions et projets à mener) et de proposer les modifications des règles d'octroi du crédit.

Un **comité des engagements** hebdomadaire associe les administrateurs de la Caisse régionale aux décisions de financement majeures.

En 2022, les administrateurs ont suivi un total de 54 jours de formation. Les administrateurs du Conseil d'Administration de la CR ont suivi une journée de **formation financière**, ainsi qu'une journée de **formation dédiée à la RSE** et aux évolutions du contexte réglementaire.

Le « **règlement intérieur** » définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, du bureau élu en son sein et des comités spécialisés. Il fixe les obligations en matière de cumul des mandats, de conflit d'intérêt, de discréption et de respect du secret professionnel ou encore en cas de détention d'informations privilégiées.

Chaque nouvel administrateur signe partout ailleurs la « **Charte de l'administrateur** », laquelle l'informe sur ses droits et ses obligations.

Des administrateurs investis sur le territoire

Les **44 Caisse Locales** réparties sur l'ensemble du territoire constituent l'organisation de proximité élue par les clients sociétaires lors des assemblées générales des Caisse locales. La Caisse régionale veille à la diversité de la composition des Caisse Locales (répartition hommes-femmes, origine socio-professionnelle) alors que la profession d'exploitant agricole reste prépondérante du fait de l'histoire de l'établissement.

Une **équipe de 3 personnes** est dédiée à l'accompagnement de la dynamique des Caisse Locales : organisation du cycle des assemblées générales, formation, respect de la réglementation relative au statut coopératif, déploiement des initiatives et projets, communication vers le réseau des administrateurs via l'extranet dédié.

Tout nouveau président de Caisse locale peut accéder à un **parcours de formation** en trois ans. Des modules de perfectionnement selon le niveau de responsabilité sont proposés aux administrateurs.

Une enquête « **Engagement et recommandation des administrateurs** » est réalisée régulièrement pour l'expression des administrateurs sur l'exercice de leur mandat.

En 2022, un nouveau dispositif de réseau social « Phare Ouest » entre les administrateurs a été déployé pour faciliter l'accès à l'informations et simplifier la communication au sein du collectif.

Les administrateurs s'investissent dans divers **dispositifs pour le développement de leur territoire** :

- ✓ Les **Initiatives de la Vie Locale** sont des projets initiés par les administrateurs sur le terrain, le plus souvent avec des partenaires locaux, dans les domaines de la prévention, de l'environnement, de l'économie et de l'agriculture.
- ✓ Pour favoriser la dynamique de l'emploi local et la mise en relation entre employeurs et personnes en recherche d'emploi, plusieurs Caisses locales organisent des **opérations de job dating en partenariat avec des acteurs locaux**.
- ✓ En 2022, les administrateurs sont appelés à construire des actions en lien avec les trois orientations du Projet Sociétal du Groupe : transitions climatiques, cohésion sociale et transitions agri et agroalimentaires.
 - Les « Journées de l'environnement » des 15 et 16 septembre ont permis à 40 Caisses locales d'organiser 65 actions en faveur de l'environnement.
 - Les Semaines du sociétariat : 42 Caisses locales ont tenu des stands en agence pour échanger avec les sociétaires sur leur engagement en tant qu'administrateur. Ils ont rappelé les initiatives mises en place pour répondre aux besoins des sociétaires de la Caisse locale. Certaines Caisses locales ont pu inviter des associations fortement engagées sur leur territoire et confronter leur vision de l'engagement par rapport à la société.
- ✓ Depuis 2007, le dispositif des **administrateurs référents** porté par les **Commissions d'Actions Mutualistes Locales (CAML)** matérialise la complémentarité du double réseau salariés / élus. Un réseau de 82 administrateurs référents agréés et spécialement formés (47 agriculteurs, 2 pêcheurs et 33 professionnels) accompagne les chargés de clientèle, pour rencontrer les clients dans le cadre de projets de développement et/ou de difficultés afin d'enrichir le dialogue et d'apporter une expertise complémentaire à l'analyse du dossier.

Indicateurs principaux CAISSES LOCALES	2020	2021	2022
Nbre d'administrateurs (au 31/12/N)	507	497	500
Dont Exploitants agricoles	48 %	46.5 %	41.6 %
Dont chefs d'entreprises, artisans, commerçants, professions libérales	26 %	25 %	26.4 %
Dont salariés	25 %	28 %	27 %
Dont sans activités et retraités	1%	0.5 %	5 %
Part des femmes (en % du total des admin. CL)	41 %	41 %	42.6 %
Nombre d'accompagnements CAML	76	115	65

Développer le sociétariat d'adhésion

La Caisse régionale s'est engagée depuis plusieurs années dans une **politique de développement du sociétariat**. Le projet prévoit de promouvoir le sociétariat auprès de nos clients pour leur adhésion aux valeurs du mutualisme et à l'action territoriale.

Une opération de sensibilisation des jeunes à notre modèle de banque coopérative et mutualiste a été mise en place avec une part sociale offerte pour le passage à la majorité de nos jeunes clients, pour les étudiants, ou à l'entrée à la vie active. Une bonne occasion de réaffirmer nos valeurs de solidarité, proximité et de responsabilité. En 2022, 3 087 nouveaux sociétaires ont bénéficié de ce dispositif.

Après une période de vote électronique du 25/02/2022 au 11/03/2022, les Assemblées Générales de chacune des 44 Caisses locales ont eu lieu le samedi 12 Mars. Les sociétaires ont également pu voter par procuration et en présentiel le samedi matin de 9h à 12h00. Avec ce dispositif, nous avons enregistré une participation en forte hausse avec 9110 votes exprimés. Un deuxième temps fort est venu animer les Caisses locales avec l'organisation des Rencontres Sociétaires. 36 évènements ont été réalisés dans de bonnes conditions sanitaires entre le 17 mars et le 30 Avril 2022.

Indicateurs principaux SOCIETARIAT	2020	2021	2022
Nbre de sociétaires au 31/12/N (1)	177 088	184 454	192 486
Taux de clients sociétaires (2)	50.53 %	52.31 %	54.41 %
Nbre de votants Assemblées des Caisses Locales	3 433	6 913	9 110

(1) Personnes physiques majeures et mineurs et personnes morales

(2) Nbre sociétaires majeurs et mineurs et P Morales /nbre clients Particuliers majeurs et mineurs et P Morales

2.3.2 *Les enjeux sociétaux associés à notre activité*

2. *Permettre l'accès aux produits et services pour tous les clients et par tous les canaux*

Banque « 100% humaine – 100% digitale – 100% territoriale », la Caisse régionale affirme un modèle multicanal, basé sur son réseau d'agences et sur le développement de parcours clients digitalisés. Simplicité, autonomie, qualité du conseil, le meilleur du digital et l'expertise d'un conseiller dédié sont proposés à tous nos clients pour leur offrir une relation globale et durable.

Banque de proximité, Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor fait le choix de maintenir son réseau de 88 agences rurales et urbaines positionnées dans tout le département pour un accès facilité aux services bancaires et au conseil en épargne, financement, assurances et immobilier. La synergie est forte avec le réseau Square Habitat. Plusieurs agences intègrent désormais dans leurs locaux un ou plusieurs conseillers de Square Habitat.

Depuis 2021, l'Agence de Remplacement à Distance, au sein du Centre de Relation Clients, prend en charge jusqu'à 18 portefeuilles de conseillers Particuliers absents, pour venir en renfort des agences de proximité.

Un vaste plan de rénovation des agences sur la période 2019-2024 a été validé pour un montant de l'ordre de 30 millions d'€ signe de l'importance accordée à la qualité et à la pérennité de ce réseau. Depuis le début du programme, 18 agences ont été rénovées totalement, dont 5 en 2022 : Paimpol, Lamballe, Tréguier, Erquy et Saint Brieuc Du Guesclin. Acteur de son territoire, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor privilégie chaque fois que possible le recours aux entreprises locales pour la modernisation de ses agences.

Banque universelle, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor répond aux besoins de tous les segments de clients par une organisation en agences spécialisées (Agence Banque Privée, Agence Entreprise, Pôle Affaires, Agence Accueil Armor pour les résidents hors département, Point Passerelle,) et en marchés dédiés (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels, Associations, Collectivités Publiques, Tutelles, Entreprises). Les offres sont déclinées pour les différents publics, dont une gamme inclusive EKO pour la banque au quotidien et les assurances. La gamme EKO propose des services essentiels et des fonctionnalités simples à prix attractifs, parce que chacun doit pouvoir disposer d'un compte et s'assurer.

Banque Multicanale, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor offre à ses clients une autonomie toujours plus large pour réaliser leurs opérations, faire des devis, des simulations ou valider des contrats à tout moment. La Caisse régionale s'appuie sur la puissance d'innovation du groupe Crédit Agricole pour proposer le meilleur de la technologie à ses clients pour un usage de la banque facilité et sécurisé.

Les fonctions disponibles à distance sont encore élargies en 2022 avec par exemple :

- ✓ Le déblocage des crédits habitat en autonomie sur le site client ou l'application Ma Banque dans le cadre d'un nouveau parcours Crédit Habitat
- ✓ Le verrouillage temporaire de la carte bancaire permettant au conseiller de bloquer temporairement la carte égarée, pendant la période de recherche en évitant ainsi les tracas d'une opposition inutile.

Consciente que le recours croissant aux outils numériques peut conduire à l'exclusion de certaines populations, La fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor a lancé en février 2022 un appel à projets sur l'accessibilité de tous aux outils numériques et la lutte contre la fracture numérique. 8 projets ont été aidés pour un montant de 50 000 €.

Indicateurs principaux BANQUE MULTICANALE	2020	2021	2022
Nbre d'agences rurales et urbaines	88	88	88
Automates et distributeurs de billets	159	156	
Part des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (92 sites)*	64 %	97.8 %	97.8 %
Taux de clients digitaux (en %) (données RCR)	NC	50.6 %	52.2 %
Nbre clients profils actifs sur l'appli Ma Banque (données RCR)	71 715	93 507	105 842
% de clients utilisateurs de l'appli Ma Banque (données RCR)	23.5 %	33 %	34.2 %

- Clients digitaux : clients partenaires ayant un profil actif sur ma banque ou ayant visité CAEL dans le mois
- Appli Ma Banque : un client est utilisateur s'il actualise ses données une fois au cours du dernier mois.
- Accessibilité des locaux : 2 sites non accessibles avec dérogation de la Préfecture (Moncontour et Trégastel)

3. Placer l'intérêt et la satisfaction de nos clients au cœur de notre action

La Caisse régionale des Côtes d'Armor accorde une vigilance extrême à la sécurité des opérations et des données personnelles de nos clients. La prévention de la corruption et de la fraude nécessite une vigilance constante. Plusieurs chartes ou politiques ainsi que le dispositif de formations réglementaires rappellent les règles à l'ensemble des collaborateurs. Les messages de prévention aux clients sont sans cesse renouvelés. La primauté de l'intérêt du client et les engagements relationnels sont les fondements de notre relation commerciale. Le nouveau Modèle Relationnel a été déployé en 2022. La satisfaction de nos clients est mesurée régulièrement et les mécontentements exprimés sont pris en compte selon un dispositif adapté.

La Déontologie et l'éthique

La Charte Ethique du groupe Crédit Agricole, déployée en avril 2017, expose que le conseiller écoute et conseille chaque client avec loyauté. Il l'aide à prendre ses décisions en lui proposant des solutions adaptées à son profil et à ses intérêts tout en l'informant des risques associés.

Le Code de Conduite de la Caisse régionale a été refondu en 2022. Il décline, en règles concrètes et comportements au quotidien, les valeurs historiques de la Caisse régionale, communes au groupe que l'on retrouve dans la Charte Ethique. Ce Code de Conduite précise, par thème, les comportements professionnels à respecter et à promouvoir dans le cadre des fonctions et des relations de travail de chacun. Le Code de Conduite Anticorruption est intégré à ce Code de Conduite. En complément, le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) exerce la fonction de déontologue. Il met en place les règles, veille à leur diffusion, et conseille les salariés quand des situations lui sont soumises.

Les règles générales relatives à l'utilisation du Code de Conduite s'appliquent à la partie anticorruption, en particulier l'exercice du droit d'alerte. En effet, un dispositif est mis à disposition des clients, des prestataires, des fournisseurs et des salariés pour exercer, anonymement leur droit d'alerte en signalant l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite : corruption, fraude, blanchiment d'argent, discrimination, harcèlement... Depuis 2019, la plateforme est déployée et accessible sur la vitrine internet pour les clients, partenaires, fournisseurs et collaborateurs.

La Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts définit les principes et les règles pour prévenir et traiter les conflits d'intérêts.

La Politique de Durabilité, commune aux entités du Groupe Crédit Agricole, a été publiée sur le site client en 2021, pour répondre à la nouvelle réglementation SFDR ou « Disclosure ».

La protection des données à caractère personnel des clients est renforcée par le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), entré en application en mai 2018. La Caisse régionale, qui a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO), dispose d'un registre des traitements des données à caractère personnel et d'une Politique dédiée en ligne sur sa vitrine. Le DPO a en charge de veiller au respect du RGPD, de la Loi Informatique & Liberté et de son décret, ainsi que des lignes directrices du Comité Européen de la Protection des Données (CEPD) et des dispositions du droit de l'Union Européenne ou du droit des Etats membres en matière de protection des données à caractère personnel. La politique de protection des données, revue en 2021, apporte des informations supplémentaires quant aux traitements de leurs données, les conditions de

conservation et leurs destinataires éventuels dans le cadre de nos services et obligations. Les modalités de gestion des cookies et traceurs ont été revues conformément aux dernières directives de la CNIL.

Par ailleurs, la Caisse régionale renforce la sécurisation de l'accès aux comptes des clients sur le site client et sur l'appli Ma Banque grâce à des dispositifs d'authentification forte et au Sécuripass.

Les dispositifs de « lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » et de « lutte contre la fraude » reposent d'une part, sur la vigilance permanente des conseillers en relation avec les clients et d'autre part, sur des outils du Groupe Crédit Agricole (NORKOM, GDR) qui détectent également les flux atypiques ou opérations potentiellement frauduleuses. La surveillance des flux et opérations est opérée quotidiennement notamment par l'équipe Sécurité Financière dédiée à cette activité. La vigilance s'exerce dès l'entrée en relation avec le client et tout au long de la relation bancaire. Les salariés sont régulièrement formés sur ces thématiques selon des cycles définis et sur les « sanctions internationales » chaque année.

Afin d'améliorer l'expérience client et d'optimiser la prise en charge de la fraude à la carte bancaire, le pôle « e-fraudes » basé à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a pris en charge la fraude sur les cartes pour la Caisse régionale depuis juin 2022.

Indicateurs principaux DEONTOLOGIE ETHIQUE (en pourcentage des salariés éligibles et formés)*	2020	2021	2022
Lutte contre le blanchiment	99 %	100 %	100 %
Sanctions internationales	100 %	100 %	100 %
Lutte contre la fraude externe	99.8 %	100 %	100 %
Cyber sécurité	99.6 %	100 %	99.75 %

*sont concernés les CDI, CDD, apprentis, auxiliaires d'été et stagiaires. Le ratio est calculé sur la population éligible de l'année.

Le Modèle Relationnel

Le Modèle Relationnel, démarche portée par l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, vise à impulser et à concrétiser une démarche d'Excellence Relationnelle dans toute l'entreprise. Il fait de l'attention extrême au client le socle de nos postures et de nos pratiques. Il donne les clés de cette attention permanente à chacun dans l'entreprise, en tant que personne responsable.

A fin décembre 2022, plus de 1 135 collaborateurs de la Caisse régionale ont été formés sur les postures et les pratiques socles du Modèle Relationnel, relatives au domaine managérial et au domaine relationnel. Sujet totalement transverse, il a vocation à s'inscrire désormais dans la culture de l'entreprise et à guider les actions de chaque collaborateur. Sur 2023, des actions de communication, de formation et d'accompagnement vont être mises en place pour poursuivre l'intégration du Modèle Relationnel dans le quotidien de chacun.

Le défi « Efficience et Dématérialisation »

L'ambition de ce défi était d'améliorer l'expérience clients et collaborateurs en simplifiant les process et en amplifiant la dématérialisation de nos processus et activités. En 2021, 7 processus sur les 12 identifiés ont été simplifiés par des actions d'automatisation, de digitalisation, l'intégration de nouveaux outils et des adaptations d'organisation. En 2022, les 5 processus restants ont été finalisés : Le crédit habitat, le crédit à la consommation, la fraude, l'assurance décès emprunteur et le processus réclamations qui compte quelques actions à mettre en œuvre sur 2023.

Au total, 112 simplifications ont été mises en œuvre se traduisant par des gains de temps dans les activités quotidiennes ainsi que par des écoutes clients et collaborateurs dont les résultats sont en hausse.

Concernant la dématérialisation, après avoir travaillé sur 6 domaines d'activités identifiés prioritaires dans la Caisse régionale, des actions de dématérialisation ont été enregistrées pour l'ensemble des services du siège. Elles ont conduit à des diminutions de consommation de papier et des réductions d'équipements individuels (imprimantes et scanners) pour une optimisation de l'utilisation des imprimantes centralisées. Les travaux vont être étendus aux agences en 2023.

La mesure de la satisfaction de nos clients

La Caisse régionale mesure régulièrement la satisfaction de ses clients au travers d'enquêtes :

- ✓ **L'Indice de Recommandation Client**, indicateur majeur de la satisfaction client, est obtenu par un web questionnaire adressé par mail à nos clients, qu'ils aient eu ou non une interaction avec le Crédit Agricole ou un entretien avec un conseiller. L'IRC mesure la différence entre la part des clients « promoteurs » et celles des clients « détracteurs ». En 2022, l'IRC Agence continue de progresser pour atteindre 28,5.

Indicateurs principaux SATISFACTION CLIENTS	2020	2021	2022
Indice de Recommandation Clients (Agence)	23.5	26	28,5
Clients satisfaits de la qualité de la prestation (%)	Non mesuré	82 %	83 %

- ✓ **L'IRC Stratégique** repose sur une enquête téléphonique auprès d'un panel de costarmoricains sur le marché des Particuliers. Cette enquête permet d'apprécier la satisfaction et le niveau de recommandation global de notre clientèle par rapport à nos concurrents. En 2022, **l'IRC stratégique continue également sa progression et atteint +11 (soit +8 points par rapport à 2021)**. Parmi les enseignements majeurs de cette étude, on citera la reconnaissance d'un modèle apportant une véritable expertise de proximité.
L'IRC stratégique a été mesuré en 2022, auprès de **clientèles spécifiques** comme les **associations** (+29), les **entreprises** et la **clientèle professionnelle du pôle d'affaires**, dont les résultats seront livrés le 30 janvier 2023.
- ✓ Des **enquêtes complémentaires de satisfaction globale** ont été réalisées sur la démarche « conseil épargne Trajectoires Patrimoine » et sur des moments de vie bancaire comme la concrétisation d'un crédit habitat, le changement de conseiller ou la gestion d'un dossier de succession.
- ✓ Pour valoriser la satisfaction de nos clients suite à une interaction avec le Crédit Agricole, et développer la conquête, la Caisse Régionale a mis en place, fin 2022, un test auprès de deux secteurs et une agence afin d'améliorer la « **e-réputation** » de notre réseau d'agences et de la **Caisse régionale** (note et avis publiés par nos clients sur les pages Google de nos agences).

La gestion des réclamations

Le dispositif de traitement des réclamations permet à chacun de nos clients de nous faire part d'un éventuel mécontentement. L'entreprise mobilisée autour de la satisfaction client, porte une attention forte à l'expression de nos clients et au traitement des réclamations. La gestion des réclamations constitue aussi une veille permanente visant à détecter des dysfonctionnements et irritants clients dans l'objectif d'améliorer les pratiques de l'entreprise.

Les règles de délégation en vigueur et les outils dédiés permettent de responsabiliser les conseillers afin qu'ils puissent apporter une résolution rapide voire immédiate, lorsqu'il s'agit d'une réclamation simple, d'une demande de geste commercial ou d'un remboursement en compensation d'un préjudice. En parallèle, l'analyse des réclamations les plus complexes est prise en charge par les services experts ou par le service Satisfaction Client, en lien permanent avec les pôles de coopération et nos filiales.

La Caisse régionale s'engage à répondre sous 10 jours ouvrés aux réclamations clients. Un pilotage auprès de tous les collaborateurs en charge du traitement des réclamations a été mis en place. Le service Satisfaction Client anime des actions auprès des experts du siège, lesquels peuvent répondre directement aux clients. Le nombre de réclamations baisse sous l'effet de la modification de prise en compte de certaines réclamations traitées en moins de 48 heures par les agences et de la création du pôle E-fraudes.

Indicateurs principaux RECLAMATIONS *	2020	2021	2022
Nombre de réclamations (WDRC clôturée année N)	3 279	3 180	2 832
Délai moyen de traitement (en jours ouvrés)	12.9	12.7	9.1

*Réclamations traitées en agence, au siège et CA Chèques

La gestion des irritants

Afin de remédier concrètement et dans la durée à des motifs d'insatisfaction récurrente des clients et des collaborateurs, l'entreprise a mis en place un dispositif de gestion collective qui vise à résoudre durablement les irritants. Plusieurs process ont été amélioré pour un meilleur service et une meilleure réactivité. On citera les exemples suivants : la création d'un pôle d'expertise Fraudes, des libellés d'opérations de prélèvements Pacifica et Prédica plus précis, l'exonération des frais de retraits déplacés pour les clients sous tutelle, ou encore la mise à disposition de tutoriels sur l'utilisation du digital.

L'indice d'Engagement Sociétal

En fin 2022, la Caisse régionale a réalisé la deuxième mesure de la perception de ses clients vis-à-vis de son engagement sociétal sur le territoire. L'Indice d'Engagement Sociétal explore les sujets de nos actions économiques, sociétales et environnementales en quelques questions et permet de se comparer aux résultats des autres Caisses régionales. Les résultats de l'enquête sont attendus pour février 2023.

4. Contribuer à un développement économique et solidaire du territoire

La Caisse régionale du Crédit Agricole réaffirme son engagement à la recherche d'une performance équilibrée pour accompagner durablement les costarmoricains et le territoire dans le nouveau projet de l'entreprise « Cœur d'Armor ». Acteur bancaire majeur du département, elle s'engage bien au-delà de son rôle de financeur en faveur du développement économique par la promotion et l'animation de dispositifs visant à faciliter l'entrepreneuriat et l'emploi aux côtés des parties prenantes du territoire.

La Caisse régionale soutient financièrement des actions et des projets locaux dans les domaines de l'économie, de la solidarité, de l'environnement, de la culture, du patrimoine et du sport via de nombreux partenariats et la Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

A travers les Plans de Relations Mutualistes définis et animés au sein des 44 caisses locales, le Crédit Agricole des Côtes-d'Armor promeut l'engagement citoyen de ses élus conformément aux principes définis dans la charte des administrateurs qui invite ces derniers à être « acteurs et responsables du développement du territoire ».

Entreprise contributive sur le territoire

L'entreprise contribue concrètement à la distribution de valeurs sur le territoire :

- Par ses activités de financements, lesquels induisent des emplois sur le département.
- Par les rémunérations versées aux salariés, lesquels résident majoritairement et consomment en Côtes d'Armor.
- Par les impôts et taxes qui vont au fonctionnement de l'Etat et des Collectivités Publiques.
- Par les intérêts versés à nos clients détenteurs de parts sociales.
- Par les achats et investissements réalisés auprès d'entreprises dont le siège social est en Bretagne.
- Par la conservation du résultat net, lequel pourra être affecté à l'investissement ou au financement local.

Indicateurs principaux ENTREPRISE CONTRIBUTIVE (en millions d'€)	2020	2021	2022
Réalisations de crédits longs et moyens termes	1 633	1 663	1 789
Rémunération (charges et salaires)	70.8	75.9	79.0
Impôts et taxes locales	26.4	23.9	20.9
Intérêts versés aux sociétaires/parts sociales	2.46	2.58	2.68
Achats et Investissements / fournisseurs locaux	8.6	12.0	11.60
Résultat net conservé	59.7	62.0	62.9

Favoriser la création d'emplois et d'entreprises

Le Village by CA des Côtes d'Armor accompagne des entreprises innovantes à potentiel de croissance et les entoure d'experts et de partenaires (recherche, enseignement, institutionnels, technopôles, entreprises) pour leur apporter tous les moyens de se développer plus vite et plus loin grâce aux réseaux de facilitations des 44 Villages by CA basés en France, en Italie et au Luxembourg.

En 2022, 1 appel à candidatures a validé l'entrée de 4 nouvelles entreprises dans le programme d'accompagnement en Côtes d'Armor. **25 entreprises ont été accompagnées depuis la création du Village.** En 2022, le Village a accompagné 11 Startup : 9 sont aujourd'hui dans le programme d'accompagnement de 2 ans (ou l'ont prolongé d'un an), 2 sont dans le programme d'Alumni. Le taux de survie des entreprises accompagnées ressort à 80 % (5 cessations d'activité depuis la création du Village by CA Côtes d'Armor en 2016). 17 entreprises costarmoricaines sont partenaires du Village by CA Côtes d'Armor. Dans ce cadre, le Village souhaite accompagner l'écosystème économique local pour favoriser l'émergence de projets innovants au sein des entreprises qui nous font confiance. Plus qu'un accompagnement, le Village by CA Côtes d'Armor propose aux entreprises costarmoricaines de faire « le pas de côté » qui peut accélérer leur transformation, rassembler des collaborateurs pour trouver de nouvelles solutions aux enjeux qui se présentent sur leurs marchés.

En 2022, **différents évènementiels professionnels et animations ont été réalisés** pour favoriser l'acculturation, les mises en relations et la visibilité au sein de l'écosystème : webinars, Business Connect, « Café du Village » tous les 15 jours pour impulser le partage d'expériences entre startup, conseils municipaux toutes les 6 semaines, journées « sessions experts », etc... De même, pour la première année, les startup du Village ont eu la possibilité de participer au Marché de Noël du Village by CA le 15/12 organisé dans l'Atrium de la Caisse régionale. Un évènement a également rassemblé administrateurs, salariés de la Caisse régionale, startup et partenaires lors d'un moment convivial afin de favoriser l'interconnaissance entre parties prenantes. En septembre 2022, nous avons organisé pour la seconde année la présence de startups des Villages by CA bretons sur le salon du SPACE sur la thématique des transitions agricoles. En co-organisation avec Le Centre des jeunes Dirigeants et la Caisse régionale, une conférence sur la cybersécurité avec ERIC FILIOL, expert en la matière, a été organisée le 1^{er} décembre 2022.

Les « Cafés de la Création », traditionnellement organisés dans des brasseries de SAINT BRIEUC, DINAN et LANNION, permettent chaque année à des porteurs de projets (création ou reprise d'entreprise) de rencontrer gratuitement des experts du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de l'Ordre des Experts Comptables et de l'Ordre des Avocats. Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, le format des Cafés de la Création a évolué vers des rendez-vous digitaux, en visioconférence, afin de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet. 2022 a vu le retour progressif des rencontres en format présentiel. L'initiative est un succès puisque 48 personnes ont participé aux 8 rendez-vous proposés en 2022, portant ainsi le nombre de total de porteurs de projet rencontrés à 565 en 9 ans.

Partenaire et membre des conseils de chacune des six **Plateformes d'Initiatives Locales (PIL)** du réseau « Initiative France » installées sur le département des Côtes d'Armor, la Caisse régionale participe aussi au financement du Fonds de développement breton BRIT. Chaque comité d'agrément de la PIL peut accorder un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle, à un porteur de projet pour l'aider à créer, reprendre ou développer une entreprise du territoire.

Le **dispositif « Parcours Micro entreprise »** a été mis en marché en 2021, en partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Il vise à se positionner très tôt dans le parcours du créateur d'entreprise pour apporter nos savoir-faire respectifs afin d'optimiser la réussite des projets des créateurs. La réalisation d'un prévisionnel/business plan, financé par la Caisse régionale permet au porteur de projet de se projeter sereinement et un accès facilité au financement.

Dans cette même logique de favoriser la création et de viser la réussite de nos pros, le marché des Professionnels intervient dans le cadre des **Stages Préalables à l'Installation** proposés par la CMA. Il s'agit de préparer les créateurs à la présentation de leur projet, à comprendre les solutions d'accompagnement et la relation avec son partenaire bancaire.

La Caisse régionale a soutenu **l'Entreprise Ephémère organisée par Pôle Emploi Lannion et l'ADESS Ouest** Côtes d'Armor en attribuant 5 000 € à ce projet. Sur une période de 7 semaines, cette expérience originale vise à mettre des chômeurs en situation de gestion d'une entreprise dont le but est de recueillir des offres d'emploi en prospectant, dans un contexte basé sur la pédagogie active.

Entreprendre Pour Apprendre Bretagne est une association agréée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Crédit Agricole en Bretagne est partenaire de l'association « Entreprendre pour Apprendre ». L'objectif est de faire découvrir aux jeunes le monde de l'entreprise de façon ludique en les invitant à créer leur mini-entreprises. Des collaborateurs et des administrateurs sont volontaires pour être mentors. Ils interviennent dans plusieurs établissements du département dans les locaux des collèges et lycées pour immerger les élèves dans des simulations d'entreprise. Le partenariat a été renouvelé pour 2023 à 2025.

La Caisse régionale soutient la **création d'une nouvelle formation en Côtes d'Armor** avec l'ouverture en mars 2022 de l'**Ecole d'Intelligence Artificielle Microsoft Simplon à Lannion**. 5 apprenants sont accueillis pour une année sous le statut de l'alternance. Ils vont contribuer à automatiser cinq processus, lesquels ont sélectionné à l'issue d'un appel lancé directement auprès des services du siège. 9 projets avaient été remontés.

Indicateurs principaux ENTREPRISES et EMPLOIS	2019	2020	2021
Nbre d'évènements « Café de la Création »	3	7	8
Nbre de créateurs rencontrés	26	53	48
Nbre startups accompagnées au Village by CA (au 31/12)	13	9	11
Nbre de partenaires Village by CA (au 31/12)	17	17	17
Nbre d'évènements « Café de la Création »	3	7	8

Contribuer à l'attractivité et à la notoriété du territoire

Les Trophées du Tourisme des Côtes d'Armor récompensent des parcours professionnels et des changements de vie, des initiatives collectives, des diversifications réussies ou encore des innovations qui contribuent à l'attractivité touristique du département. La Caisse régionale a organisé la 4ème édition des Trophées du Tourisme aux côtés de 7 autres partenaires économiques locaux. Cette soirée du 11 octobre 2022 a rassemblé plus de 350 personnes. Après une conférence de l'entrepreneur Jean-Pierre Nadir, 5 structures costarmoricaines ont été récompensées pour leur engagement sur le territoire. En complément d'un trophée créé par les verreries de Bréhat, les 5 lauréats se sont vus offrir un photoreportage prévu au printemps 2023.

La 10^{ème} édition des **Oscars des Entreprises des Côtes d'Armor** a eu lieu le jeudi 3 novembre 2022 au Grand Pré de Langueux. Un événement anniversaire, en présence de 250 personnes, avec comme particularité cette année, la conférence de Marc THIERCELIN, *Récit d'un marin-skippeur entrepreneur*. Ce sont 5 lauréats représentatifs du dynamisme économique costarmoricain qui ont été primés et mis en lumière dans la presse locale.

Le Crédit agricole des Côtes d'Armor soutient la campagne de marketing territorial lancée par Côtes d'Armor Développement intitulée « **TOUT VIVRE EN COTES d'ARMOR** ». 5000€ ont été versés pour participer aux frais d'agence de communication. Pour cette saison, de nouvelles vidéos ont été tournées mettant en lumière des nouveaux arrivants ou des Costarmoricains passionnés par leur territoire dont Céline, une salariée de l'agence de Matignon.<https://www.toutvivre-cotesdarmor.com/Temoins/Rencontrez-le-Grand-Armor/Celine-et-Sebastien-Matignon>

Partout en Côtes d'Armor, les administrateurs réunions au sein des Caisses locales contribuent à la dynamique du territoire.

Les **Initiatives Locales et les Actions Solidaires** sont des projets initiés par les administrateurs sur le terrain, le plus souvent avec des partenaires locaux, dans les domaines de la prévention, de l'environnement, de l'économie et de l'agriculture. En 2022, 14 nouvelles initiatives ont été réalisées pour un budget de 10 567 €. Une action collective s'est déroulée dans le cadre de la « journée de l'environnement », entre le 15 et le 17 septembre, déclinée en 65 actions différentes sur le territoire. Cette demi-journée a donné lieu à du ramassage de déchet, des plantations d'arbres ou la fabrication d'abris pour insectes ou oiseaux... Elle avait pour but de sensibiliser à l'environnement et à la biodiversité. Cet événement a permis de créer du lien entre les administrateurs, les collaborateurs, et également avec les associations partenaires sur ce temps fort.

Les **Trophées de la Vie Locale** récompense les projets initiés par les associations, les établissements scolaires et les collectivités locales, portant sur l'environnement et le cadre de vie, la culture et le patrimoine, le

développement économique local, les initiatives jeunes ou encore la solidarité. Ils font l'objet d'une sélection et se voient remettre une aide de 300 € lors des Rencontres Sociétaires Caisse locale. Chaque Caisse locale récompense jusqu'à 3 projets.

En 2022, **4 projets ont été sélectionnés par un jury départemental**. La présidente **Stéphanie BERTHELOT**, Directrice de l'association SILLAGE, a décerné son prix coup de cœur récompensé d'une dotation complémentaire de 900 €. Pour la première année, les 3 autres projets ont été soumis au vote en ligne des sociétaires qui s'est déroulé en même temps que le vote pour les Assemblées générales des 44 Caisse locales. 3 600 votes ont ainsi permis de départager le 1^{er} prix des sociétaires, lequel reçoit un complément de dotation de 900 €, contre 600 € pour les 2 autres lauréats. Au-delà de l'apport financier, l'intérêt de cette sélection est de mettre en lumière leurs actions pour les aider à faire avancer leur projet ou leur cause.

Indicateurs principaux ENTREPRISES et EMPLOIS	2020	2021	2022
Nbre de nouveaux projets Initiatives Locales	31	59	72
Coût des actions Initiatives Locales (en €)	11 861	42 550	10 567
Nbre de Trophées de la Vie Locale	129	123	126
Montant aides Trophées de la Vie Locale (en €)	38 700	39 600	40 800

La Politique de Partenariat de la Caisse régionale vise à soutenir financièrement, logistiquement et/ou en communication des évènements et manifestations qui participent à l'animation et au développement économique local. Lorsque des fonds sont alloués aux associations, aux organisations professionnelles ou autres entités locales, ils vont prioritairement à l'**économie** (agriculture, entrepreneuriat, innovation), à la **culture** (festivals, fêtes historiques, cinéma), au **sport** (football, cyclisme, voile, sport nature), et aux **actions solidaires** (lutte contre la maladie, lutte contre la précarité, protection de l'environnement, protection animale).

Les partenariats majeurs de la Caisse régionale sont gérés au service Communication Mutualisme et Territoire pour un accompagnement dans la durée et des règles de sélection homogènes des sollicitations.

Les agences et les Caisse locales disposent de budgets leur permettant de nouer des partenariats locaux, au plus près des associations et des besoins locaux.

La **Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor** a été créé en 2021 sous égide de la Fondation de France. Le périmètre de son action porte sur les domaines suivants : **l'accompagnement social, l'éducation, la santé, la recherche, la culture, le patrimoine et la protection de l'environnement**. Le Comité Exécutif a pour rôle de fixer les orientations de la Fondation, de choisir les thèmes des 2 appels à projets annuels et de décider des projets lauréats et des montants alloués à chacun d'eux. La diversité du Comité, composé d'administrateurs et de collaborateurs de la Caisse régionale ainsi que de personnalités qualifiées externes, permettra le repérage et l'accompagnement d'actions dans tous les domaines et sur tout le territoire. En début d'année 2022, un premier appel à projets portant sur l'inclusion numérique a permis de soutenir 8 projets parmi les 21 dossiers déposés pour un budget global de 50 000 €. Un second appel à projets portant sur l'environnement, la biodiversité, l'alimentation durable a été lancé en septembre 2022. 50 000 € ont été répartis auprès des 9 projets retenus par le Comité Exécutif parmi les 18 dossiers déposés.

Indicateurs principaux PARTENARIATS et MECENAT (en €)	2020	2021	2022
Dépenses de partenariats, conventions, mécénat, sponsoring, engagements mutualistes,	695 027	754 534	828 025

Focus sur deux projets Solidarité en 2022

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement (CASD) et la Caisse Régionale des Côtes d'Armor ont attribué une subvention de 20 000€ au Fonds de dotation ACC'ESS au profit du **projet d'habitat inclusif porté par l'association Gwitibunan** (Tous ensemble en langue bretonne). En 2023, un premier collectif de 5 logements indépendants de 35 m² dans le centre bourg de Pommeret permettra l'insertion sociale de personnes en situation de handicap.

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor a versé 4 000 € à l'association **Penthièvre Actions** pour les aider à financer des véhicules (vélos, scooters électriques, voitures avec ou sans permis) et soutenir la mise en place d'une **plateforme mobilité**. Penthièvre Actions est une association située à Lamballe dans les Côtes d'Armor. Elle a pour objectif d'accompagner dans leurs démarches, les citoyens en situation de précarité, d'exclusion ou de pauvreté pour qu'ils gagnent en autonomie.

Se comporter en acheteur responsable

La Caisse régionale poursuit la mise en œuvre de la Politique Achats Responsables communes aux entités du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale a intégré les principes des achats responsables au sein de sa Charte des Achats depuis 2018. La politique Achats Responsables vise à encourager les pratiques respectueuses dans les relations avec nos fournisseurs et l'intégration de critères de choix sociaux, environnementaux ou de labels dans nos expressions de besoins. Le recours aux fournisseurs locaux dans le cadre des achats ou de l'investissement (travaux immobilier en particulier) est réaffirmé. Les principaux acheteurs ont été sensibilisés à ces pratiques.

Le responsable des achats, en fonction depuis août 2020, a organisé la révision du processus des achats et veille à l'intégration croissante des questions relatives à la RSE dans les consultations des fournisseurs.

Pour la première année, et sous l'égide de la FNCA, les CR ont été invitées à calculer un indicateur de performance Achats responsables. Cet indicateur défini en commun par les Caisses régionales repose sur 5 critères (achats locaux, délais de paiement, évaluation RSE des fournisseurs, recours au secteur protégé, et formation aux achats responsables) dont le poids est pondéré dans une note globale sur 100. La Caisse régionale obtient la note de 77/100, parmi les meilleures notes des CR, notamment grâce à des délais de paiement maîtrisés et à la part des achats locaux.

Une application concrète et emblématique : les pratiques d'achats de goodies ont été révisées pour privilégier les objets fabriqués en France ou à défaut en Europe, en se recentrant sur l'essentiel, en limitant le plastique et le suremballage. Cette décision a pour conséquence de réduire sensiblement les références et le nombre d'objets publicitaires distribués.

Indicateurs principaux ACHATS RESPONSABLES	2020	2021	2022
Achats Investissements fournisseurs locaux hors groupe (millions d'€) (*)	8.6	12.0	11.6
Part des achats et investissements (hors Groupe CA) réalisés auprès d'entreprises avec siège en Bretagne	47 %	54 %	52 %
Délai moyen de règlement des factures (jours)	34.52	30.34	33.13

(*) Un fournisseur est considéré local s'il a son siège social en Bretagne.

5. Soutenir nos clients face aux aléas de la vie

Depuis 2007, la Caisse régionale a organisé son action dans le domaine de l'inclusion bancaire et sociale, grâce au dispositif Point Passerelle et assume une mission de prévention en animant des ateliers d'éducation budgétaire collectifs. Depuis 2022, pour compléter l'accompagnement des évènements de vie difficiles, une nouvelle équipe de 3 personnes contacte les clientèles fragiles pour proposer une offre bancaire adaptée.

Dans le cadre des travaux du projet Cœur d'Armor, l'accès à la santé pour tous les âges et la préparation au vieillissement de la population costarmoricaine ont donné lieu au lancement d'une nouvelle filière.

L'agence Point Passerelle

L'agence Point Passerelle est spécialisée dans l'**accompagnement des familles fragilisées**. Elle s'adosse à l'association éponyme constituée d'administrateurs, d'anciens administrateurs et de salariés retraités bénévoles. Trois conseillères accueillent et accompagnent les clients et non-clients du département confrontés à des difficultés financières souvent consécutives à un **accident de la vie** (maladie, décès, séparation, perte d'emploi). Les familles concernées sont identifiées par le réseau des agences Crédit Agricole ou par les différents acteurs sociaux costarmoricains (UDAF22, Missions Locales, Maisons du Département, Action Logement, ACAP22, APM22, CRESUS, FAMILLES RURALES...). Plusieurs créanciers majeurs (mission Solidarité EDF, Engie, DGFIP) facilitent la mise en place de plans de paiement pour éviter les coupures d'électricité ou les saisies sur salaires. Des prestataires privés acceptent de faire bénéficier ces familles d'avantages tarifaires sur l'achat ou la réparation

de véhicules (dispositif CAREMAKERS du groupe Renault) ou pour la téléphonie (Orange). Dans le domaine de l'assurance automobile ou deux roues, PACIFICA s'associe au Crédit Agricole des Côtes d'Armor depuis mi 2022 pour rembourser aux familles fragiles jusqu'à 6 mois de cotisations, évitant ainsi le risque de non assurance. Le don « coup de pouce Passerelle Jeunes », d'un montant maximum de 500 €, permet à des jeunes de 16 à 30 ans d'être aidés dans leur projet d'insertion (achat d'ordinateur, permis de conduire, accès au logement, formation, santé). En 2021 et 2022, 10 jeunes ont bénéficié de ce soutien. Début 2022, EDF et le Crédit Agricole des Côtes d'Armor ont renouvelé leur partenariat pour trouver des solutions aux dettes énergétiques et faire des économies d'énergie grâce à un suivi personnalisé des clients en difficulté. Un partenariat important au moment où l'énergie est au centre des préoccupations des ménages les plus fragiles.

Les Micro-crédits personnels au service de l'inclusion bancaire

Etablissement bancaire conventionné par le Fonds de Cohésion Sociale, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor peut attribuer des micro-crédits personnels aux familles exclues des crédits bancaires classiques. Les microcrédits accordés financent principalement des projets permettant la **mobilité pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle** des souscripteurs (réparation ou achat de véhicule, permis de conduire, formations), et l'**accès ou le maintien au logement**. La démarche d'accompagnement réalisée dans la durée par le Point Passerelle et la motivation des familles permettent le remboursement régulier de ces microcrédits.

En 2022, la Caisse régionale a noué un nouveau partenariat entre PENTHIEVRE ACTIONS, structure d'insertion départementale et l'association Point Passerelle, afin de faciliter l'accès au microcrédit personnel pour les bénéficiaires de l'association. De plus, un don de mécénat de 4000€ a été accordé à PENTHIEVRE ACTIONS pour l'aider à développer son parc de véhicules en location à tarif social, via la plateforme mobilité MOBIL'OPTIONS nouvellement créée.

Les ateliers d'éducation budgétaire

En 2022, les bénévoles du Point Passerelle ont animé 15 ateliers auprès de 121 participants, majoritairement auprès de jeunes affiliés aux structures « Avenir Jeunes » (ex Missions Locales) ou élèves en lycée agricole. Des adultes en insertion ont également pu participer. Les bénévoles du Point Passerelle ont eu à cœur d'être encore plus inclusifs en 2022, en animant des ateliers totalement sur mesure destinés à des jeunes en situations de handicap ou à des migrants mineurs isolés. Cela permet à tous les participants d'être sensibilisés à la gestion d'un budget familial et alertés sur les risques liés aux moyens de paiement.

Indicateurs principaux INCLUSION BANCAIRE	2020	2021	2022
Point Passerelle - Nbre de situations nouvelles instruites	236	239	172
Point Passerelle - Nbre d'accompagnements en cours	254	280	295
Nbre de micro-crédits réalisés	96	86	61
Montant des micro-crédits réalisés (en €)	281 188	296 240	228 707
Ateliers éducations budgétaires – Nbre participants	22	92	121

Démarche d'accompagnement des « Evénements de vie difficiles »

Conscient de la **multiplication des accidents de la vie** (séparation, décès du conjoint, maladie, chômage, addiction) et des parcours de vie plus hétérogènes, la Caisse régionale ambitionne de mieux accompagner les populations confrontées à des difficultés financières dans l'ensemble de son réseau d'agence.

Depuis mars 2022, lorsque la Caisse régionale détecte qu'un client est en situation de fragilité financière, une équipe dédiée de trois conseillers le contacte systématiquement afin de lui proposer l'offre « Clientèle fragile » : Cette offre spécifique fixée à 1€ / mois garantit l'accès à des services bancaires adaptés et permet au client équipé d'être exonéré de frais de dysfonctionnement contre 20€ de plafond mensuel imposé par la réglementation. Le conseiller s'engage à recontacter le client, tous les ans, pour un point sur sa situation afin de s'assurer que la solution mise en place est toujours adapté à sa situation. Cette action est une mesure forte de l'engagement de l'entreprise en vue d'accompagner tous ses clients, même les plus modestes.

En 2023, la Caisse régionale va déployer une nouvelle solution permettant de détecter précocement les signes d'une fragilité financière, dans le but d'aider notre client à éviter la détérioration de sa situation.

La réduction de la tarification des frais de dysfonctionnement

Sensible à la perception de ses clients et volontaire sur l'accompagnement des clients en situation financière difficile, la Caisse régionale a décidé de **réduire fortement la facturation des frais de dysfonctionnement** sur les comptes courants de tous les clients Particuliers. Ces décisions vont bien au-delà du contexte réglementaire.

Dès 2019, le plafond de facturation des frais de dysfonctionnements (sur un ensemble de règles de facturation majeures) a été fixé à **25 € maximum/mois** pour **tous les clients du marché des Particuliers**. Le plafond a été revalorisé à **30 € maximum /mois** depuis le 1^{er} janvier 2021. Il faut souligner que cette mesure va bien au-delà de la réglementation en vigueur.

A compter d'avril 2022, **trois nouvelles mesures appliquées à tous nos clients particuliers** sont adoptées pour permettre de limiter la facturation des frais de dysfonctionnement :

- La mise en place d'une **alerte par SMS** pour toute situation de compte débiteur, pour permettre la régularisation dans la journée sans facturation.
- **L'exonération de commission d'intervention** pour un paiement par carte bancaire inférieur à 10 €.
- **L'exonération de frais de rejet de prélèvement** lors d'une nouvelle présentation du même prélèvement s'il est à nouveau rejeté.

Pour encourager la souscription du module « Budget Protégé », la Caisse régionale a décidé d'appliquer la gratuité sur le plafond des frais d'incidents pour la clientèle fragile ayant souscrit à cette offre, au lieu du plafond de 20€ réglementaire.

Ces mesures volontaristes illustrent la valeur mutualiste de solidarité et ont eu pour conséquence la réduction d'environ 50% de la facturation des frais de dysfonctionnement pour la clientèle des Particuliers depuis 2019, par rapport à 2018.

Indicateurs principaux TARIFICATION DES FRAIS DE DYSFONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
Montant du plafond mensuel tous clients PARTICULIERS (en € /mois) *	aucun	25	25	30	30
Montant facturation moyenne mensuelle PART (en €) pour les clients avec incidents *	38.30	19.44	17.83	19.82	19.75

*toutes règles de facturation

Santé pour tous et bien vieillir en Côtes d'Armor

En 2022, la Caisse régionale a réalisé un important travail de diagnostic en allant à la rencontre des parties prenantes majeures de l'écosystème de la santé et du vieillissement (élus des collectivités locales, professionnels de santé, syndicats professionnels de santé, Agence Régionale de Santé, Département des Côtes d'Armor, internes en médecine, DHR de clinique, responsables de l'hôpital de Saint Brieuc, Côtes d'Armor Destination ; ...).

Cette démarche de diagnostic a donné lieu à la création d'une filière « Santé et Bien Vieillir » au sein de la Caisse régionale. Celle-ci permettra d'incarner la prise en compte des sujets liés à la santé et au vieillissement tant en interne qu'en externe de l'entreprise. En 2023, la Caisse régionale poursuivra par la construction et la mise en œuvre de projets à impacts positifs, le plus souvent en concertation avec des acteurs locaux.

2.3.3 Les enjeux sociaux associés à notre activité

6. Assurer la diversité et l'égalité des chances dans l'entreprise

La Caisse régionale conforte son rôle de recruteur majeur sur le territoire et poursuit une démarche de diversification des profils (niveau de diplôme, âge). En 2022, les effectifs continuent à progresser de + 24 CDI. La féminisation de l'encadrement et des managers se poursuit, pendant que les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes restent sous surveillance. Avec un taux de travailleurs handicapés proche de 7%, la Caisse régionale réaffirme l'attention portée à l'intégration ou au maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Recruteur majeur sur le territoire

Le Crédit Agricole est un des recruteurs majeurs des Côtes d'Armor et doit relever en permanence le défi de l'**attractivité de sa marque employeur**. Les Chargés de recrutement du service Ressources Humaines ont été formés afin d'accomplir leur mission de manière impartiale, dans le respect des règles de non-discrimination énoncées dans la « **Charte de la diversité** ».

Pour toucher des cibles nombreuses et diversifiées, 22 actions de recrutement ou participations à des évènements de recrutement ont été menées en 2022 dont 12 en format présentiel et 10 en format distanciel. Afin de répondre aux problématiques d'attractivité du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, 2 jobdating associant d'autres entreprises ayant également des besoins de recrutement sur le département ont été organisés en partenariat avec YOUZFULL. La Caisse régionale a également innové en organisant en mai un job dating en immersion sur le futur lieu de travail, avec présentation des métiers, mises en situation et échanges avec des conseillers du Centre de Relations clients.

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor joue son rôle d'entreprise formatrice par le recrutement conséquent de jeunes en **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**. Des relations sont nouées avec des **établissements supérieurs** pour favoriser la formation en Côtes d'Armor. En 2022, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor a été partenaire de la création de l'école IA Microsoft Simplon, école à destination de personnes éloignées de l'emploi, et a recruté 5 développeurs IA en alternance.

Indicateurs principaux RECRUTEUR MAJEUR	2020	2021	2022
Nbre d'embauches en CDI	85	94	101
Nbre de départs (salariés en CDI)	45	90	77
Nbre de contrats Apprenti-et Contrat de Professionnalisation au 31/12	66	80	82
Nombre de salariés en CDI au 31/12	1 129	1 133	1 157

Diversité des profils à l'embauche

Pour donner leur chance à davantage de candidats et diversifier les profils dans l'entreprise, le recrutement est ouvert à des profils de formations initiales variées, en tenant compte de l'expérience et de la motivation des candidats. La féminisation des embauches augmente, les métiers de la banque attirant plus les candidates que les candidats.

Indicateurs principaux Profils à l'EMBAUCHE	2020	2021	2022
Nbre recrutements CDI à BAC + 2 ans	30	33	37
Nbre recrutements CDI à BAC + 3 ans	29	30	33
Nbre recrutements CDI à BAC + 4/5 ans	26	31	31
Nbre recrutements CDI - < ou = 26 ans	40	32	31
Nbre recrutements CDI - 27 ans à 45 ans	42	55	57
Nbre recrutements CDI - > ou = à 46 ans	3	7	13
Recrutement en CDI : Part des femmes	64.7 %	58.5 %	63.4 %
Recrutement en CDI : Part des hommes	35.3 %	41.5 %	36.6 %

Emploi des personnes handicapées

L'accord local sur l'emploi des travailleurs handicapés et le déploiement du programme HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) sont les piliers sur lesquels la Caisse régionale des Côtes-d'Armor organise son action visant à promouvoir et faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap.

Un correspondant HECA, basé au service des Ressources Humaines, a pour mission d'agir pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour atteindre chaque année un taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, la Caisse régionale s'appuie sur les compétences des partenaires territoriaux engagés dans les domaines de la formation et du recrutement des personnes en situation de handicap (l'association Ohé Prométhée/Cap emploi).

La Caisse régionale prend en compte les préconisations de la Médecine du Travail et aménage les postes pour favoriser le maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap (9 situations) et dans une démarche de prévention « santé au travail » (80 situations).

Depuis 2020, des CESU à hauteur de 200 €, financés par l'employeur, sont attribués aux salariés en situation de handicap qui en font la demande. Au titre de l'année 2022, 50 salariés ont bénéficié de ces CESU.

Les actions de prévention en 2022 :

A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui s'est déroulée du 14 au 20 novembre 2022, la CR22, en partenariat avec AGRICA, a mis en place deux actions de sensibilisation : les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et la fatigue oculaire.

1. Le yoga des yeux : Les 7 et 10 novembre, des séances de 30 min en distanciel ont été animées par le prestataire Yoburo
2. TMS : Des ateliers (au siège) ont été animés par un ergonome/kinésithérapeute. L'objectif était de reconstituer un environnement de travail, et donner quelques conseils sur les postures à adopter, les réglages du siège et de l'écran, les mouvements simples pour se détendre et s'étirer. 4 ateliers ont été réalisés le 14/11 d'une durée d'1h env.

En complément, 2 vidéos ont été diffusées sur Phare Ouest (1 pour le siège et l'autre pour le réseau d'agences) afin de présenter en synthèse les conseils sur les postures à adopter à son poste de travail, les réglages du siège et de l'écran et quelques exercices d'étirement.

Indicateurs principaux HANDICAP	2019	2020	2021	Objectifs accord HECA 2021/2023
Taux de travailleurs handicapés	6.22 %	6.58 %	6.94 %	6 %
Nbre de recrutements en CDI	0	3	1	2
Nbre de recrutements en CDD	5 CDD > 3 mois 3 CDD > 6 mois	Sur 9 CDD, 3 CDD > 6 mois	Sur 5 CDD, 3 CDD > 6 mois	3 CDD > 6 mois
Dont alternants ou contrats Pro	1	1	2	2
Postes de travail aménagés ou en cours	36	87	89	ND

Mise en œuvre du temps partiel

La Caisse régionale accompagne la mise en place du travail à temps partiel, lequel est toujours choisi par le salarié. Au 31/12/2022, 174 collaborateurs travaillent à temps partiel, soit **15 % de l'effectif CDI** (soit – 0.6 % sur 2022). Pour l'ensemble des caisses régionales, ce taux est de 12.2 % en 2021. 89.7 % des salariés à temps partiel sont des femmes. Le dispositif de retraite progressive à temps partiel concerne 10 personnes, dont 3 hommes.

L'accord « Egalité professionnelle » de décembre 2018 affirme l'engagement de la Caisse régionale à exclure la remise en cause du rythme de travail dans le cadre des mobilités professionnelles.

Egalité professionnelle hommes-femmes

L'accord « égalité professionnelle » définit un ensemble de mesures visant à garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dans le domaine de la formation, des promotions et de la rémunération. Il vérifie l'efficacité des mesures par le suivi d'un ensemble d'indicateurs. On pourra notamment citer les actions suivantes déjà mises en place :

- La sensibilisation ou formation régulière des managers à accompagner leurs équipiers dans leurs projets professionnels sans distinction de genre.
- Le dispositif d'entretiens RH avant le départ en congé maternité ou paternité pour faire le point sur l'évolution souhaitée au retour.
- Le diagnostic annuel des rémunérations et des attributions des enveloppes salariales.
- Le dispositif de rattrapage salarial au retour des congés maternité ou adoption.

L'accord prévoit que la Caisse régionale veillera à maintenir un équilibre d'accès aux formations de développement des compétences dont l'objectif est de préparer l'exercice de métiers de spécialistes, d'experts et de managers.

La Caisse régionale poursuit son objectif de faire progresser la représentativité des femmes dans l'encadrement, sans pour autant céder à la logique des quotas jugée inéquitable vis-à-vis des hommes et non reconnaissante de la compétence des femmes qui accèdent à ces métiers de statut cadre ou manager.

L'index de l'Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes est stable à 88/100 en mars 2022, soit au-delà de l'objectif fixé par les pouvoirs publics à 75/100. La donnée est publiée en informations réglementaires, sur le site www.ca-cotesdarmor.fr.

Indicateurs principaux EGALITE Homme/Femme	2020	2021	2022
Part des femmes (% des effectifs CDI au 31/12)	56 %	56.3 %	57.1 %
Part des femmes cadres (% des CDI au 31/12)	36.3 %	38.3 %	39.5 %
Part des femmes managers (% des CDI au 31/12)	32.4 %	33.8 %	36.4 %
Nbre de femmes au Comité de Direction	2	2	2
Nbre femmes inscrites à la formation ITB	2	1	2
Index de l'égalité professionnelle (note /100)	88	88	88

Ecart de rémunération Hommes et Femmes

La Caisse régionale vise à réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Le salaire proposé à la prise de poste pour un métier donné est équivalent pour un homme et une femme. Deux fois par an, les écarts de rémunération sont analysés. Les écarts constatés entre les genres se réduisent progressivement.

Des départs (revalorisations de postes ou départs définitifs) chez les employés ont entraîné une diminution de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Des effets liés à l'ancienneté dans le poste sont constatés avec des écarts positifs en faveur des hommes très majoritaires et avec une ancienneté élevée pour les cadres. Les écarts de rémunération sont stables en 2021 pour les cadres, et l'augmentation pour les techniciens peut s'expliquer par le recrutement d'une grande majorité de femmes sur cette année.

Indicateurs principaux ECART de REMUNERATION des FEMMES par rapport aux HOMMES (en %)	2020	2021	2022	Nbre hommes 2022	Nbre femmes 2022
Cadres	- 3.9 %	- 3.9 %	- 4.6 %	179	117
Techniciens et analystes	- 1.2 %	- 1.6 %	- 1.3 %	304	531
Employés	+ 2.3 %	0 %	5 %	7	11
Ensemble des femmes par rapport aux hommes	- 9.8 %	- 9.4 %	- 9.4 %	490	659

7. Développer les compétences et l'employabilité des salariés

Dans un environnement bancaire en perpétuelle évolution, la Caisse régionale met en place un plan de formation ambitieux pour le développement des compétences des salariés, la qualité du conseil à nos clients et l'adaptation aux nouveaux outils et offres. Elle accorde une importance particulière au niveau des compétences managériales avec la démarche de formation « Manager Accompagnant ».

L'entreprise favorise la mobilité et la promotion des salariés en interne pour des parcours professionnels valorisants et fidélisants. Elle reconnaît l'expertise acquise par des dispositifs de reconnaissance salariale.

Former pour le développement des compétences et la qualité du conseil

La politique de formation est construite à partir des orientations du projet d'entreprise, des besoins de formations individuels et collectifs exprimés par les directions et les salariés lors des entretiens annuels d'appréciation. Le contenu des formations évolue conformément aux évolutions réglementaires et aux compétences attendues dans l'exercice des métiers.

- ✓ Les formations des nouveaux embauchés, les filières métiers et la préparation à la prise de fonction, la réglementation, la professionnalisation et l'expertise constituent le socle du plan de formation de la Caisse régionale.
- ✓ Cette année 2022 a en outre été marquée par le déploiement de plusieurs formations :
 - La création du Campus by CA : les nouveaux embauchés sont réunis au sein d'une promotion pour un cursus de formation de trois mois, alternant apprentissages fondamentaux, immersions en situations professionnelles et pratiques relationnelles. C'est un format idéal pour une montée en compétences progressive et une prise de poste réussie en agence.
 - La formation Modèle relationnel a été dispensée à l'ensemble des salariés de la Caisse Régionale
 - Plusieurs formations structurantes sont poursuivies : « Manager accompagnant », « Conseiller accompagnant », Assurances.
- ✓ Un vaste ensemble de formations en e-learning et en libre-service est mis à disposition des salariés sur la plate-forme E-CAMPUS pour rendre chacun acteur de sa formation. Les univers d'apprentissage couvrent aussi bien le Projet Sociétal du Groupe que la culture économique et financière ou encore les outils de bureautique.

Indicateurs principaux FORMATION	2020	2021	2022
Nbre de jours de formation	8 292	9 175	8 599
Nbre de jours de formation /salarié CDI(*)	7.34	8.10	7.43

(*) une journée de formation est équivalente à une journée type de 7.8 heures.

Adapter les compétences managériales

Depuis 2017, la Caisse régionale a mis en place un **plan de formation** des managers baptisé « **Manager accompagnant** ». Cette démarche innovante s'est déclinée en deux saisons, l'une basée sur **l'accompagnement individuel des collaborateurs** et l'autre sur des **pratiques de coaching collectif**. L'objectif de la première saison consiste à développer l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs. L'objectif du coaching collectif est d'accroître la maturité de l'équipe qui devient plus efficiente tout en permettant à chacun d'exister pleinement au sein de cette équipe. Les managers sont désormais formés au fur et à mesure de la prise de poste.

Afin d'assurer la mise en place de la posture de Manager Accompagnant l'entreprise a mis en place un **poste de coach interne**. Ce dernier, formé au métier de coach par une formation certifiante intervient principalement sur les périmètres suivants :

- ✓ **Nouveaux Managers** : accompagnement à la prise de poste via un coaching individuel d'environ 6 séances d'1h30 une fois par mois
- ✓ **Tous Managers** : coaching individuel selon les besoins exprimés par le Manager lui-même ou par son N+1 et coaching dit « Flash » pour les aider dans leur quotidien, à analyser et solutionner des situations ponctuelles liées au management individuel et collectif.
- ✓ **Non managers** : Depuis fin 2021, le coach interne intervient également en coaching individuel pour des populations non managers. La possibilité de recourir au coach interne pour toutes les catégories de salariés est désormais mentionnée dans le formulaire de l'entretien annuel d'appréciation.

L'entreprise a travaillé sur un nouveau référentiel des compétences managériales en 2022. Il comporte 10 compétences et 4 valeurs clés et a été intégré au formulaire d'entretien annuel d'appréciation des managers pour la campagne démarrant début 2023.

L'ensemble des managers a été formé au modèle relationnel sur l'année 2022 comme l'ensemble des collaborateurs. Le modèle relationnel comporte des postures et pratiques managériales.

Favoriser la mobilité professionnelle

L'entretien professionnel, proposé tous les ans, constitue un moment d'échange privilégié entre le salarié et son manager. Il permet au salarié d'exprimer ses souhaits d'évolution professionnelle et ses besoins en formation. Les **opportunités de mobilité** au sein de la Caisse régionale sont un facteur d'attractivité pour les salariés qui envisagent un parcours professionnel riche d'expériences variées. C'est ainsi que **près de 100 métiers différents** sont recensés au siège et dans le réseau d'agences. Des mesures d'accompagnement à la mobilité professionnelle sont prévues par un accord d'entreprise.

L'entreprise est soucieuse de récompenser les salariés qui ont développé des savoir-faire et des connaissances qui vont au-delà des compétences générales attendues et contribuent ainsi à la performance de leur équipe. Ce dispositif, organisé par la Convention Collective, se matérialise par une augmentation de la pesée d'emploi et donc une majoration financière mensuelle. Les bénéficiaires au titre de la **reconnaissance de l'expertise** sont déterminés à partir des entretiens annuels d'appréciation et sur proposition des managers. Au 31/12/2022, 255 salariés CDI sont reconnus experts, dont 65 le sont nouvellement en 2022.

Indicateurs principaux PROFESSIONNELLE	MOBILITE	2020	2021	2022
Nombre de salariés en CDI		1 129	1 133	1 157
Part des salariés CDI avec entretien professionnel		87.7 %	89.4 %	95.6 %
Nombre de mobilités professionnelles (CDI)		322	200	223
Dont prises de responsabilité		176	101	116
Salariés reconnus experts (% des CDI au 31/12)		21.4 %	21.6 %	22.2 %

8. Favoriser la qualité de vie au travail pour la performance individuelle et collective

La Caisse régionale veille aux conditions de travail et de santé et sécurité de ses salariés par des dispositions pérennes et des actions ponctuelles. Elle procède régulièrement à une enquête auprès de l'ensemble des salariés pour mesurer leur relation au travail et à l'entreprise, dans le cadre d'un dispositif du Groupe

Organisation du travail

Le temps de travail des salariés s'organise selon les modalités suivantes :

- Au siège : un horaire hebdomadaire de 39 heures, en horaires variables du lundi au vendredi.
- Dans les agences : un horaire hebdomadaire de 38,05 heures, en horaires fixes du mardi au samedi midi.
- Un forfait annuel de 206 jours pour les managers et certains cadres experts du siège et un forfait de 211 jours pour les managers en agence.
- L'attribution de congés AJC (équivalent des RTT) vient rétablir un horaire annuel basé sur 35 heures hebdomadaires, selon l'accord national sur le temps de travail.

L'accord signé le 11/12/2019 prévoyant la **fermeture du réseau d'agences de proximité le samedi après-midi**, s'est mis en place au 1^{er} mars 2020. Il vise à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des collaborateurs du réseau, tout en établissant des horaires plus simples et plus lisibles pour la clientèle. Il permet également une meilleure préparation des journées de travail et optimise le temps de conseil auprès des clients.

Après une mise en place accélérée dans le cadre de la crise sanitaire Covid, un accord d'entreprise finalisé en novembre 2021 prévoit que les salariés volontaires, suffisamment autonomes pour exercer leur activité à distance et dont la nature de l'activité le permet, peuvent pratiquer du **travail déplacé** (dans les locaux de l'entreprise) ou du **télétravail** (au domicile) à raison d'une journée par semaine maximum. Cet accord s'applique pour les salariés du réseau d'agences et du siège.

Indicateurs principaux ORGANISATION DU TRAVAIL	2020	2021	2022
Nbre de jours de télétravail	21 700	24 400	19 400
Nbre de jours de travail déplacé	NC	NC	200

Dispositifs liés au bien-être

Plusieurs dispositifs peuvent concourir au bien-être et à la santé des salariés.

- ✓ Le vendredi 20 mai 2022, la **journée RECONNEXION**, organisée à l'initiative de plusieurs services de la Caisse régionale, avait pour objectif d'inciter l'ensemble des salariés à réfléchir à leurs usages des outils de communication numériques. Dans un environnement de travail en forte sollicitation d'immédiateté (mails, messages Teams, SMS, téléphone, ...), les salariés ont été invité à réduire au maximum l'usage des messages écrit et à privilégier les échanges oraux en interne. La journée proposait aussi des ateliers digitaux pour clarifier les usages et pratiques des outils (Outlook, tems, Klaxoon, réseau d'entreprise Phare Ouest). Le bilan de cette journée consacre une baisse des mails internes : 14 410 mails envoyés contre 31 456 le vendredi précédent, et 23 383 mails reçus contre 50 964 le vendredi précédent, soit une baisse de 54 % sur les deux volumes. Les ateliers digitaux ont rassemblé 357 participants
- A la fois pour **contribuer au confort au travail de ses salariées** et pour encourager une jeune entreprise costarmoricaine, la Caisse régionale a validé un **partenariat avec CLARIPHARM** pour l'installation de 112 distributeurs de protections hygiéniques (made in Bretagne) au siège et dans les 88 agences du département. CLARIPHARM, laboratoire costarmoricain spécialisé dans les produits d'hygiène intime, a été récompensée dans la catégorie Innovation lors de la cérémonie des Oscars des Entreprises en 2017.

Encourager la pratique sportive des salariés

Plusieurs dispositifs visent à encourager la pratique sportive des salariés de la Caisse régionale :

- ✓ Sur le site du siège à Ploufragan, les **équipements** suivants sont mis à disposition gratuitement pour les salariés : Parking à vélo sous abri, possibilité de recharge des vélos à assistance électrique, vestiaires et douches, une salle de sport équipée en terrain de badminton et tennis.
- ✓ Le CSE, sur dotation de son budget activités sociales et culturelles par l'entreprise, prévoit une **aide annuelle de 80 € maximum pour le remboursement d'une licence ou cotisation** à une pratique sportive. En 2022, 569 salariés ont bénéficié de cette aide pour un montant de 41 935€.

La Caisse régionale, dans le cadre de **son plan de mobilité**, encourage les salariés à venir au travail en vélo. L'évènement phare de cette démarche est la participation annuelle au **Challenge « A vélo au boulot »** organisé par l'agglomération de Saint Brieuc et l'organisation ponctuelle d'ateliers sur la sécurité à vélo ou l'entretien du vélo.

Indice d'Engagement et de Recommandation des salariés

La Caisse régionale a réalisé en 2022 la quatrième édition de l'enquête IER auprès de ses salariés. Ce dispositif d'écoute a pour objectif de mesurer l'engagement des salariés et leur expérience collaborateur au sein de l'entreprise. Elle est proposée tous les 2 ans dans notre Caisse régionale. En 2022, l'enquête a recueilli un taux de participation de 77%, obtenu 69% de réponses favorables et 519 commentaires.

Indicateurs principaux Enquête IER	2018	2020	2022
Taux de participation	59 %	76 %	77 %
« Salariés fiers de travailler pour leur entreprise »	85 %	86 %	78 %
« je comprends comment mon travail contribue à l'attente des objectifs de l'entreprise »	88 %	90 %	84 %
Indice d'Engagement et de Recommandation	72	77	69

Préserver la santé et la sécurité au travail

Un responsable Sécurité se consacre à temps plein à la **gestion de la sécurité des personnes et des biens**. Il gère les procédures et intervient en cas d'évènements. Il organise la formation à la sécurité bancaire et à la sécurité incendie dans le réseau d'agences et au siège. Il rend compte devant la CSSCT sur les sujets d'accidents du travail ou d'incivilités. Il présente également le rapport annuel à la CSSCT, le programme de prévention des risques de l'année, la synthèse de la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques dans l'entreprise.

Pour gérer les **risques liés à l'incivilité** de certains clients à l'encontre de ses salariés, la Caisse régionale a déployé un dispositif de déclaration des comportements inadaptés et des agressions verbales et physiques. Le **dispositif de déclaration des incivilités** permet la déclaration par le salarié victime et une graduation de la réponse apportée à l'agression.

La prise en charge des incivilités couvre plusieurs volets :

- **L'accompagnement psychologique** du salarié victime de l'acte par un professionnel externe et indépendant, consultations réglées par l'employeur.
- **L'accompagnement juridique** qui va du dépôt de plainte de la victime et/ou de la Caisse régionale jusqu'au suivi judiciaire.
- **Le traitement de la relation client** avec l'agresseur qui peut aller jusqu'à la rupture totale de la relation commerciale du fait de la banque.

Absences pour maladie et accidents du travail

Le taux d'absentéisme, prend en compte les **absences pour maladie** (courte et longue durée), ainsi que les arrêts consécutifs aux **accidents du travail**. Le nombre d'absents pour longue maladie augmente en 2022 (24 en 2022, 17 en 2021, 16 en 2020), le nombre d'absents pour congé maternité/paternité est stable (79 en 2022 81 en 2021, 80 en 2020) Le nombre de jours d'absence, en augmentation en 2022 s'explique par une augmentation d'arrêts de courte durée (épidémies de COVID et la grippe).

Indicateurs principaux SECURITE au TRAVAIL	2020	2021	2022
Nbre déclarations d'incivilités	32	37	40
Nbre accidents du travail (travail et trajet- validé MSA) (1)	10	7	6
Nbre de jours d'arrêt sur accident du travail (1)	399	644	531
Nbre de jours d'absence (maladies et acc travail) (2)	13 128	12 106	15 476
Taux d'absentéisme (%) (2)	4.19 %	3.8 %	4.7 %
Nbre de salariés ayant eu des absences pour maladie professionnelle	1	1	1

(1) Données selon la qualification MSA connue à date de parution du rapport.

(2) Y compris les absences liées à mi-temps thérapeutiques.

Maintenir un dialogue social de qualité

L'**entreprise organise le dialogue social** et met des moyens à disposition pour son fonctionnement : une chargée de relations sociales assure le pilotage des activités et des relations avec les organisations syndicales. Des moyens matériels sont mis à disposition des organisations syndicales (bureaux, salle de réunion, matériel informatique, heures de délégation). Un nouvel outil de déclaration des heures de délégation a été testé et déployé le 01/01/2023.

L'accès à l'information liée au dialogue social à destination des salariés est facilité par la mise à disposition d'un espace dédié sur la Tablette RH, très utilisée par des salariés.

En 2022, en plus des Négociations Annuelles Obligatoires, les partenaires sociaux et la Direction ont négocié pour mettre à jour ou prolonger des accords existants ou pour créer de nouveaux accords.

- ✓ Nouveaux accords signés : Protocole de fin de conflit du 24/05/2022
- ✓ Renouvellement ou prolongation d'accords existants signés : aucun
- ✓ Négociations en cours au 31/12/2022 : Accord sur la formation professionnelle, accord sur l'égalité professionnelle, Accord sur l'indemnité management et prime de secrétaire de caisse locale

En 2022, un **conflit social** s'est traduit par un mouvement de grève le 31 mars après-midi. 5 réunions de négociations entre la Direction et les délégués syndicaux ont permis de d'aboutir à un protocole de fin de conflit

signé le 24 mai. Des séances de suivi de l'accord ont été mises en place dès le second semestre 2022 pour suivre la mise en place des mesures négociées.

Indicateurs principaux DIALOGUE SOCIAL	2020	2021	2022
Nbre de nouveaux accords négociés	2	2	1
Nbre de renouvellement/ajustement d'accords	1	5	0
Nbre de réunions d'instances (1)	30	28	23
Nbre de réunions de négociations et commissions	23	23	14

(1) Réunions du CSE et de ses commissions

2.3.4 Les enjeux environnementaux associés à notre activité

9. Assumer notre responsabilité de banquier dans la lutte contre le changement climatique

Dans un contexte où les enjeux climatiques s'accroissent, la Caisse régionale choisit de prendre part à la lutte contre le changement climatique dans ses activités de financements et de collecte. Elle s'est engagée dans le financement des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique depuis plus de 10 ans en se dotant d'un pôle d'expertise et en renforçant à nouveau ses moyens et son périmètre en 2022.

La Caisse des Côtes d'Armor agit et infléchit sa politique d'investissement et de placements de ses fonds propres pour viser des impacts sociétaux et environnementaux positifs.

Elle se préoccupe de la transition des modèles économiques de ses clients, en déployant le dialogue sur la RSE avec ses clients Agriculteurs et Entreprises, grâce à des dispositifs dédiés. Le Projet Sociétal Groupe et son intégration dans le projet d'entreprise « Cœur d'Armor » conduiront au renforcement des enjeux de transitions climatiques dans les relations avec nos clients sur tous les marchés.

Les produits d'épargne à vocation solidaire ou environnementale sont proposés à notre clientèle de plus en plus sensibilisée à ces enjeux. Les conseillers disposent à la fois des offres élaborées par Amundi et depuis fin 2022 du Livret Engagé Sociétaire pour des propositions adaptées à toutes les situations.

Favoriser le développement des énergies renouvelables

✓ Par nos clients

Dès 2012, les 4 Caisse Régionales Bretonnes (CRB) ont mis en place un pôle commun dédié au financement des unités de production d'énergie renouvelable sur toute la région. Face aux enjeux de la Transition Energétique, en particulier sur le marché des Entreprises et des Collectivités Publiques, le Pôle « Economie de l'Environnement » est passé de 2 à 6 experts depuis 2020 et devient en 2022 le **pôle « Transition Energétique » (Pôle TE)**. Les 6 Conseillers en Transition Energétique (CTE) interviennent auprès des clientèles des marchés de l'Agriculture, des Professionnels, Entreprises et Collectivités Publiques.

Le périmètre d'activité du pôle TE a été élargi à l'**accompagnement global de la transition énergétique** : la fourniture d'énergie renouvelable, le bilan carbone et l'audit énergétique, l'efficacité énergétique (travaux et équipements, valorisation des certificats d'économie d'énergie), la mobilité et l'autoconsommation. Pour assurer la capacité à accompagner nos clients, le recrutement d'une compétence dédiée à l'efficacité énergétique a été réalisé, ainsi que le recrutement d'une nouvelle compétence sur les marchés de l'agriculture et des professionnels à dominante énergie renouvelable.

En 2022, suite à la parution du décret Solaire paru en octobre 2021 (déplafonnement de 100 Kwc à 500 Kwc du guichet ouvert), les demandes d'accompagnement des **projets d'installation photovoltaïques** se sont fortement développées, encouragées par l'envolée des prix de marché de l'électricité. Les porteurs de projets visent désormais l'autonomie partielle sur leur consommation d'énergie, au lieu de la revente totale de la production photovoltaïque. Sur le marché de la **méthanisation (cogénération ou injection)**, les demandes d'accompagnement ont diminué sous les effets conjugués d'une forte augmentation des coûts de construction des infrastructures (+15 à +20 %), de conditions de valorisation de l'électricité ou du gaz moins favorables, et d'une acceptabilité sociétale des projets de plus en plus

contestée. Il n'y pas eu de financement de **projets éoliens**, marché très étroit et tributaire des temps longs de développement des projets.

✓ Par la Caisse régionale

La Caisse régionale a fait le choix d'investir pour produire de l'énergie solaire dès 2009 et a très fortement augmenté sa contribution en 2017 en installant **5 600 m² de panneaux photovoltaïques** pour couvrir un parking au siège.

L'équipement a permis de produire 47 % de la consommation d'électricité du siège (environ 600 personnes). Un **projet d'agrandissement des surfaces de 3 120 m² de panneaux photovoltaïques** supplémentaires est en cours. En 2021, les permis de construire et autorisations nécessaires ont été obtenus. Les appels d'offres seront lancés en 2022 pour une mise en service envisagée en 2023. Ce projet a pour ambition d'accroître l'autonomie énergétique de la Caisse Régionale avec une production autoconsommée de 500 000 KWh.

Indicateurs principaux ENERGIES RENOUVELABLES	2020	2021	2022
Nbre de projets costarmoricains financés	6	28	53
Type d'unités financées	Méthanisation 2 Photovoltaïque 2 Eolien 2	Méthanisation 6 Photovoltaïque 21 Autres ENR 1	Méthanisation 1 Photovoltaïque 49 Autres ENR 3**
Puissance financée (en millions de kWh)*	21.4	26.4	14.3
Montant des financements réalisés (en K€)	11 147	19 091	14 710
Production énergie solaire (tour et ombrières) kWh	954 139	943 956	995 114

* Productible annuel

** Modernisation unité de traitement de déchets

Encourager la rénovation énergétique de l'habitat

La Caisse régionale, premier financeur de l'Habitat sur son territoire, distribue les offres nationales ou régionales dédiées au financement de la rénovation énergétique de l'habitat costarmoricain.

Deux offres de financement sont spécifiquement dédiées au financement de la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers : l'EcoPTZ (prêt à taux zéro réglementé) et l'Offre Verte. En 2022, nous constatons un mouvement de croissance des financements dédiés à la rénovation énergétique tant en nombre de dossiers qu'en montants de crédit réalisés.

L'année 2023 sera fortement orientée vers la rénovation énergétique de l'habitat de nos clients avec plusieurs projets : Le déploiement de la plateforme « j'éco-rénove mon logement » (un site internet et une démarche pour conseiller et accompagner nos clients dans leur transition énergétique) et l'EcoPTZ ma prime rénov' (solution pour financer le reste à charge des travaux pour les clients bénéficiaires de Ma Prime Renov').

Il faut cependant préciser que les financements de rénovation partielle ou totale de l'habitat (à l'achat ou ultérieurement) ne permettent pas toujours d'isoler la part des travaux destinée à la rénovation énergétique dans le montant total financé et ne sont donc pas totalement tracés dans nos livres.

Indicateurs principaux RENOVATIONS ENERGETIQUES	2020	2021	2022
Réalisations EcoPTZ (en k€)	5 141	5 657	8 341
Nbre EcoPTZ	458	522	705
Réalisations Offre Verte Habitat (en K€)	5 141	5 657	8 341
Nbre de prêts Offre Verte Habitat	458	522	705

Donner du sens à l'épargne avec le Livret Engagé Sociétaire

Le Crédit Agricole propose depuis le 10 octobre 2022 une solution d'épargne accessible à tous nos clients sociétaires pour devenir acteur des grandes transitions climatiques, agricoles et solidaires. Chaque € collecté est orienté pour financer des projets en faveur :

- ✓ Du **climat et de la transition vers une économie bas-carbone** (habitat économe en énergie, rénovation énergétique des bâtiments, production d'énergie renouvelable, ...)
- ✓ Des **transitions agricoles, agroalimentaires et de la souveraineté alimentaire** (énergies renouvelables, pratiques agricoles durables, installations de nouveaux agriculteurs pour le renouvellement des générations, ...)
- ✓ De la **cohésion et de l'inclusion sociale** au cœur des territoires (logements sociaux, infrastructures de santé, revitalisation des territoires, ...)

Ce livret répond au besoin exprimé par nos clients de sens et d'utilité de leur épargne, et ce quel que soit le niveau de cette épargne. Il est la première des nombreuses solutions que proposera le Projet Sociétal Groupe en 2023 et 2024.

Indicateurs principaux LIVRET ENGAGE SOCIETAIRE	2020	2021	2022
Encours au 31/12/N (en k€)	NC	NC	183 153
Nbre de Livret Engagé Sociétaire	NC	NC	18 703

Renforcer la collecte en Investissement Durable

Selon la réglementation européenne **SFDR**, (pour **Sustainable Finance Disclosure Regulation**, règles de publication d'informations en matière de durabilité), un **Investissement Durable (ID)** est un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des déchets, développement des énergies renouvelables, gestion des ressources naturelles, biodiversité,...) ou un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif social (lutte contre les inégalités, cohésion sociale, ...). Pour autant, ces investissements ne doivent causer aucun préjudice important à aucun de ces objectifs et les entreprises qui les réalisent doivent appliquer des pratiques de bonne gouvernance.

Le règlement SFDR vise à **renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG** que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements qu'ils vous proposent. Ce sont des règles relatives à la publication d'informations sur la durabilité d'un placement. Le règlement définit notamment 3 types de produits :

- Les placements dits « **Article 9** » présentent un objectif d'investissement durable
- Les placements dits « **Article 8** » déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux
- Les placements dits « **Article 6** » n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».

Amundi, leader européen de l'investissement responsable, soutient les ambitions et les initiatives européennes en matière de développement de l'investissement responsable et estime que le cadre réglementaire contribuera à orienter les flux de capitaux. Toutefois, comme nombre d'acteurs de la finance, Amundi estime que la mise en place de certaines réglementations (dont SFDR 2) a besoin d'être renforcée par des standards communs, pour des définitions communes des enjeux de durabilité. Amundi adopte donc temporairement une approche prudente en reclassifiant la quasi-intégralité des fonds Article 9 en article 8. Ces décisions n'ont pas d'impact sur les portefeuilles des fonds et permettent de conserver le même niveau en termes d'exigences ESG ou de caractéristiques de durabilité.

Indicateurs principaux DURABLES (en millions d'€)	INVESTISSEMENTS	2020	2021	2022
Encours ID clients (*) (**)	227.03	643.62	789.70	
Part de l'ID /encours totaux collecte Amundi	25 %	63.1 %	78.48 %	

(*) Supports Comptes titres ordinaires, PEA, Unités de comptes (contrats assurances vie).

(**) A partir de 2021, fonds article 8 et 9 uniquement.

Orienter les fonds propres vers la finance durable

En 2022, la Caisse Régionale a intégré dans le cadre de la **stratégie de diversification la dimension de l'Investissement Socialement Responsable** sur la base des critères ESG environnement Social et Gouvernance. L'approche ESG est prise en compte dans **71% (69% en 2021) des opérations mis en place** (% d'Avis Risque Indépendant sur la totalité des opérations). Pour interpréter cette donnée, il faut savoir que certaines opérations de par leurs caractéristiques (dérivés, échange de titres, ...) ne peuvent pas être concernées par la dimension ESG. Les opérations sur des durées courtes ne font pas l'objet d'une approche sur la dimension ESG. Ces opérations resteront cependant dans l'assiette de l'analyse.

Par ailleurs la Caisse régionale a pris acte de la **réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)***. Cette réglementation offre un cadre normatif européen pour apprécier la prise en compte des critères extra financiers d'un fonds. La diffusion des standards techniques de cette réglementation a été décalée d'une année. Les standards sont désormais attendus pour 2023.

En 2022, la CR a atteint ses objectifs chiffrés :

- Une allocation sur des fonds SFDR art 8 ou art 9 à hauteur de 70% (89% réalisé)
- 5 M€ sur des fonds art. 9 (5M€ réalisé)

Elle a investi 35 M€ dans des fonds SFDR art. 8 (30 M€ en 2021) et 5 M€ dans des fonds SFDR art. 9 (5 M€ en 2021)

Dans sa politique financière 2023, la Caisse Régionale a toujours une ambition chiffrée pour 2023 à travers une allocation sur des fonds SFDR art 8 ou art 9, à hauteur de 100% hors fonds groupe dont 10 % dans des fonds art 9.

Accompagner les transitions agricoles

La Caisse régionale poursuit et amplifie plusieurs actions afin de faire face à deux grands défis majeurs que sont les transitions vers une agriculture plus durable et la transmission des exploitations agricoles. Les travaux initiés depuis 2019 pour la création d'une démarche RSE en Agriculture sont désormais déployés par les Chargés de clientèle agricole.

Acteur majeur du financement de l'agriculture en Côtes d'Armor, le Crédit Agricole accompagne toutes les formes d'agricultures. La décision de financer ne repose pas sur la nature du projet, mais bien sur la compétence et la motivation de l'agriculteur, ainsi que sur la pérennité économique de son projet. C'est ainsi que 34 % des installations aidées financées en 2022 par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont des projets en **circuits courts ou en agriculture biologique**.

Contribuer à la transformation du modèle agricole

- ✓ La CR explore depuis 2019 le sujet innovant et prospectif de la **RSE appliquée aux exploitations Agricoles (RSEA)**. Face aux enjeux des transitions agricoles, les exploitations de nos clients doivent construire une stratégie globale de développement durable, grâce à l'intégration des préoccupations économiques, sociales, sociétales et environnementales. Notre ambition est d'accompagner toutes les agricultures durables, de participer à la transition agricole des Côtes d'Armor et de porter un regard sur l'avenir ; mais également de permettre à nos clients de valoriser leur métier, de pérenniser leur exploitation et d'adapter leurs pratiques au changement climatique.

- ✓ L'année 2022 a été marquée par le **lancement de la démarche Trajectoires RSEA**. Celle-ci a été co-construite par les conseillers du marché de l'agriculture, des clients, et des administrateurs de la Caisse régionale. Elle apporte des solutions concrètes, et offre une expérience client inédite grâce à :
 - Une plateforme digitale de référence donnant accès à un **diagnostic d'évaluation de la maturité RSE des exploitations agricoles** selon les principales filières du territoire, des **fiches pratiques**, un **espace partenaires**. <https://ca-trajectoires-rsea.fr/>
 - Des **conseillers agricoles formés aux transitions et aux enjeux de la RSE** appliquée au monde agricole.
 - Un **réseau de partenaires** intégrés dans l'écosystème agricole local.
- A travers la démarche Trajectoires RSEA, la **Caisse régionale a sensibilisé 439 clients agriculteurs à l'intégration des enjeux de la RSE dans leurs exploitations agricoles**. Parmi eux, 309 clients agriculteurs ont montré un intérêt pour aller plus loin dans la démarche et pour entamer la phase de diagnostic. Forte de son expertise sur ce sujet innovant, la Caisse régionale contribue aux travaux nationaux du Groupe Crédit Agricole pour la construction d'un nouvel outil de conseil stratégique aux agriculteurs.
- ✓ La Caisse régionale souhaite également accompagner ses sociétaires dans la **mise en œuvre de nouvelles pratiques agri environnementales**. Fin 2022, nous avons lancé la **démarche Labellisation** qui s'adresse aux projets de certification en lien direct avec la préservation de l'environnement. Parmi les labels les plus utilisés sur notre territoire : **AB (Agriculture Biologique)**, **HVE (Haute Valeur Environnementale)** et le **LABEL BAS CARBONE**. Nos conseillers agricoles ont bénéficié d'une formation dédiée, et nous proposons des offres de financement liées aux besoins d'investissement et de trésorerie. Nous avons également lancé le **prêt CERTIF AGRI** qui permet de financer tous les frais liés à la certification (pré diagnostic, étude des sols, formation, adhésion à un label), à des conditions préférentielles.
- ✓ **Le Groupement des Agriculteurs Bio des Côtes d'Armor (GAB22)** et la Caisse régionale ont signé le 15/09/22 un partenariat qui vise à développer deux types de dispositifs de conseil aux agriculteurs costarmoricains. Les techniciens du GAB22 apportent leur expertise à nos clients agriculteurs pour développer une activité bio grâce à un pré-diagnostic, ou pour mettre en place un suivi technique annuel. Ces deux dispositifs sont cofinancés par la Caisse régionale. Par ailleurs, la Caisse régionale s'engage valoriser des évènements du GAB 22 (colloque, Fête du lait Bio...).
- ✓ Depuis 2021, la Caisse Régionale a lancé la démarche « **Trajectoires Energies** », afin d'accompagner les agriculteurs dans leur transition énergétique. Pour rappel, cette démarche s'adresse dans un premier temps aux éleveurs laitiers équipés de robots de traite. L'objectif est de les inciter à autoproduire et consommer une partie de leurs besoins en électricité. Les conseillers évaluent avec eux le potentiel lié à l'installation de panneaux photovoltaïques, les oriente vers une liste d'installateurs qualifiés, et leur proposent des solutions de financement et d'assurance. Les conseillers ont répondu à de nombreuses sollicitations de leurs clients, dans un contexte de hausse de coût de l'énergie.
- ✓ La Caisse régionale a décidé d'accompagner les efforts de transition des élevages costarmoricains en validant en juillet 2021 un **partenariat avec l'association France Carbon Agri** pour la livraison de 5 000 tonnes de crédits Carbone au terme d'une période de 5 ans. La démarche rémunère la mise en œuvre de pratiques bas carbone par des agriculteurs costarmoricains qui se sont portés candidats à cette démarche innovante, validée par le Label National Bas Carbone délivrée par le Ministère de la Transition Ecologique. Faisant figure de précurseur dans cette démarche, la Caisse régionale est associée aux travaux du Groupe Crédit Agricole autour de la mise en place d'une **plateforme d'échanges de crédit carbone d'origine agricole**.
- ✓ Dans un contexte de changement climatique impactant la biodiversité, le **Projet Sociétal du Groupe** vise à accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable. Un **fonds de capital investissement de 300 Millions d'€ est élaboré par IDIA** pour financer les entreprises de l'agro-alimentaire en France et en Italie dans leurs stratégies de transition. La Caisse régionale s'est portée volontaire pour une contribution de 4 M€ au sein de ce fonds qui prendra en compte les enjeux de trajectoires de décarbonation, d'agriculture raisonnée (réduire l'utilisation des intrants issus de la chimie fossile) et de préservation des ressources naturelles (en particulier l'eau).

Transmission des exploitations agricoles

L'agriculture bretonne est confrontée à une importante vague de départs à la retraite des exploitants agricoles alors même que le nombre de candidats à l'installation se réduit fortement. Pour contribuer à l'enjeu de souveraineté alimentaire, Le Crédit Agricole souhaite faciliter l'installation des candidats au métier d'agriculteur.

- ✓ Engagée avec l'association **Initiative Bretagne**, la Caisse régionale contribue jusqu'en 2024 au fond BRIT. Ce fond permet d'octroyer des prêts d'honneur à l'installation en agriculture (viande bovine, volailles, veaux de boucherie et porcs) d'un montant de 20 000 à 50 000€, constitutif de l'apport personnel du candidat sur son projet. Le dispositif vise donc au maintien ou à la création d'emplois agricoles en Bretagne. Le marché de l'agriculture siège régulièrement dans les commissions d'attribution des prêts d'honneur et fait ainsi bénéficier de son expertise.

En 2022, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor continue à faciliter l'installation des jeunes, à travers le dispositif de portage foncier, en partenariat avec la SAFER (**Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural**).

4 jeunes ont été accompagnés en 2022. Pour rappel, 12 agriculteurs costarmoricains ont bénéficié du dispositif depuis son origine en 2018.

Indicateurs principaux TRANSITION AGRICOLE	2020	2021	2022
Nombre d'installations aidées financées par le CA22(*)	92	104	93
Projets BIO ou circuits courts agréés par CA22	29 %	23 %	34 %

(*) Dispositif des installations aidées par l'Etat

Lutter contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire

En mai 2022, la Caisse régionale et les 3 autres Caisses régionales bretonnes ont signé avec **l'association SOLAAL une convention de partenariat financier** d'un montant de 10 000 € pour contribuer au financement de l'association et de son antenne locale en Bretagne. SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs de denrées alimentaires des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. SOLAAL facilite et organise les opérations de dons de denrées alimentaires, en particulier pour les produits frais.

Accompagner les transitions de nos clients Entreprises

Sur le marché des **Entreprises**, la démarche ESG a été officiellement lancée en mars 2021. Les chargés d'affaires de l'Agence Entreprises ont été formés à l'utilisation d'un **guide d'entretien ESG** national déployé par le Groupe, permettant d'engager avec les dirigeants d'entreprise des échanges sur la stratégie et la prise en compte des enjeux sociaux, sociaux et environnementaux. Le programme de formation a permis aux chargés d'affaires de s'approprier les notions de la RSE, d'être sensibilisés aux enjeux du changement climatique avec la « Fresque du climat » et de mettre en évidence des solutions bancaires ou extra-bancaires permettant au chef d'entreprise de progresser dans sa démarche. Les premiers entretiens avec les clients Entreprises ont pu se réaliser avec l'accompagnement de la chargée RSE des Marchés. Ils confirment l'intérêt du dirigeant pour ces questions et la légitimité du banquier pour en débattre avec lui dans le cadre d'un dialogue constructif.

Au-delà de la démarche ESG proposée aux Entreprises, la **politique crédits 2023** prévoit l'intégration d'une analyse extra-financière (ESG) dans le cursus d'octroi des crédits selon certaines conditions.

Indicateurs principaux Transitions des clients Entreprises (Agence Entreprises et Pôle Affaires)	2020	2021	2022
Nombre d'entretiens ESG réalisés	*	11	16
Nombre d'entretiens Transitions Energétiques	NC	NC	29

Qu'est-ce qu'un entretien *Transitions énergétiques* ? Un entretien « transitions énergétiques » a pour objectif de faire une approche globale sur la stratégie énergétique de l'entreprise : un état des lieux des actions mises en place, des préconisations de pistes d'actions, l'orientation vers des professionnels ou des entreprises en capacité d'apporter une réponse. Le périmètre de la stratégie énergétique couvre la sobriété (« moins consommer »), l'efficacité (« mieux consommer ») et la production d'énergie. La démarche est globale et orientée sur le « besoin client ».

En 2022, la Caisse régionale a innové en organisant deux évènements « **Les cafés de la RSE** » les jeudi 17 mars et le jeudi 10 novembre. Les clients de l'Agence Entreprises et du Pôle Affaires ont été conviés à venir s'informer sur les enjeux de la RSE et ses modalités de mise en place pour les encourager à se lancer. Après une intervention de l'Agence Déclic, cabinet de conseil en RSE à Rennes ou du président de l'association « *Produit en Bretagne* », les chefs d'entreprises présents ont pu échanger avec des experts du territoire.

Dans le cadre du Projet Sociétal Groupe, le Pôle Transition Energétique a contribué à la période de test d'une **plateforme dédiée à la transition énergétique des clients Entreprises et professionnels**. 4 chargés d'affaires ont eu l'occasion de tester ce nouvel outil auprès de leurs clients. Les retours d'expérience font état d'une forte attente de nos clients, de la légitimité du Crédit Agricole sur le sujet, et d'une compétence socle maîtrisée pour leur porter la valeur attendue. La démarche sera généralisée sur l'année 2023 à l'ensemble des Chargés d'Affaire Entreprises ainsi qu'au Chargé d'Affaire du Pôle d'Affaire.

Evaluation des risques climatiques

Conscient de la nécessité d'intégrer les enjeux liés au changement climatique au sein de nos activités et de nos territoires, et de mieux appréhender notre impact sur la société, le groupe Crédit Agricole conduit des travaux depuis 2019 sur **l'identification et la mesure des risques climatiques physiques**. Ces derniers, largement liés au réchauffement climatique, peuvent avoir des conséquences financières matérielles affectant nos clients, et donc leur performance financière et leur solvabilité, mais également nos activités d'assurance dommage. Leur mesure étant largement dépendante de la qualité de l'information disponible, des travaux au niveau national sont en cours, pour permettre une uniformisation et une industrialisation des processus.

Pour faire face à ces nouveaux risques, la Caisse régionale a adapté son organisation par la **création d'un poste de superviseur des risques émergents** depuis janvier 2022.

Les travaux liés aux risques climatiques et environnementaux sont adossés aux 13 attentes de la Banque Centrale Européenne déclinés au travers d'un **plan d'action du Groupe crédit Agricole** et d'un reporting dédié. Ce plan d'action planifié de 2022 à 2025 doit permettre d'encadrer l'évaluation des risques au sein de la Caisse régionale. Sur l'exercice 2022, une cartographie des risques de transition vers une économie sobre en carbone et des risques physiques (inondation, submersion et érosion) a été constituée.

Evaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre liés à notre activité de financeur

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

Au cours de l'année 2021, **l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE** (Single Accounting of Financed Emissions methodology) de façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe. (*)

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le GUIDE SECTORIEL POUR LE SECTEUR FINANCIER “REALISATION D'UN BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE” publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) et l'association Bilan Carbone.

- **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle utilise une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction **la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales**, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

➤ **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition**.

Indicateurs principaux	2020	2021	2022
EMISSIONS CO₂liés aux financements (*)			
D'après les encours de crédits au 31/12/N-1			
En Tonnes Equivalent CO ₂	524 958	558 941	610 102

(*) Méthode consultable sous <http://www.bilans-ges.ademe.fr/docutheque/docs/guide-3-tomes.pdf>

En 2023, la Caisse régionale va engager des travaux pilotés au sein du Groupe pour définir une trajectoire de réduction des émissions des portefeuilles de financements sur les 5 principaux secteurs d'activités économiques, avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1.5°C.

Taxonomie - La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants : i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ».

Quels sont les objectifs environnementaux ?

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD), l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit, de publier des **informations relatives à l'éligibilité des actifs à la taxonomie** pour 2022, à l'instar de la publication de 2021. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Une note méthodologique est publiée au 2.4.2 en fin de ce rapport pour compléments d'information.

Pour ce deuxième reporting, **les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :**

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;

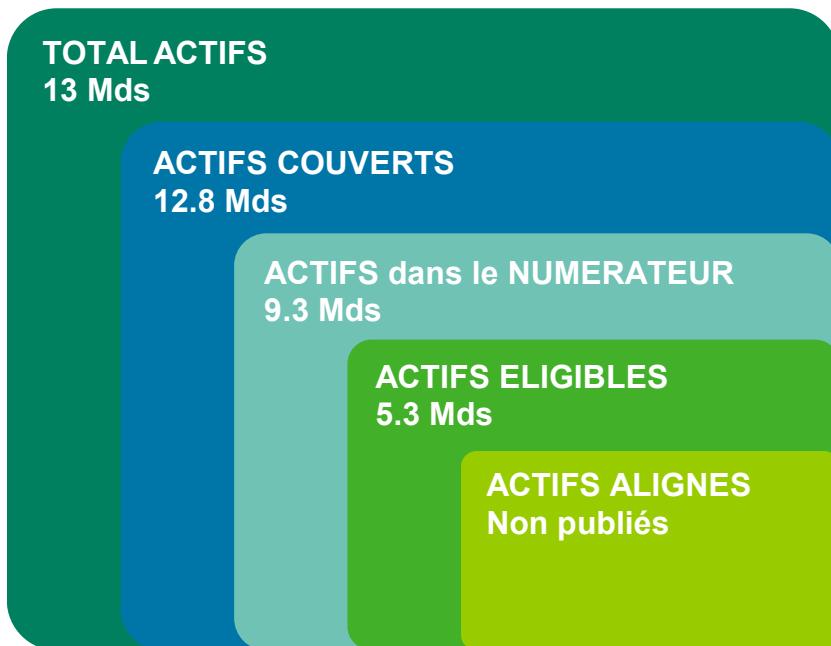
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

Les chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale des Côtes d'Armor au 31 décembre 2022

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d' <u>actifs éligibles</u> et d' <u>actifs non éligibles</u>	En %	En euro
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	41 %	5 276 584 010
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (<i>expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie</i>).	31 %	4 021 973 208

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En euro
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	3 %	430 448 000
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	5 %	621 797 000
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0 %	19 402 000
Part d'autres actifs dans le total d'actifs	- 2 %	- 315 504 000
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	21 %	2 795 840 000
TOTAL	27 %	3 551 983 000

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En euro
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	2 %	236 996 782
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0 %	0
TOTAL	2 %	236 996 782



Par rapport à la publication de l'année 2021, les variations sont expliquées par l'évolution de la taille de bilan de 814 millions d'euros et par des évolutions de la méthodologie d'application de la taxonomie (notamment sur la prise en compte des prêts automobiles uniquement à partir du 1^{er} janvier 2022 pour le périmètre de la clientèle de détail réduisant les actifs éligibles sur ce périmètre de 148 millions d'euros. De plus, compte tenu de la disponibilité de nouvelles informations, une partie des ratios éligibles des contreparties financières et non financières a pu être intégrée pour cet arrêté à hauteur de 56 millions d'euros, témoignant du caractère crucial de la disponibilité des données publiques pour le calcul des ratios.

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant le ratio obligatoire ainsi que les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élèvent au 31/12/2022 à 64 %, soit 8 193 360 494 €.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1)

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale des Côtes d'Armor publie le tableau 1 exigé par cette réglementation les informations ci-dessous relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4) et activités économiques non éligibles à la taxonomie (tableau 5)

La Caisse régionale des Côtes d'Armor n'est pas en mesure de publier les données au 31/12/2022 dans le tableau 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et le tableau 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

Les tableaux sont insérés au 2.4.2 de la note méthodologique.

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Les actions engagées par la Caisse régionale sont exposées dans la partie 3.4 de cette DPEF tout au long de l'engagement 9 : « Assumer notre responsabilité de banquier dans la lutte contre le réchauffement climatique ».

10. Réduire l'empreinte environnementale liée à l'activité de l'entreprise

Notre activité de banque de territoire repose sur un important parc immobilier (agences, siège, Centre de Relation Client), consommateur d'énergie. Les salariés assurent leurs missions avec les déplacements associés (domicile travail et déplacements professionnels).

L'entreprise met en place des plans d'actions visant à réduire la consommation de papier. Elle organise la collecte et le tri des déchets pour maximiser le recyclage. Elle contribue à des opérations de reboisement avec ses clients et à la lutte pour la préservation de la biodiversité avec le tissu associatif local.

Le Bilan Carbone de l'entreprise (données 2018)

Le Bilan Carbone des émissions de l'entreprise a été actualisé en 2019 (sur données 2018) sur le périmètre d'exploitation (*). Les émissions sont calculées à **9 706 Teq CO₂**, soit **8.0 Teq CO₂ par salari**.

Les **déplacements professionnels** sont responsables de 35% des émissions totales avec un volume d'émissions de 3350 Teq CO₂, en hausse de 10% depuis 2014. Les **trajets domicile-travail** constituent 86% des émissions liés aux déplacements.

Les deux autres facteurs majeurs d'émissions sont les **immobilisations** pour 25% et les **matériaux et services entrants** (dont la prestation informatique) pour 23% du total des émissions.

En termes d'évolution, la baisse des émissions est de 1.69% depuis le bilan 2014, et de 18% depuis le bilan sur données 2011.

BILAN CARBONE (en teq CO₂)	Données 2018
Emissions directes – SCOPE 1	857
Emissions indirectes associées à l'énergie – SCOPE 2	216
Autres émissions indirectes de GES –SCOPE 3	8 633
TOTAL des émissions	9 706

(*) Périmètre d'exploitation : déplacements professionnels et domicile-travail, immobilisations, énergie, matériaux et services externes, restauration, fret, déchets, évènements. Ne sont pas inclus les déplacements de nos clients et les financements.

Une démarche de compensation carbone très partielle

Un **projet de Compensation partielle de nos émissions de Gaz à effet de serre** a été validé en fin 2019. Les travaux pour orienter notre stratégie et choisir le partenaire pour collaborer à cet objectif ont été menés en 2020 en collaboration entre les chargés RSE et le Pôle Breton de Gestion Financière.

Premier partenaire de l'agriculture costarmoricaine, la Caisse régionale veut soutenir toutes les agricultures dans la transition vers des modèles plus durables.

En juillet 2021 ; elle a donc légitimement choisi de valider un **partenariat avec l'association France Carbon Agri Association**. Pour un programme de 5 années, la Caisse régionale financera les efforts de transition agricole d'une dizaine d'éleveurs des Côtes d'Armor vers des pratiques émettant moins de carbone ou captant du carbone, à hauteur de **5 000 tonnes eq CO2**. La Caisse régionale les rémunérera à hauteur de **30 € HT/tonne** via l'association France Carbon Agri Association.

Cette action compense très partiellement d'environ 10% les émissions annuelles de la Caisse régionale.

En 2022, la Caisse régionale a contribué à des travaux avec la FNCA et quelques Caisses régionales afin d'établir une méthodologie commune pour la **définition de la trajectoire de réduction des émissions de fonctionnement** de l'entreprise. Les travaux se poursuivront au début de l'année 2023.

La consommation d'énergie

Pour répondre aux injonctions gouvernementales de sobriété énergétique, mais aussi aux attentes de nos clients et des salariés, la Caisse régionale a élaboré un **plan de sobriété énergétique**, dès le début du second semestre 2022. Ce plan concerne les consommations d'électricité, de gaz et d'eau des bâtiments du siège et des agences ; les consommations de papier et les sujets de mobilité et consommations de carburant. Il embarque la mise en œuvre immédiate de mesures telle que l'extinction élargie des enseignes lumineuses des agences, les nouvelles consignes de température et de climatisation des locaux.

Des actions de passage en éclairage LED au sein du bâtiment du siège de la Caisse régionale seront mises en place dans les mois à venir et au fil du plan de rénovation de nos agences.

L'ensemble des mesures prévues devraient permettre une baisse immédiate de 12% des consommations d'électricité, avec une cible de baisse de 32% sous un délai de 3 à 4 années.

Par ailleurs, la Caisse régionale adhère à la Charte ECOWATT, au titre de l'adhésion du groupe. Les salariés sont informés de cette adhésion le 15/10 sur le réseau social d'entreprise Phare Ouest.

En 2022, les consommations des différentes énergies sont en baisse sensible, de 11% entre 2022 et 2021 et de 5% par rapport à 2019, avant la situation sanitaire COVID. En ce qui concerne le bâtiment du siège, le redémarrage du système de recyclage de l'air chaud intérieur permet de réduire les consommations de gaz pour le chauffage. Les achats de fuel sont en hausse en fin d'année sur les 10 agences utilisant encore cette source d'énergie.

Indicateurs principaux	2020 (kWh)	2021 (kWh)	2022 (kWh)
CONSOMMATION d'ENERGIE (en KWh)			
Electricité	4 773 443	5 116 441	4 688 761
Gaz	1 824 109	2 356 087	1 779 867
GPL	253 920	210 091	214 562
Fioul	404 780	340 780	462 457
Bois (chaufferie collective Collinée)	38 554	41 143	36 740
Total consommation	7 294 806	8 064 629	7 182 387
Emissions GES liées à l'énergie (en Teq CO2)	886	978	845

La consommation de papier

Le papier utilisé pour les usages internes et pour les éditions réalisées par COFILMO, filiale d'édition du Groupe Crédit Agricole, est certifié PEFC.

La Caisse régionale engage une **action volontariste de réduction de la consommation de papier** à travers plusieurs actions et encourage les salariés à la vigilance dans les usages.

- Le développement des usages numériques ou dématérialisés vers nos clients : Signature électronique des contrats et opérations bancaires en agence et sur internet, dépôt des contrats sur l'espace internet du client, abonnement aux e-documents, transmission et stockage des justificatifs clients sous format numérique, ...
- L'augmentation croissante des paiements par carte bancaire réduit les impressions de chéquiers.
- Les travaux menés pour digitaliser plusieurs process dans les activités supports au siège.
- L'équipement en imprimantes centralisées et partagées au siège et en agence.
- Les bulletins de salaires électroniques et la signature électronique des documents RH (contrat de travail, avenants, ...)

Entre 2014 et 2022, la consommation de papier est passée de 166 tonnes à 89 tonnes en, soit une **baisse de 77 tonnes ou de 46 %**. En 2022, la réduction de la consommation de papier se poursuit à la faveur de la digitalisation de plusieurs process.

Indicateurs principaux CONSOMMATION DE PAPIER (en Tonnes)	2020	2021	2022
Clients (courriers et relevés de comptes, chéquiers, remises, enveloppes)	52,268	48,397	50 628
En agence et au siège (papier A 4)	46,712	46,500	38,697
TOTAL consommation de papier (en tonnes)	98,980	94,897	89,325
Equivalent ramettes 500 pages A4 75 gr/agent au 31/12	33	31	29
Emissions GES liées à la consommation de papier (Teq CO2)((*)	96	92	86

(*) Données exprimées en équivalence ramettes de papier

Désormais **62.8 % des clients majeurs et établissements** ont adopté l'e-relevé pour des facilités de consultation et d'archivage mais aussi souvent par motivation pour la réduction de la consommation de papier.

Indicateurs principaux SERVICES DEMATERIALISES	2019	2020	2021
Nombre de clients abonnés aux e-documents (b)	156 894	160 155	191 740

(b) clients majeurs et établissements, ayant reçu au moins un e-relevé au cours du mois précédent.

Les déplacements professionnels

La Caisse régionale des Côtes d'Armor a adopté depuis 2015 son **Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)** lequel se décline par un plan d'actions. « **Favoriser l'usage des transports alternatifs** à la voiture à moteur thermique » (transports collectifs, vélos, voitures électriques) et « **limiter ou optimiser les déplacements** liés aux activités professionnelles » (livreur à vélo, outil audio et visio conférence, covoiturage) sont les 2 orientations de ce plan d'action. **L'indemnité kilométrique est majorée** en situation de covoiturage sur les déplacements professionnels.

En 2022, les actions liées à l'incitation à la mobilité douce ont repris.

- ✓ Le 2 mai a été organisé une **animation « mobilités douces »** (VAE, entretien du vélo, bus) à la Caisse régionale
- ✓ La participation au 7° **challenge inter-entreprises « A vélo au Boulot »**, organisé par l'association « Vélo utile », en mai : 38 participants – 1 323 kms parcourus pour un don de 3 482 € à la Ligue contre le cancer des Côtes d'Armor.
- ✓ L'entreprise a acté la signature d'un partenariat avec **BlaBlaCar Dailly** pour inciter les salariés du siège et du réseau à amplifier le covoiturage. Le lancement aura lieu en 2023.

Dès 2013, la Caisse régionale a fait le choix de s'équiper de **véhicules électriques** pour sa flotte de véhicules de service. **22 véhicules électriques ZOE-Renault** sont affectés aux déplacements des assureurs professionnels et des salariés du site principal. Pour encourager la mobilité électrique sur le territoire, **13 bornes de recharge** sont disponibles et accessibles gratuitement à la population, à proximité des agences. Les véhicules électriques représentent 52 % du parc de véhicules de services.

Après deux années 2020 et 2021 très perturbées par la situation sanitaire COVID, les déplacements professionnels repartent à la hausse, sans toutefois revenir au niveau de 2019 (environ 2,4 millions de kms). La part des **déplacements « décarbonés »** en véhicules électriques et train atteint près de **37% du total des kms professionnels 2022**.

Indicateurs principaux DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (en kms)	2020	2021	2022
Véhicules des salariés	780 233	928 038	1 053 968
Véhicules administrateurs	61 956	76 567	83 333
Véhicules de service moteurs thermiques	234 741	314 676	369 263
Véhicules de service électriques	219 672	205 291	234 868
Déplacements en train	106 119	133 153	316 953
TOTAL déplacements professionnels	1 402 721	1 657 725	2 058 385
Emissions GES liées aux déplacements professionnels en Teq CO₂	230.9	310.4	350.9

Recyclage des déchets et des cartes bancaires

Dans une démarche volontariste de contribution à l'économie circulaire, la Caisse régionale met en place des process visant à **collecter les déchets pour leur recyclage** : La collecte des papiers, cartons et des consommables (cartouches, toners et tambours) est organisée sur l'ensemble des agences et les services du siège. Le tri sélectif des bouteilles plastiques, verres et canettes est organisée au siège et dans les agences. Les consignes de tri et les contenants (poubelle jaune, poubelle noire, bac à verre) ont été mis à disposition des agences. En fin 2022, les conditions pour une amélioration des consignes de tri des déchets au siège sont étudiées pour une mise en œuvre au début 2023.

Le **matériel informatique hors d'usage** (Déchet Electrique et Electronique) est stocké à des fins de destruction ou de recyclage dont les procédés garantissent le respect des réglementations environnementales, notamment l'application de la directive européenne sur les DEEE. Les Distributeurs Automatiques de Billets sont aussi collectés et démantelés en France par une société habilitée.

Dans le cadre d'une démarche visant à **réduire la consommation de plastique à usage unique**, la Caisse régionale a équipé tous les salariés CDI et apprentis d'une **gourde Qwetch**. Tous les nouveaux embauchés reçoivent cette gourde, totem de cette démarche vers moins de plastique.

La carte bancaire reste, avec le chèque, l'un des seuls services bancaires matérialisés par un support physique. Son empreinte écologique liée à ses composants plastiques et métalliques est donc bien réelle tout au long de son cycle de vie. Afin de réduire cet impact et dans une logique d'économie circulaire, le Groupe Crédit Agricole en collaboration avec Crédit Agricole Payment Services a déployé progressivement depuis 2013, une filière de recyclage des cartes usagées au sein de 35 Caisses régionales, assumant ainsi sa responsabilité d'émetteur de cartes.

Le Crédit Agricole fait appel à un partenaire externe spécialisé et reconnu dans le recyclage de déchets de type électronique. Les cartes collectées en agence sont envoyées et traitées par étapes sur le site du recycleur grâce à des procédés industriels permettant de limiter l'impact sur l'environnement. Les composants métalliques sont extraits, récupérés et valorisés pour la fabrication de nouveaux produits. La matière plastique (PVC) du support de carte contribue directement à la solution de traitement en tant que réactif chimique, au lieu d'être incinéré. Recycler permet de réduire la consommation et le prélèvement de ressources naturelles utilisées pour la fabrication des composants métalliques. A l'occasion du renouvellement de leur carte bancaire, les clients sont invités à déposer en agence leur précédente carte pour permettre le recyclage des métaux des puces électroniques. Ils sont très nombreux à souscrire à cette proposition.

Indicateurs principaux RECYCLAGE	2020	2021	2022
Papier (en tonnes)	49.96	52.0	66,0
Cartons (en tonnes)	10.50	8.38	6.23
Déchets électriques et électroniques DEEE (en tonnes)	5.59	5.68	6.33
Cartes bancaires collectées (en nombre)	34 798	36 173	34 490
Taux de recyclage des cartes bancaires /cartes éligibles *	NC	NC	58 %

Contribution au reboisement sur le territoire national

Depuis 2019, la Caisse régionale participe à l'opération « **Un contrat souscrit = un arbre planté** », organisé et financé par **Crédit Agricole Assurances**. Cette filiale dans le Groupe CA a construit un partenariat avec **REFOREST'ACTION**. Pour chaque contrat vendu dans une gamme Prévoyance Décès et Epargne, un arbre est planté sur le territoire national, selon l'implantation choisie par le client. Trois programmes de plantation sont actuellement disponibles sur le département des Côtes d'Armor. La gamme de contrats éligibles à cette action a été élargie en 2022.

Depuis 2019, ce sont donc 23 583 contrats éligibles qui ont généré ou vont générer la plantation d'un arbre. On estime à environ 3 500 tonnes de CO²* stockées depuis le début de l'opération par ces plantations (225 000 tonnes au niveau national. (* source : Reforest'action).

Contribution à la biodiversité

La Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, créée en 2021, a lancé en septembre son second **appel à projet portant sur l'environnement, la biodiversité, et l'alimentation durable**. 50 000 € ont été attribués à 9 projets sélectionnés par le Comité Exécutif parmi les 18 dossiers déposés. Cet appel à projet est important pour créer des liens et des conditions favorables à une meilleure connaissance réciproque pour ouvrir le dialogue avec les associations en charge des questions de biodiversité sur notre territoire. La fondation a décidé d'ouvrir un nouvel appel à projet sur cette thématique au début 2023.

La Caisse régionale apporte son **soutien financier à des évènements en lien avec la biodiversité** :

- ✓ En mars 2022, la **course à pied caritative « Breizh Asia »** a reçu une aide pour financer les frais d'organisation. Les bénéfices de cette course familiale ont été reversés à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO de l'Ille Grande en Côtes d'Armor), à la Protection et Intervention pour les animaux de la Faune Sauvage (Morbihan) et à l'association de protection des hérissons Boules Epiques (Ille et Vilaine).
- ✓ Du 1^{er} au 16 octobre 2022, l'agglomération de Saint Brieuc a organisé le **festival « Baie des sciences »** sur le thème du végétal. Cette manifestation propose des animations pour le grand public et des ateliers scientifiques pour les enfants dans les écoles et les centres de loisirs, pour la promotion de la culture scientifique et la reconnexion à la nature par le partage des savoirs.

Le **site principal de la Caisse régional à Ploufragan** accueille des hôtes dont la présence est un signe positif en faveur de la biodiversité :

- ✓ En partenariat avec un apiculteur local, **5 ruches sont installées** sur un espace enherbé ou ensemencé en fleurs. Le miel récolté en 2022 est vendu aux salariés et les fonds seront reversés à une association locale.

Des moutons d'Ouessant ont pris leurs quartiers sur des espaces enherbés à proximité du restaurant d'entreprise, dans une **démarche d'éco-pâturage**. La pratique de l'éco-pâturage permet de réduire l'impact environnemental des tontes mécaniques (carbone, pollution, bruit) et préserve les espèces animales en place (insectes, rongeurs, oiseaux, ...).

2.4 NOTE METHODOLOGIQUE

2.4.1 Nos obligations légales en matière de reporting

Ayant un produit net bancaire supérieur à 100M€ et plus de 500 salariés permanents employés au cours de l'exercice, la Caisse régionale structure son reporting RSE selon la réglementation de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). La Directive Européenne sur le reporting extra-financier est transposée en droit français par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017. Le décret n°2017-1265 du 9 Aout en précise les modalités d'application. Les dispositions législatives sont consignées dans les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R225 -105-2 du Code du Commerce.

Le reporting RSE fait l'objet des vérifications par un Organisme Tiers Indépendant. Cet OTI est désigné par la Directrice Générale. Il est indépendant de l'entité contrôlée et est agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). Pour délivrer son avis motivé sur la sincérité des informations, l'Organisme Tiers Indépendant s'assure de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations. L'OTI délivre l'avis de conformité sur la Déclaration aux dispositions prévues au I et II de l'article R.225-105 du Code du commerce. Ce dernier avis doit cependant toujours être accompagné d'un avis motivé sur la sincérité des informations.

Par ailleurs, le collège des Commissaires aux comptes (CAC) doit attester que la DPEF prévue par l'article L.225-102-1 figure bien dans le rapport de gestion (Article L.823-10 du Code du commerce). Le rapport de gestion doit être présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale, qui se tient dans le délai maximum de 6 mois après la clôture de l'exercice comptable. Conformément à l'article R225-105-1, la DPEF est rendue publique sur le site internet client dans un délai de huit mois à compter de la date de clôture et doit rester disponible pendant 5 années.

2.4.2 La réglementation Taxonomie - Green Asset Ratio (GAR)

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio », GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement alignés à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises

(publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés ;

- Toujours à partir du 1er janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion) ;
- Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025).

L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés. **Pour cet exercice, seules les activités éligibles sont publiées.**



Méthodologie de détermination des actifs éligibles

Pour le reporting du 31 décembre 2022, la Caisse régionale des Côtes d'Armor est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat ».

Pour ce deuxième reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

De plus, dans le calcul du ratio d'éligibilité, les interprétations et recommandations des régulateurs et superviseurs ont été prises en compte à des fins de comparabilité entre établissements.

Par ailleurs, la Caisse régionale des Côtes d'Armor a estimé les actifs éligibles envers les entreprises financières et non financières pour lesquelles le ratio d'éligibilité n'a pas pu être collecté, sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondent pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles publiée à titre obligatoire. La Caisse régionale des Côtes d'Armor publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant **d'actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspondent aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs¹ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, la Caisse régionale des Côtes d'Armor publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux
- Le portefeuille de négociation.

Les données sont publiées au 2.3.4.

¹ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4)

Activités économiques	Montant et proportion					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7. Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8. Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Activités économiques non éligibles à la taxonomie (tableau 5)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

ND = Donnée non disponible

2.4.3 Périmètre de collecte des données

La collecte des informations repose sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et prend en compte le périmètre des comptes consolidés, à savoir :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor
- 44 Caisses Locales
- FCT Crédit Agricole habitat 2018, FCT Crédit Agricole habitat 2019, FCT Crédit Agricole habitat 2020, FCT Crédit Agricole habitat 2022
- La SAS Armor Croissance, immatriculée en mars 2022, société d'investissement dans des entreprises non cotées.

Sont maintenus hors périmètre du reporting : les biens immobiliers hors exploitations (logements de fonction, sociétés foncières).

Le périmètre de collecte est validé avec le responsable de service Finance Contrôle de Gestion, en amont de la mission, afin de s'assurer de sa pertinence et de sa mise à jour éventuelle.

Les données relatives aux émissions de GES² prennent uniquement en compte les biens immobiliers de la Caisse régionale : les bâtiments du siège et les 88 points de vente.

Les informations de gouvernance coopérative et d'engagements sociétaux intègrent les activités et le fonctionnement des caisses locales.

L'ensemble des effectifs salariés et des installations immobilières sont rattachés à l'entité Caisse régionale. Les salariés sont fonctionnellement affectés au siège, rue du Plan à Ploufragan ou à une agence. Toutes les données sont centralisées au niveau de l'entité Caisse régionale.

Les Caisses locales, les FCT et la SAS Armor Croissance n'ont pas de salariés, ni d'immobilier.

2.4.4 Processus de collecte des données

La collecte de l'information porte sur les données de l'exercice 2022, soit la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2022**. Les données sont collectées une seule fois dans l'année auprès d'un réseau de contributeurs identifiés. L'indicateur **Bilan Carbone** publié est calculé sur des données 2018. L'**index égalité professionnel** est calculé en mars 2022 sur les données 2011 pour des raisons de calendrier et de collecte des données.

La chargée de Responsabilité Sociétale de la Caisse régionale assure la **coordination du processus de collecte** des informations. Elle est la correspondante de la Direction Financière dans la production du reporting social, sociétal et environnemental dans le rapport de gestion. Elle est **l'interlocutrice désignée** de la Caisse régionale auprès de l'Organisme Tiers Indépendant pour les travaux de vérification.

2.4.5 Thèmes non traités

Au regard des exigences de la réglementation régissant la DPEF, **il n'y a pas de thèmes obligatoires non traités** dans ce rapport. Même si les thématiques ne sont pas expressément identifiées dans la matrice des enjeux de l'entreprise, les thématiques suivantes sont abordées dans le rapport :

- ✓ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : partenariat avec l'association SOLAAL, association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donneurs de denrées alimentaires des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Echanges réguliers avec le prestataire de restauration collective ELIOR sur le sujet du gaspillage et opérations de sensibilisation des convives.
- ✓ **Lutte contre la précarité alimentaire** : partenariats ou dons à destination des associations Banque Alimentaire et Restos du Cœur.
- ✓ **Alimentation responsable, équitable et durable** : part des financements bio et circuits courts et financement de l'agriculture en général, partenariat France Carbone Agri Association, projet RSEa.

2.4.6 Définition des indicateurs majeurs

Définitions ou modalités de calcul des 16 indicateurs majeurs présentés au 2.2.

- % clients sociétaires : Nbre de personnes physiques (majeures et mineures) et personnes morales possédant au moins une part sociale de Caisse locale / nbre de clients personnes physiques (majeurs ou mineures) et personnes morales
- Taux de Clients digitaux : clients partenaires ayant un profil actif sur l'application « Ma Banque » ou ayant visité le site Crédit Agricole En Ligne au cours du dernier mois
- Indice de recommandation clients (IRC) : l'Indice de Recommandation Client est issu des enquêtes de satisfaction périodiques auprès des clients vus et non vus. Il mesure la différence entre la part des clients « promoteurs » (note 9 et 10) et celles des clients « détracteurs » (note 0 à 6).
- Clients satisfaits de la qualité des prestations : donnée issue des enquêtes de satisfaction périodiques auprès de nos clients vus et non vus. Réponse à la question : « Globalement êtes-vous satisfait(e) de la qualité des prestations du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ? » (Note de 0 à 10) ». Satisfait = note de 6 à 10
- Nbre de situations nouvelles - Point Passerelle : Familles reçues ayant communiqué les informations permettant l'analyse de leur situation financière
- Partenariat et mécénats – montants versés : cumul des sommes versées aux associations et partenaires, pour soutien des activités, extraites par le contrôle de gestion, selon une liste de codes projet
- Part des femmes cadres : Nbre femmes cadres en CDI /total des effectifs cadres en CDI
- Taux de Travailleurs Handicapés : nombre d'unités bénéficiaires « emplois directs » (CDI, CDD, alternants et stagiaires) et « emplois indirects » du secteur protégé / effectif d'assujettissement x 100
- Reconnaissance de l'expertise (RCI/RCP) en % des CDI au 31/12 : part des salariés dont l'expertise et les compétences individuelles sont reconnues par un dispositif salarial de complément de rémunération
- Indice d'engagement et de recommandation (note/100) : % des réponses favorables et très favorables au questionnaire administré aux salariés de l'entreprise
- Taux d'absentéisme : taux d'absence des salariés (CDI, CDD, alternants, auxiliaires d'été) expliqué par la maladie et l'accident de travail
- Puissance énergie renouvelable financée (en millions de kWh) : Cumul des puissances théoriques pour les projets dont le financement a été validé en cours d'année avec la Caisse régionale
- Collecte Investissements Durables de nos clients (Encours en millions €) : Encours détenus par les clients en Comptes titres ordinaires, PEA, unités de comptes assurance-vie. Liste des valeurs et valorisation fournies par AMUNDI en classification Article 8 et 9.
- Emissions GES liées à la consommation d'énergie (Teq CO2) : calcul des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie converties en kWh (électricité, gaz, GPL, fioul et bois) de l'ensemble de nos sites immobiliers
- Emissions GES liées aux déplacements professionnels (Teq CO2) : calcul des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels (véhicules de service thermiques et électriques, trains, véhicules des salariés, administrateurs)
- Consommation de papier (tonnes) : papier blanc format A4 consommé par les activités des salariés et papier utilisé pour les activités d'édition des courriers, relevés de comptes, chéquiers, carnets de remises.

3. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2022

3.1. La situation économique

3.1.1 Environnement économique et financier global

RETROSPECTIVE 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario *via* trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoce et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1%) en 2021, soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3%, loin de la cible « autour de 5,5% » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9% en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1% en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB³, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3% en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5%) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2% sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5% en janvier 2022 à 6,5% en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1%. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7% en décembre contre 6% en janvier et un pic à 6,6% en septembre).

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée

³ En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6% puis de 0,6%. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange⁴, de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4% et 4,3%⁵. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9% au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5% en novembre 2022 contre 7,1% un an auparavant). Si le soutien public (1,3% de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4% sur les trois premiers trimestres de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5% contre 34,9% en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux États-Unis, le brusque revirement « *hawkish* » du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des *Fed Funds* ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25%-4,50% en fin d'année. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en *Mortgage-Backed Securities*, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed* : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

⁴ Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29% aux ménages, 68% aux entreprises et 3% aux administrations.

⁵ Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8% (2,6% en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6% (6,8% en 2021) et 3,9% (6,7% en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5% (5,5% en 2021).

En **zone euro**, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2% et 2,50%. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) et en juillet au titre de l'APP (*Asset Purchase Programme*), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les **marchés financiers**, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (bp) à 4,50% alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90%). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux Etats-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplatis pour s'inverser aux Etats-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux Etats-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20% au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12% et 10% Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continument baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14%. A la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6% sur 2022 %.

3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché

Comme indiqué au point 1, l'activité de la Caisse régionale est centrée sur son territoire, à savoir le département des Côtes d'Armor. Dans ses grandes lignes, les principales caractéristiques du département sont les suivantes :

Les Côtes d'Armor en chiffres



600 000
habitants



4 000

événements sportifs et
culturels tout au long
de l'année



Des filières d'excellence :
TIC et digital, Nutrition-
Santé-IAA, Tourisme...

1^{ère} destination maritime
bretonne depuis la région
parisienne



+ 10 000
étudiants

350

km de
littoral



13

ports de
pêche et de
commerce

2h15 de
Paris



5 Gares TGV
interconnectées avec
Paris, Roissy, Lille, Lyon



**des sites naturels
grandioses**

Côte de Granit Rose, Cap
Fréhel, Lac de Guerlédan,
Baie de St-Brieuc



+ de 70 %
propriétaires
de leur résidence

Vivre en Côtes d'Armor c'est profiter d'un réseau de villes moyennes. Les territoires sont organisés autour de centralités dotées de commerces, de services administratifs et éducatifs performants. Des villes à taille humaine, où la proximité plus qu'une idée est une véritable valeur.



L'année 2022, enregistre une belle reprise de la consommation des ménages costarmoricains malgré le contexte macro-économique fortement impacté par le contexte géopolitique international. Le tissu économique local a fait plus que de résister et témoigne d'une dynamique de sortie de la crise sanitaire, avec des bonnes nouvelles, comme sur le secteur du tourisme et sur le redressement des prix des productions agricoles, activités motrices du département. L'investissement des entreprises profite encore à l'emploi. Mais la vigilance est de mise, car déjà des indicateurs passent dans le rouge et annoncent des menaces qu'il convient de prendre en compte ; la capacité à résister aux contraintes externes (inflation, coût de l'énergie,...) atteint peut-être ses limites, et la crainte d'une récession ou du moins d'une croissance plus faible, se dessine.

Selon l'analyse du **Centre de ressources socio-économiques des Côtes d'Armor**, les principaux indicateurs économiques du département publiés au T3 2022, comparés à ceux de la même période en 2021 (c'est à dire avant la crise Ukrainienne et la flambée du coût de l'énergie) sont toujours bien orientés au regard du contexte économique fortement dégradé en 2022. Du côté des entreprises tout d'abord, leur **chiffre d'affaires** global sur cette période a progressé (+9%) ainsi que leurs **investissements** (housse de +13,1% des montants de la **TVA déductible sur immobilisations**). Dans le même temps, les **créations d'entreprises** sont toujours en hausse (+13,1% vs +9,8% un an avant). Le montant des **exportations** a bien progressé (+14%) comparé à celle de T3 2021/ T3 2020 (+2%) et logiquement la valeur des **importations** a augmenté plus fortement (+18%), du fait du renchérissement des prix des matières premières dont celui de l'énergie. **Le tourisme** costarmoricain a pleinement profité d'une période estivale inhabituellement longue après une saison 2021 pénalisée par la crise sanitaire (+18% T3 2022 /T3 2021 **du nombre de nuitées** vs -3%, 1 an avant). Enfin **les produits de la pêche** ont été demandés par les consommateurs (+5%).

Il faut noter qu'à l'inverse de l'année 2021, les prix de vente des 2 productions sensibles et majeures de l'Agriculture du département ont progressé sur les 9 premier mois de 2022 :

Le prix de base du porc fixait à 1,557 €/KG de carcasse au 30 septembre 2022 (+16,1% sur un an), et même 1,717 € fin décembre 2022, alors que **le prix de base du lait « A »** fixait à 389,85 € /1 000 litres au 30 septembre 2022 (+17,5% sur un an) et jusqu'à un plus haut de 411,36 € en décembre 2022. Certes des cours qui se redressent, mais pas suffisamment pour compenser la hausse des prix des aliments déjà amorcée en 2021, et celle de l'énergie depuis début 2022.

Du côté des indicateurs en retrait : **le solde commercial** (différence entre exportations et importations) s'est dégradé (-37,6 M€ vs 24 M€, 1 an avant). Le nombre de **procédures collectives** est en baisse en 2022 de -20,6% (à noter qu'il est inverse aux évolutions observées aux échelles régionales (+75,1%) et nationales (+73,1%). Les mesures de soutien de l'Etat en pleine crise sanitaire (chômage partiel, prêts garantis, fonds de solidarité...) ont permis à de très nombreuses entreprises de passer ce cap difficile sans être amenées à prendre des décisions radicales. Un retour à la normale devrait intervenir avec le remboursement de ces avances. Au 3e trimestre 2022, le nombre de jugements d'ouverture de procédures collectives est proche de celui du 2e trimestre 2020 (25), c'est-à-dire au début de la crise sanitaire du Covid19.

Du côté **du marché du travail** cette fois : la reprise profite à **l'emploi du secteur privé** (+1,3% sur un an) et concerne tous les secteurs d'activités, mais logiquement celui de **l'hôtellerie, restauration** est celui qui se distingue le plus (+8,1%). **Le nombre de demandeurs d'emploi** baissait encore en 2022 (-6,4%) déjà (-4%) sur la même période en 2021. **Les demandeurs d'emploi n'ayant jamais exercé et les jeunes** (ceux de moins de 25 ans) diminuent respectivement de -12% et -10,2%, mais **les offres d'emploi** n'ont pas varié (0%) contrairement à l'année précédente (+57,9% en 2021). En conséquence, **le taux de chômage** est de 6,4% (-0,6 pt), **tendance** similaire à celle de la région dont le taux de chômage est de 5,9% alors qu'il est de 7,2% pour la France. Ce taux de chômage situe le département en dessous de son niveau d'avant crise à 7% (celui du 4^{ème} T 2019).

Enfin, du côté de **la consommation des ménages costarmoricains**, le bilan est mitigé. **La TVA collectée sur leur consommation** bondit (+50,9%) à l'inverse de 2021 qui enregistrait un fort recul (-28,5%) et **les ventes de voitures neuves** résistent (-0,8%), alors qu'elles plongeaient un an avant (-34,4%). Mais le nombre de **bénéficiaires du RSA** et de **la prime d'activité** sont plus nombreux (+2,9%). Enfin, les 2 indicateurs traditionnellement moteurs de l'activité du secteur du bâtiment dans le département, passent dans le rouge en 2022. En effet, **les permis de construire accordés** et **les mises en chantier** baissent sur la période (respectivement -32,5% et -8,3%).

Ces indicateurs globalement positifs malgré les points de vigilance soulevés, masquent certainement une dégradation attendue de l'environnement macro-économique pour 2023. En effet, il faudra encore compter sur les effets de l'inflation durable sur la facture énergétique, le prix des matières premières, et enfin la dégradation du pouvoir d'achat des ménages qui nécessite une réponse des entreprises en terme de salaires. Tous ces facteurs pèsent directement sur la compétitivité des entreprises.

Le tableau retrace les évolutions des principaux indicateurs économiques du département sur une année glissante, T3 2022 vs T3 2021 (derniers chiffres départementaux disponibles).

Domaine	Indicateurs	Evolution 2022/2021
Activité des Entreprises	Chiffre d'Affaires	+9%
	Créations d'entreprises	+13,1%
	TVA déductible (investissements)	+3,4%
	Construction de locaux (m² autorisés)	-14,3%
	Procédures Collectives	-20,6%
Importations et Exportations	Exportations	+14,1%
	Importations	+18%
	Solde Commercial	-37,6 M€
Emplois salariés secteur privé	Emplois salariés privés	+2%
	Taux de Chômage	-0,6 point
	Offres d'emplois	+0%
	Demandeurs d'emplois (Cat. A, B, C)	-6,4%
Consommation des ménages	TVA collectée (consommation des ménages)	+50,9%
	Permis de construire logements neufs	-32,5%
	RSA, primes d'activité (régime CAF)	+2,9%
	Immatriculations de voitures neuves	-0,8%
Le Tourisme	Taux d'occupation moyen des locations	+1,4 pts
	nbre total de nuitées touristiques	+18%
Pêche et Agriculture	Prix de base du porc	+16,1%
	Prix du lait	+17,5%
	Investissements Agricoles	-7,4%
	Valeur des ventes en criées	+5%

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor, acteur engagé sur son territoire, a joué pleinement son rôle de partenaire économique au cours de cette année 2022, dans ce contexte encore adverse. Le Crédit Agricole, premier financeur du département, a poursuivi son accompagnement de sortie de crise en distribuant notamment les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) auprès de ses clients professionnels, artisans, commerçants et entreprises (14 M€ de réalisations en 2022 après 25 M€ en 2021, mais bien loin des 166 M€ de 2020). Par ailleurs, malgré la hausse brutale des taux d'intérêts sur les marchés financiers et le renchérissement de ses coûts de refinancement, la banque a continué d'apporter son concours, aux projets de ses clients particuliers notamment sur le marché habitat, mais également aux investissements des professionnels. Ces actions mises en œuvre par l'ensemble des forces vives de la Caisse régionale sont illustratives des 3 piliers stratégiques de la Caisse régionale et du projet de groupe Crédit Agricole, à savoir la satisfaction client, le capital humain et l'engagement sociétal.

3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Fort de ses 88 points de vente, de ses agences spécialisées et des nombreuses expertises développées au sein de l'entreprise, au service des costarmoricains et du territoire, la Caisse régionale a démontré au travers des données chiffrées ci-après sa faculté à s'adapter au contexte de crise sanitaire et à répondre aux attentes et au développement de ses clients et sociétaires.

Le fonds de commerce

Le fonds de commerce de la Caisse régionale est composé de 364 362 clients au 31/12/2022. Il est composé de clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et associations. Sur l'année 2022, 1 332 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

LES RESSOURCES

Encours 31/12/2022		Evolution 2022/2021
Encours globaux (yc PS)	14 169	2,3%
Ressources C.A.S.A & CR	8 975	3,8%
Comprendant :		
DAV	3 075	1,2%
EPARGNE	5 900	5,2%
Collecte pour le compte des filiales & tiers	5 194	-0,2%
Dont :		
SICAV - FCP et Assimilés	852	-5,3%
Epargne Assurance	4 342	0,9%

Sur 2022, les encours d'épargne de la Caisse régionale ont encore progressé de 2,3% du fait des ressources de bilan, l'épargne des filiales étant resté quasi stable.

Concernant les ressources de bilan (épargne centralisée Crédit Agricole SA et épargne bilan), nous relevons donc les éléments suivants :

- Une légère progression des encours de Dépôts à Vue de 1,2% (+ 36 M€ d'encours).
- Le compartiment épargne progresse de 5,2% :
 - Avec l'inflation marquée en 2022, la hausse des taux d'intérêts a profité à l'épargne sans risque dont l'épargne réglementée plébiscitée par les épargnants. Ainsi les encours ont progressé de 5,2% (+289 M€) dont 157 M€ du fait des encours du Livret A défiscalisé (+18%).
 - Alors que l'encours des DAT (dépôts à terme) est comme l'année précédente en recul de plus de -12,9%. Malgré la hausse des taux d'intérêts, les niveaux de rémunérations n'ont pas évolué au même rythme et permis le remplacement des échéances sur ces solutions d'épargne.

Concernant l'épargne tierce, à l'embellie constatée sur les marchés boursiers sur 2021 a succédé un net repli des places boursières en 2022 qui se sont redressées sur la fin d'année, dans le contexte de crise internationale (guerre en Ukraine, hausse des taux d'intérêts, flambée des coûts de l'énergie, menaces de récession, ...).

Les crédits (périmètre Caisse régionale + FCT Habitat)

Encours 31/12/2022	Evolution 2022/2021
Encours globaux	9 162
Crédits d'équipement	3 243
Crédits à l'habitat	4 835
Crédits de trésorerie et autres	1 085

L'année 2022 est la nouvelle référence en matière de réalisations de crédits Moyen long Terme avec 1,79 Md€, (+126 M€ par rapport à 2021) et l'encours de crédit affiche une progression de 5,5% sur un an.

Comme par le passé, c'est le marché de l'habitat qui a une nouvelle fois tiré l'activité crédit avec 848,6 M€ de crédits octroyés, soit 47% de la production totale de l'année (+4,3% de plus qu'en 2021). Malgré la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers, les emprunteurs ont bénéficié d'un effet retard dans la répercussion sur les taux des prêts immobiliers, freinée par le plafond du taux d'usure revu trimestriellement. Le marché immobilier est resté dynamique et a tiré la demande de financements jusqu'à cette fin d'année 2022. La nouvelle année risque d'être différente pour ce marché entre poursuite probable de la hausse des taux d'emprunts et un marché immobilier qui marque le pas, avec parallèlement un pouvoir d'achat, donc une capacité de remboursement des ménages, en baisse.

Sur le marché du crédit à l'équipement, la Caisse régionale a encore largement accompagné les porteurs de projets avec plus de 800 M€ de nouvelles réalisations sur l'année 2022, +84,5 M€ soit +11,8% par rapport aux réalisations de l'année précédente. En premier lieu, cette progression est le fait du marché des professionnels avec +45 M€ de plus qu'en 2021, suivi par le marché des grandes entreprises qui a réalisé +243 M€ de nouveaux crédits, +30 M€ de plus par rapport à 2021. Les réalisations des GMS ont progressé de 3,3 M€ de plus qu'en 2021, et les nouveaux crédits sur le marché de l'agriculture ressortent une nouvelle fois stables comparativement à l'année précédente, +0% (254,3 M€) de réalisations.

Enfin, le marché du crédit à la consommation a progressé, +4,6% avec 140,6 M€ de nouveaux crédits octroyés, soit +6,2 M€ de plus par rapport à l'exercice précédent.

Les parts de marché Crédit Epargne

Sur la base des données Banque de France disponibles, c'est-à-dire au 30 novembre 2022, les parts de marché de la Caisse régionale sont les suivantes :

- Part de marché Crédit : 44,90 %
- Part de marché Epargne (hors assurance vie) : 40,42 %

Sur l'année mobile, ces parts de marché augmentent de +0,09 pt sur les Crédits et de +0,07 pt sur l'Epargne.

L'activité Assurance des biens et des personnes

En tant que banquier et assureur, la Caisse régionale, dans un devoir de conseil, a poursuivi son équipement en contrats d'assurance et de prévoyance par l'intermédiaire de ses filiales Pacifica et Prédica.

Le stock de contrats (Assurance IARD et prévoyance) au 31/12/2022 s'élève à 290 853 contrats, soit une progression de 1,4% du portefeuille, engendrée par la production de 35 174 affaires nouvelles.

Les services

Pour faciliter le fonctionnement au quotidien des comptes bancaires de ses clients et sociétaires, un grand nombre d'entre eux sont équipés d'un compte à composer ou d'un compte service ainsi que d'une carte. C'est ainsi, qu'au 31 décembre 2022, nous dénombrons 177 025 comptes services, comptes à composer et nouvelles formules de Ma Banque au Quotidien, ainsi que 227 533 cartes.

Les moyens humains et techniques

Afin d'accompagner ses clients et sociétaires la Caisse régionale a validé le maintien de son réseau d'agences composé de 88 points de vente de proximité. Au global, ce sont 1 220 (ETP) salariés qui sont au service des costarmoricains pour les accompagner dans leur quotidien et leurs projets qu'ils soient des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des collectivités ou encore des associations.

3.1.4 Les faits marquants

- **Filiale Armor Croissance**

Le groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor a créé et intégré dans son périmètre de consolidation au cours de l'année 2022 la filiale Armor Croissance, société au capital de 30 000 milliers d'euros (dont la moitié est libérée au 31 décembre 2022) dont l'objet est la prise d'engagement dans des FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) qui financent en fonds propres ou dette des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité et susceptibles d'être introduites en Bourse. Cette société s'est engagée sur un montant de 40 003 milliers d'euros de titres au 31 décembre 2022 (appels de fonds progressifs).

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2022**

Au 31/12/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 9,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 1,3 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

- **Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine**

Le groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

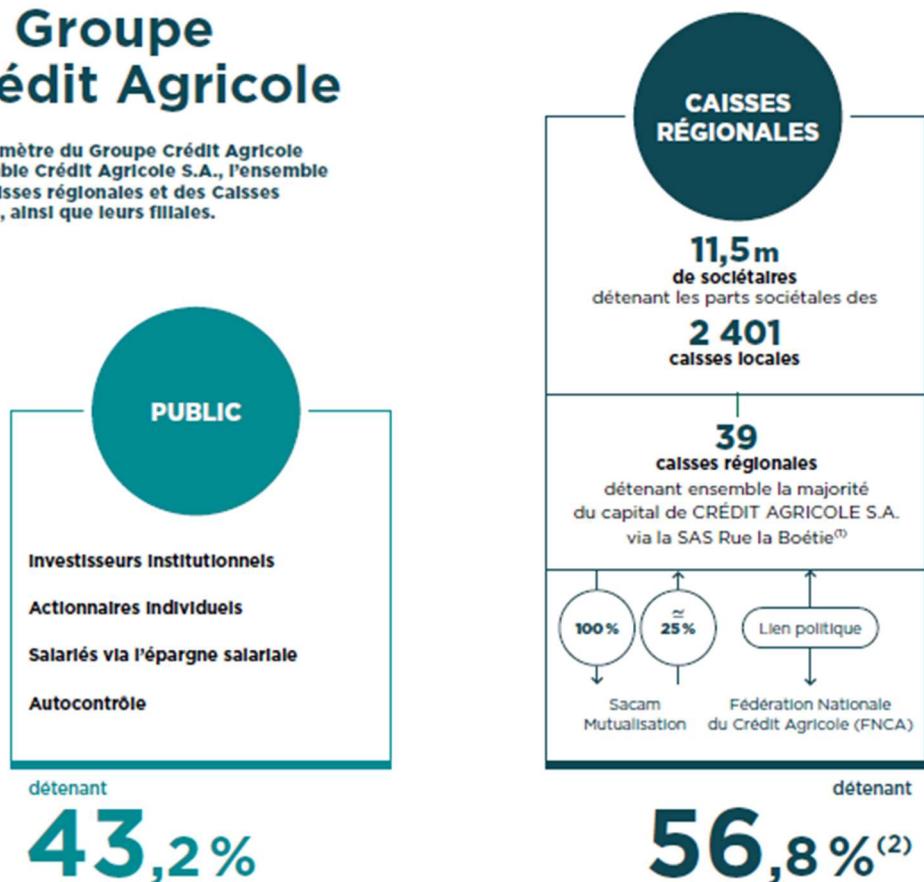
Les expositions directes du Groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor en Ukraine et en Russie sont non significatives.

3.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

3.2.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

(2) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquérir d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

(3) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

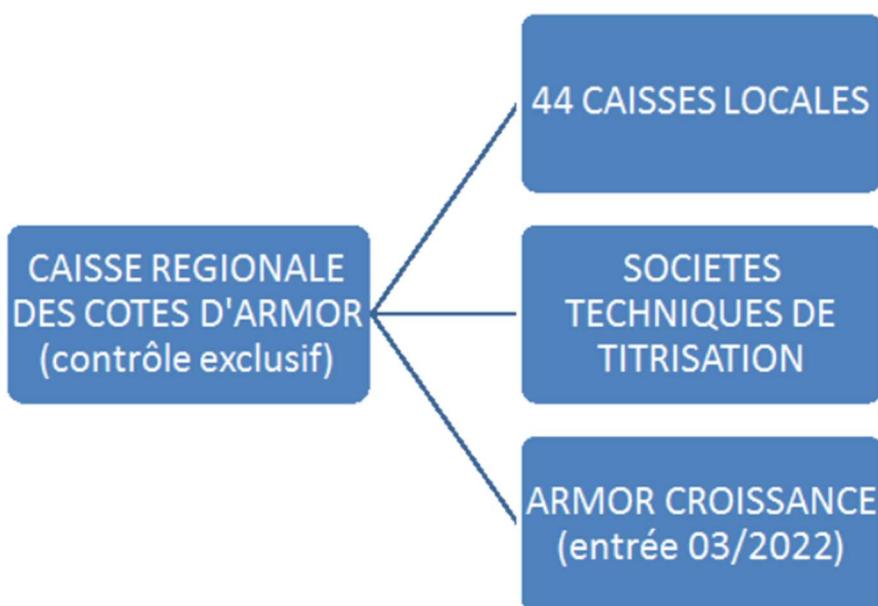
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale

Périmètre de consolidation de la Caisse régionale au 31/12/2022



La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor a évolué au cours de l'année 2022 : A noter le démantèlement du FCT Habitat 2017 (démantèlement 1er semestre 2022) et la création du FCT CA Habitat 2022, et enfin la création d'Armor Croissance en mars 2022.

Le Groupe est donc constitué de :

- ❖ La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor,
- ❖ Les 44 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale,
- ❖ Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020 et la dernière en date de 2022, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020 et Juin 2022.
- ❖ La SAS Armor Croissance, structure d'investissements financiers.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	239 820	95 941	61 164
Caisses locales	4 856	4 445	3 840
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT	4 008	4 008	3 101
Armor Croissance	-78	-114	-114
TOTAL CONSO	248 606	104 280	67 991

3.2.4 Résultat consolidé

Montant en K€	2021	2022	Variations	
			Montants	%
PNB	241 027	248 606	7 579	3,1%
Charges générales d'exploitation	-130 091	-137 846	-7 755	6,0%
Résultat brut d'exploitation	104 870	104 280	-590	-0,6%
Coût du risque	-1 261	-24 378	-23 117	1833,2%
Résultat d'Exploitation	103 609	79 902	-23 707	-22,9%
Résultat avant impôt	103 375	79 755	-23 620	-22,8%
Impôt sur les bénéfices	-23 635	-11 764	11 871	-50,2%
Résultat net	79 740	67 991	-11 749	-14,7%
Résultat net part du groupe	79 740	67 991	-11 749	-14,7%

Explications du passage du résultat social (Normes Française) au résultat consolidé (Normes IFRS)

31/12/2022

M€

Résultat Normes Françaises Caisse Régionale	62,9
Résultat Caisses Locales (dividende IG neutralisé)	3,8
Résultat des Fonds Dédiés	-0,1
Résultat Société Technique de Titrisation	3,1
Elimination consolidation des titres CR Fonds dédiés	0,1
Impact Remboursement anticipé des swaps de taux et avances	0,0
Impact également comptable soultes avances Groupe 2 et swaps de taux	-10,7
Impact également Eureka	-0,7
Impact de la norme comptable IFRIC 21	0,0
Impact des Impôts Différés	8,3
FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux)	0,0
Impact Juste Valeur portefeuille titres et dérivés	1,3
Résultat consolidé IFRS	68

Les principales variations des postes du compte de résultat consolidé

- Le Produit Net Bancaire

Au 31/12/2022, le PNB consolidé de la Caisse régionale a atteint le montant de 248,6 M€ soit une hausse de 7,6 M€ (+3,14%). Les différentes composantes du PNB ont évolué de la manière suivante :

- Produits et charges d'intérêts :

Dans le détail les différents postes d'intérêts et produits assimilés ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	195 000	189 417
Opérations avec les établissements de crédit	2 932	1 515
Opérations internes au Crédit Agricole	25 950	32 203
Opérations avec la clientèle	159 506	148 570
Opérations de location-financement	□	□
Titres de dettes	6 612	7 129
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	702	(19)
Opérations avec les établissements de crédit	□	□
Opérations avec la clientèle	□	□
Titres de dettes	702	(19)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	25 893	13 988
Autres intérêts et produits assimilés	□	□
Produits d'intérêts	221 595	203 386

- ✓ Sur les actifs financiers au coût amorti :
 - Opérations avec les établissements de crédit : +1,4 M€, ce compte portant principalement les appels de marge de CACIB sur dérivés.
 - Opérations internes au Crédit Agricole : En baisse de 6,2 M€, cette ligne concentre notamment le coût des ressources de financement auprès de CASA.
 - Opérations avec la clientèle : Ligne la plus importante avec 159,5 M€, on y retrouve notamment les intérêts générés par les crédits à la clientèle. La hausse des produits d'intérêts s'élève à 11 M€, et elle s'explique par la hausse du stock moyen de crédits dont le taux moyen de rémunération baisse.

- Titres de dettes : il s'agit ici des intérêts issus du stock des titres d'investissement détenus en portefeuille. Les produits baissent de -517 K€ entre les deux exercices dans un contexte de hausse des taux.
- ✓ Intérêts courus et échus des instruments de couverture : cette ligne regroupe les produits issus des opérations de macro couverture et de micro couverture qui ont augmenté de 12 M€ du fait de nouvelles couvertures.

Dans le détail les différents postes de charges d'intérêts ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Sur les passifs financiers au coût amorti	(48 121)	(81 343)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 565)	(1 946)
Opérations internes au Crédit Agricole	(30 843)	(11 847)
Opérations avec la clientèle	(13 714)	(12 225)
Opérations de location-financement	□	□
Dettes représentées par un titre	1	(55 325)
Dettes subordonnées	□	□
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(30 693)	(37 321)
Autres intérêts et charges assimilées	(12)	(26)
Charges d'intérêts	(78 826)	(118 690)

- ✓ Sur les passifs financiers au coût amorti :
 - Opérations avec les établissements de crédit : constitués principalement par les charges d'intérêts des titres donnés en pension qui augmentent de 1,6 M€.
 - Opérations internes au Crédit Agricole : En hausse de 19 M€, on y retrouve l'ensemble des charges payées à CASA, au titre des ressources de financement des crédits clientèles.
 - Opérations avec la clientèle : D'un montant de 13,7 M€, cette ligne de charge augmente de 1,5 M€.
 - Dettes représentées par un titre en baisse de 55 M€ vs 2021, avec 1 M€ au 31/12/2022. Ce poste enregistre la charge d'intérêts des CDN/BMTN émis, et la Caisse a eu moins recours à ce mode de refinancement sur 2022.
- ✓ Sur les intérêts courus et échus des instruments de couverture : cette ligne regroupe les charges issues des opérations de macro-couverture et de micro couverture. Au total, ce montant est en baisse sur l'exercice de -6,6 M€.

- Les commissions : produits et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	772	(53)	719	360	(64)	296
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 059	(39 713)	(30 654)	8 210	(34 777)	(26 567)
Sur opérations avec la clientèle	2 462	(920)	1 542	2 309	(886)	1 423
Sur opérations sur titres	-	(8)	(8)	-	(5)	(5)
Sur opérations de change	81	-	81	82	-	82
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	42	-	42	16	-	16
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et	105 647	(9 131)	96 516	105 236	(8 208)	97 028
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 952	-	2 952	3 047	-	3 047
Total Produits et charges de commissions	121 015	(49 825)	71 190	119 260	(43 940)	75 320

Les produits de commissions des opérations avec la clientèle sont portés majoritairement par les activités liées aux produits composites (comptes services) et aux dysfonctionnements de comptes et agios.

Quant aux produits de commissions sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers, ils sont portés majoritairement par les commissions liées à l'assurance.

Globalement les commissions nettes baissent de 4,1 M€ : la hausse des produits de commissions est inférieure à la charge plus importante des commissions de collecte internes au Crédit Agricole (livrets/produits épargne logement) générée notamment par la hausse des taux d'intérêts.

- Les gains et pertes sur instruments financiers à juste valeur par résultat sont détaillés dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes reçus	1 885	805
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	422	56 579
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	197	16
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(2 884)	833
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	353	353
Résultat de la comptabilité de couverture	1 467	462
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 440	59 048

Au global, la variation de -57,6 M€ sur un an, dont essentiellement une baisse de valeur de -56,1 M€ des dérivés qui couvrent les BMTN émis, compensés par la diminution des charges d'intérêts des BMTN.

- Les gains et pertes sur instruments financiers à juste valeur par capitaux propres sont détaillés dans le tableau ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	□
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (1)	31 802	20 562
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	31 802	20 562

(1) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 24 322 milliers d'euros de la SAS LA BOETIE, en 2021 15 357 milliers d'euros reçus de SAS LA BOETIE

- Les charges générales d'exploitation

Au 31/12/2022, les charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, s'élèvent à 138 M€ et sont en augmentation de 7,8 M€ essentiellement portées par les charges de personnel, +3,2 M€ et en second lieu par les autres charges +3 M€.

Les différents compartiments de charges évoluent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	(78 889)	(75 642)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(5 923)	(4 535)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(53 034)	(49 914)
Charges générales d'exploitation	(137 846)	(130 091)

(1) Dont 1 784 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2022 contre 836 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, s'élèvent quant à elles à 6,48 M€ et augmentent par rapport à 2021 (+414 K€), en lien avec le programme de rénovation d'agences.

- Le coût du risque

Au 31/12/2022, le coût du risque de la Caisse régionale progresse de 23 M€. Cette hausse s'explique par :

- d'une part, l'évolution des paramètres de calcul du risque de crédit en central,
- le stress accentué, sur la crise porcine au regard de l'éventualité d'une pandémie porcine, sur les filières de l'industrie agro-alimentaire et des Grandes Entreprises en lien avec les effets attendus de la crise de l'énergie et enfin, par la création d'une filière santé bien vieillir.

Le tableau ci-après permet de détailler l'évolution du coût du risque :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(22 157)	(8 382)
Stage 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(38 716)	6 927
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	(2)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(32 872)	5 172
Engagements par signature	(5 846)	1 757
Stage 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	16 559	(15 309)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	14 588	(16 473)
Engagements par signature	1 971	1 164
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(2 125)	(1 558)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 282)	(227)
Engagements par signature	(843)	(1 331)
Autres actifs (C)	□	□
Risques et charges (D)	(12)	8 796
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+(B)+(C)+(D)	(24 294)	(1 144)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(198)	(127)
Récupérations sur prêts et créances	199	277
comptabilisés au coût amorti	199	277
comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□
Décotes sur crédits restructurés	(37)	(205)
Pertes sur engagements par signature	□	□
Autres pertes	(48)	(62)
Autres produits	-	□
Coût du risque	(24 378)	(1 261)

- **L'impôt sur les sociétés**, calculé s'élève à 11,7 M€ au 31/12/2022 contre 23,6 M€ en 2021. La baisse de l'impôt courant est essentiellement liée à la diminution du taux d'impôt de 25,83% à 32,02% en 2022 avec un Résultat avant Impôts en baisse (IS + 2 100 milliers d'euros), à l'impôt différé social du GIE fiscal Orchestra bail + 2 700 milliers d'euros, aux charges d'impôts différés constatés +8 325 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courant	(21 865)	(21 859)
Charge d'impôt différé	10 101	(1 776)
Total Charge d'impôt	(11 764)	(23 635)

- **Le résultat net** qui en découle s'élève à 68 M€ contre 79,7 M€ en 2021.

3.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

L'ACTIF

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	32 219	20 368	11 851	58,18%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	216 535	169 494	47 041	27,75%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	14 243	3 952	10 291	260,40%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	202 292	165 542	36 750	22,20%
Instruments dérivés de couverture	416 205	27 028	389 177	1439,90%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 073 462	1 139 457	-65 995	-5,79%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	105 000	85 129	19 871	23,34%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	968 462	1 054 328	-85 866	-8,14%
Actifs financiers au coût amorti	11 446 242	10 631 277	814 965	7,67%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 890 562	1 457 751	432 811	29,69%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	8 976 475	8 513 980	462 495	5,43%
<i>Titres de dettes</i>	579 205	659 546	-80 341	-12,18%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-319 472	53 192	-372 664	-700,60%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	33 169	22 768	10 401	45,68%
Comptes de régularisation et actifs divers	127 685	148 722	-21 037	-14,15%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	1 288	1 380	-92	-6,67%
Immobilisations corporelles	60 103	59 296	807	1,36%
Immobilisations incorporelles	101	142	-41	-28,87%
TOTAL DE L'ACTIF	13 087 537	12 273 124	814 413	6,64%

Les principaux postes à l'**actif du bilan consolidé** sont les suivants :

- Les prêts et créances sur la clientèle
- Poste le plus important du bilan (9 Mds d'€), les prêts et créances sur la clientèle sont en progression de 462 M€ sur un an soit +5,4%. Cette augmentation est en lien avec la progression des encours de crédit sur l'exercice suite à une nouvelle année record de réalisations nouvelles de 1,79 Md€, encore plus que l'année précédente (+126 M€).

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	11 449	8 398
Autres concours à la clientèle	9 101 912	8 656 668
Prêts subordonnés	442	442
Avances en comptes courants d'associés	38 490	32 672
Comptes ordinaires débiteurs	42 235	29 142
Valeur brute	9 194 528	8 727 322
Dépréciations	(218 053)	(213 342)
Valeur au bilan	8 976 475	8 513 980

- Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 1,9 Md€ dont notamment les opérations internes au Crédit Agricole. Le tableau ci-dessous détaille les différents postes qui composent cette ligne du bilan. La principale variation concerne la ligne compte ordinaire du total prêts et créances internes au Crédit Agricole qui baisse de 455 M€, principalement du fait de la réduction du solde du compte de dépôt à la BCE, dans le cadre de la gestion du LCR (Liquidity Coverage Ratio/ ratio réglementaire de liquidité).

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	68 356	41 843
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	68 256	3 477
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Titres reçus en pension livrée	96 811	18 684
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	165 167	60 527
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	165 167	60 527
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	553 541	1 008 800
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 171 854	388 424
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 725 395	1 397 224
Valeur au bilan	1 890 562	1 457 751

- Les titres de dettes qui s'élèvent à 579,2 M€ sont en baisse de 80 M€ du fait de l'allègement des lignes Effets Publics et obligations et autres titres à revenus fixes comme détaillé dans le tableau ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	162 208	149 057
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 321	510 805
Total	579 529	659 862
Dépréciations	(324)	(316)
Valeur au bilan	579 205	659 546

- Les actifs financiers à la Juste Valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 243	3 952
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	202 292	165 542
Instruments de capitaux propres	8 587	8 390
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	193 705	157 152
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	216 535	169 494

D'une part, nous constatons la hausse des actifs financiers détenus à des fins de transaction à hauteur de 10 M€. Cette variation est liée au MTM (Mark to Market) des dérivés qui couvrent les BMTN émis. Cette variation est compensée au passif.

D'autre part, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont aussi en hausse, du fait de l'évolution du portefeuille de titres de dettes pour +37 M€, liée à la gestion de liquidité de la Caisse.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	105 000	1	-	85 129	14	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	968 462	227 293	(16 387)	1 054 328	314 933	(17 949)
Total	1 073 462	227 294	(16 387)	1 139 457	314 947	(17 949)

La baisse de -66 M€ entre 2021 et 2022 des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'explique principalement par la variation de juste valeur des titres SAS Rue de La Boétie et Sacam Mutualisation.

- Les comptes de régularisations et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	80 435	103 044
Comptes de stocks et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (1)	80 224	91 863
Comptes de règlements	211	11 181
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de régularisation	47 250	45 678
Comptes d'encaissement et de transfert	12 195	259
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	-
Produits à recevoir	32 719	45 012
Charges constatées d'avance	2 336	405
Autres comptes de régularisation	-	2
Valeur au bilan	127 685	148 722

(1) dont 2 059 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

LE PASSIF

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 123	4 176	9 947	238,19%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	14 123	4 176	9947	238,19%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	51 917	47 101	4816	10,22%
Passifs financiers au coût amorti	10 269 608	9 828 754	440854	4,49%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	6 895 041	6 350 095	544946	8,58%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 342 156	3 359 413	-17257	-0,51%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	32 411	119 246	-86835	-72,82%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-52 055	-3 715	-48340	1301,21%
Passifs d'impôts courants et différés	684	316	368	116,46%
Comptes de régularisation et passifs divers	656 556	225 925	430631	190,61%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	32 153	39 558	-7405	-18,72%
Dettes subordonnées			0	
Total dettes	10 972 986	10 142 115	830 871	8,19%
Capitaux propres	2 114 551	2 131 009	-16 458	-0,77%
Capitaux propres part du Groupe	2 114 551	2 131 009	-16 458	-0,77%
Capital et réserves liées	351 511	348 273	3238	0,93%
Réserves consolidées	1 491 905	1 419 434	72471	5,11%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	203 144	283 562	-80418	-28,36%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	67 991	79 740	-11749	-14,73%
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	
TOTAL DU PASSIF	13 087 537	12 273 124	814 413	6,64%

Les principaux postes au **passif du bilan consolidé** sont les suivants :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat : il s'agit ici de la variation à la juste valeur des BMTN structurés (couvert à l'actif par des swaps).

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 123	4 176
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	14 123	4 176

- Les instruments dérivés de couverture

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le tableau ci-dessous explique la variation en juste valeur des instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	416 205	51 917	4 541 187	27 028	47 101	4 624 049
Taux d'intérêt	416 205	51 917	4 541 187	27 028	47 101	4 624 049
Total instruments dérivés de couverture	416 205	51 917	4 541 187	27 028	47 101	4 624 049

- Les dettes envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux ressources de financement via Crédit Agricole SA, afin de financer l'accroissement du stock de créances à la clientèle. C'est donc pour cette raison que ce poste augmente entre les 2 exercices de +545 M€. Dans le détail ces avances évoluent de la manière suivante :
 - Avances globales : + 297,4 M€
 - Avances miroirs : + 74,2 M€
 - Emprunts en blanc : + 109,3 M€

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts		
dont comptes ordinaires créditeurs	15 623	42 638
335	2 404	
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	185 111	18 626
Total	200 734	61 264
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	33 052
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	6 694 307	6 255 779
Total	6 694 307	6 288 831
Valeur au bilan	6 895 041	6 350 095

- Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 3 Md€. Ces derniers sont en légère progression de 49 M€, en lien avec l'augmentation des dépôts de la clientèle sur l'année 2022.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	2 979 412	2 930 920
Comptes d'épargne à régime spécial	51 705	52 941
Autres dettes envers la clientèle	311 039	375 552
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	3 342 156	3 359 413

- Les dettes représentées par un titre sont composées majoritairement par des titres de créances négociables, s'élèvent à 32,4 M€ et diminuent au 31/12/2022 de 87 M€. Cette baisse des émissions de CDN déjà observée en 2021, s'explique par la stratégie de la Caisse régionale pour refinancer ses besoins dans le cadre du pilotage de la liquidité de la Caisse régionale.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	2 552	93 010
Emprunts obligataires	29 859	26 236
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	32 411	119 246

- Comptes de régularisations et passifs divers : hausse de 26 M€ des encours restant à libérer sur FCPR.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs (1)	527 342	125 351
Créditeurs divers	436 093	53 088
Versements restant à effectuer sur titres	90 140	70 753
Dettes locatives	1 109	1 510
Comptes de régularisation	129 214	100 574
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	24 858	29 244
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	3	1
Produits constatés d'avance	38 124	38 672
Charges à payer	66 225	32 654
Autres comptes de régularisation	4	3
Valeur au bilan	656 556	225 925

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

- Les capitaux propres :

Ils s'élèvent à 2,115 Md€ au 31/12/2022. La baisse de -17 M€ des capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'analyse essentiellement comme suit :

- Une variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres de -83,4 M€ (dont SAS Rue de La Boetie -90,8 M€ et Sacam Mutualisation -2,3 M€)
- Le résultat de l'exercice à hauteur de 68 M€ versus 79,7 M€ un an plus tôt.
- La variation du capital des Caisses Locales de +3 M€ (l'encours des parts sociales Caisses locales représente 232 M€ d'euros).

- Et enfin, la distribution du dividende pour -6,6 M€ (par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 1,9 M€, et par la Caisse régionale de Crédit Agricole à Sacam Mutualisation pour 4,7M€).

3.2.6 Activité et résultat des filiales

Dans cette partie, les données des FCT Habitat et Caisses Locales ne sont pas commentées.

Le groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor a créé et intégré dans son périmètre de consolidation au cours de l'année 2022, la filiale Armor Croissance, société au capital de 30 000 milliers d'euros (dont la moitié est libérée au 31 décembre 2022) dont l'objet est la prise d'engagement dans des FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) qui financent en fonds propres ou dette des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité et susceptibles d'être introduites en Bourse. Cette société s'est engagée sur un montant de 40 003 milliers d'euros de titres au 31 décembre 2022 (appels de fonds progressifs).

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)
(Données sociales en K€)

Filiale	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
	10 029		- 114	-8797,37%

3.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	248 872	226 750	22 122	9,8%
Charges générales d'exploitation	-144 167	-136 181	-7 986	5,9%
Résultat brut d'exploitation	104 705	90 569	14 136	15,6%
Coût du risque	-23 245	-66	-23 179	35169,4%
Résultat d'Exploitation	81 460	90 503	-9 043	-10,0%
Résultat net sur actif immobilisé	-267	1 298	-1 565	-120,5%
Résultat avant impôt	81 193	91 801	-10 608	-11,6%
Impôt sur les bénéfices	-18 352	-21 270	2 918	-13,7%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	55	-8 491	8 545	-100,6%
Résultat net	62 896	62 040	856	1,4%

- **Le Produit Net Bancaire** : Au 31/12/2022, le PNB de la Caisse régionale a atteint le montant de 248,9 M€ soit une hausse de 22,1 M€ (+9,8%). Les différentes composantes du PNB ont évolué de la manière suivante :

- **La Marge d'Intermédiation** enregistre une hausse de 17 M€. C'est essentiellement dû à l'économie importante réalisée sur la Macro-couverture sur l'exercice 2022 comparée à 2021, + 35,4 M€ (coût de 38,6 M€ en 2021 et seulement 3 M€ en 2022). Avec la hausse des taux d'intérêts les couvertures coûtent moins cher. A contrario, du côté de la marge sur prêts, la charge du refinancement a dans le même temps augmenté de +24,7 M€ et malgré une belle progression des encours de crédits encore en 2022, les intérêts perçus augmentent de 4,4 M€, au global la marge emplois/ressources baisse de -20,36 M€. Les commissions sur prêts augmentent de +4,3 M€ du fait principalement d'une nouvelle reprise en 2022 sur la provision épargne logement de 8,9 M€ (vs dotation de 2 M€ l'année précédente).
On constate également une baisse de -2,5 M€ des commissions perçues sur l'épargne réglementée rémunérée par le Groupe (baisse du taux moyen de rémunération du stock de -0.12 pts comparativement à 2021), essentiellement liée à la charge sur l'épargne logement qui progresse de -3,3 M€.
- **Les commissions** qui regroupent les lignes de PNB telles que les commissions de collecte d'épargne en assurance vie et valeurs mobilières, les commissions associées à la banque au quotidien et les commissions liées aux activités d'assurance et de prévoyance, varient peu en 2022/2021, +17,4 M€. Cette hausse de +0,02% des commissions sur un total de 102,7 M€ se décompose ainsi :
 - Une baisse du PNB Assurance des biens et des personnes de 4,3% (-2 M€), avec -5,3 M€ au titre de l'assurance des biens. Parallèlement il y a une augmentation des commissions perçues au titre de l'assurance des emprunteurs à hauteur de 3,06 M€.
 - Une hausse de 1,05 M€ de la marge sur les services de banque au quotidien, dont une baisse des commissions de dysfonctionnement de 0,7 M€ en 2022.
 - La hausse des commissions de l'épargne tiers de +3,8% soit +0,7 M€.
 - Enfin, il faut noter une contribution des commissions sur l'immobilier de +0,26 M€ à la hausse globale constatée.
- **Le PNB portefeuille** augmente de +5 M€. Le PNB portefeuille est principalement constitué par les dividendes des participations de la Caisse régionale. Ils s'élèvent à 32,3 M€ au 31/12/2022 essentiellement constitués des 31,8 M€ de dividendes perçus du groupe, en hausse de 10,5 M€ par rapport à 2021. Les autres revenus de fonds propres dont les placements baissant de -5,5M€ entre 2021 et 2022.

- **Les charges générales d'exploitation** : Au 31/12/2022, les charges d'exploitation s'élèvent à 144,2 M€ et augmentent de 8 M€ soit +5,9%. Les différents compartiments de charges évoluent de la manière suivante :

- **Les charges de personnel**

Sur la base d'un effectif moyen de 1 132 salariés vs 1 121 en 2021, les frais de personnel nets, c'est-à-dire y compris les refacturations et transferts de charges de personnel sont en hausse de 3,2 M€.

- **Les charges hors personnel** augmentent de 8,07% à 4,9 M€. Les impôts et taxes sont plutôt stables, mais les frais de transport de déplacements et de missions progressent de 1,2 M€, en 2022 par rapport à l'année précédente en période Covid19. Par ailleurs, les charges de sous-traitance progressent de +1,8 M€ et les charges d'exploitations diverses de +1,7 M€.

- **Le coût du risque** progresse de 23,2 M€ en 2022 avec +23,2 M€ contre 0,066 M€ un an auparavant. Le risque individuel (dont passages en pertes de créances déjà provisionnées) est quasi stable entre 2021 et 2020, mais le niveau des provisions IFRS constituées des provisions sectorielles et collectives couvrant les menaces des conséquences macro-économiques sur des secteurs d'activités augmentent de 14 M€ (stress économiques supplémentaires appliqués aux filières). Le complément de cette évolution est le fait d'une variation des autres provisions de presque +9 M€. C'est un effet de base lié à une reprise d'autres provisions réalisée en 2021.

- **Le résultat net sur actifs immobilisés** est négatif en 2022 de -0,3 M€ (positif sur 2021 +1,3 M€) d'où une variation nette de -1,6 M€ entre les 2 exercices. Il s'explique essentiellement par des pertes sur des cessions de titres pour +1,2 M€.

- **L'impôt sur les sociétés** calculé, s'élève à 18,4 M€ au 31/12/2022 contre 21,3 M€ en 2021, dû essentiellement à la baisse du résultat courant avant impôt de 10,6 M€.

- **Le résultat net** qui en découle s'élève à 62,9 M€ contre 62 M€ en 2021. La hausse de +22 M€ du PNB est globalement absorbée par l'augmentation du coût du risque de +23 M€. Au final, le résultat progresse de 1,38% soit +0,9 M€.

3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	391 140	259 044	132 095	51,0%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 730 089	1 397 440	332 649	23,8%
Opérations avec la clientèle	8 900 364	8 412 353	488 011	5,8%
Opérations sur titres	841 815	882 024	-40 209	-4,6%
Valeurs immobilisées	888 810	849 171	39 639	4,7%
Capital souscrit non versé	0	0	0	
Actions propres	0	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	151 455	164 315	-12 860	-7,8%
TOTAL DE L'ACTIF	12 903 672	11 964 348	939 325	7,9%

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	230 314	86 716	143 598	165,6%
Opérations internes au Crédit Agricole	6 702 099	6 294 991	407 108	6,5%
Comptes créditeurs de la clientèle	3 354 541	3 359 413	-4 872	-0,1%
Dettes représentées par un titre	2 552	93 010	-90 457	-97,3%
Comptes de régularisation et passifs divers	650 331	236 825	413 506	174,6%
Provisions et dettes subordonnées	358 134	344 341	13 793	4,0%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	74 545	74 545	0	0,0%
Capitaux propres hors FRBG	1 531 155	1 474 506	56 649	3,8%
TOTAL DU PASSIF	12 903 672	11 964 348	939 325	7,9%

Le total bilan 2022 s'élève à 12 milliards 903 millions d'euros et augmente de 7,9% par rapport à l'exercice précédent soit +939 M€.

- **Les ACTIFS :**

- Opérations interbancaires et assimilées :
Ce compartiment de l'actif comprend notamment les encours de caisse et banque centrale pour 32,2 M€, les effets publics et valeurs assimilées pour 166,3 M€ et enfin les créances sur les établissements de crédit pour 192,6 M€.

La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor détient dans son portefeuille de titres d'investissement des titres de dettes souveraines de France, d'Espagne, Belgique et d'Italie pour 323,3 M€, hors créances rattachées réparties principalement :

- Pour la France, la valeur nette au bilan hors créances rattachées est de 225,2 M€
- Pour le Royaume d'Espagne, la valeur nette au bilan hors créances rattachées est de 20,7 M€
- Pour l'Italie, la valeur nette au bilan hors créances rattachées est de 19,1 M€
- Pour la Belgique, la valeur nette au bilan hors créances rattachées est de 58,1 M€.

- Opérations internes au Crédit Agricole :

En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes. Les principales variations s'expliquent par 2 Lignes :

- la ligne « comptes ordinaires internes » au Crédit Agricole : pilotage de la gestion de la liquidité de la Caisse régionale (hausse des titres mis en pension et hausse du solde du compte courant cash BCE),
- la ligne « comptes et avances à terme internes » au Crédit Agricole : Titres reçus en pension livrée.

- Opérations avec la clientèle :

Il s'agit du principal poste de l'actif du bilan (8,9 milliards d'€). Il correspond à l'encours de crédits net des dépréciations d'encours douteux. Il augmente de 5,8% en lien avec l'activité crédit soutenue sur l'année.

- Opérations sur titres :

Ce compartiment du bilan comprend les titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics). Au global, ce compartiment baisse de -4,6% soit -40,2 M€ avec 842 M€ au 31/12/2022 du fait de cessions de lignes obligataires à taux fixe pour 38,2 M€.

- Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées augmentent de +4,7% à 849,2 M€ essentiellement du fait de l'accroissement des titres de participations et autres titres détenus à long terme de 10,3 M€ mais surtout des parts dans les entreprises liées de +28,3 M€ (création d'Armor Croissance pour 30 M€). Les valeurs des postes de cette catégorie sont donc les suivantes au 31/12/2022 :

- Parts dans les entreprises liées : 37,3 M€
- Titres de participation et autres titres détenus à long terme : 791 M€
- Immobilisations incorporelles et corporelles : 60,3 M€

- Les comptes de régularisation et actifs et divers baissent de -12,9 M€ et se situent à 151,5 M€ essentiellement du fait du compte débiteurs divers qui enregistre -24,1 M€ (ce dernier comptabilise notamment les dépôts de garantie sur Instruments Financiers à Terme) et un accroissement de 11,3 M€ des comptes de régularisation, constitués essentiellement de valeurs reçues à l'encaissement.

- **LE PASSIF :**

- Opérations interbancaires et assimilées :
Composée des comptes à vue, des emprunts à terme et des titres données en pension livrée, cette rubrique s'élève à 230,3 M€ en hausse de 143,6 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit +166,5 M€ de titres donnés en pension livré et -20,9 M€ d'emprunts à terme comparés à 2021.
- Opérations internes au Crédit Agricole :
Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. Il est donc normal qu'il représente la ligne la plus importante des ressources de la Caisse régionale avec 6,7 milliards d'euros. Compte tenu de la dynamique de l'activité crédit encore soutenue sur 2022, mécaniquement ce compartiment a de nouveau progressé, de +437,7 M€ (vs +791 M€ en 2021). (Cf. Cadre Juridique et Financier).
- Comptes créditeurs de la clientèle :
Ce poste constitue la deuxième ligne de ressource la plus importante du bilan. Avec 3,36 milliards d'euros, les comptes créditeurs restent quasi stables avec -0,15% (-4,9 M€) entre 2021 et 2022. Les liquidités de la clientèle ont résisté dans le contexte d'inflation et de hausse de leurs dépenses.
- Dettes représentées par un titre :
Ce poste du passif comprend exclusivement des titres de créances négociables pour 2,5 M€ au 31/12/2022 qui a enregistré des remboursements massifs sur la période de -90,5 M€ en comparaison de 2021. Des échéances de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) de 30,4 M€ et 60 M€ de Certificats de Dépôt Négociables (CDN) n'ont pas été renouvelées, la Caisse régionale n'ayant pas d'intérêt à les renouveler ayant opté pour d'autres solutions dans le cadre de la gestion de la liquidité.
- Comptes de régularisation et passifs divers : composés des « autres passifs » dont les comptes créditeurs divers ainsi que les comptes de régularisation, la valeur de cette rubrique du bilan augmente de +413,5 M€ avec en particulier +374 M€ au titre d'Autres dépôts de garantie reçus sur des Instruments Financiers à Terme.
- Provisions et dettes subordonnées :
Au global ce poste augmente de 13,8 M€. Dans le détail, il est composé des provisions pour 142,6 M€ (soit une baisse de 10,3 M€ sur un an) et des dettes subordonnées pour 215,5 M€, qui elles augmentent de 3 M€ sur l'exercice.
Concernant les provisions, on y retrouve essentiellement les provisions pour risque crédit à hauteur de 110 M€, mais aussi et notamment les provisions :
 - ✓ pour risques d'exécution des engagements par signature (19,5 M€),
 - ✓ pour autres litiges (3,2 M€),
 - ✓ pour autres risques (2,3 M€),
 - ✓ pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement pour 7 M€ (reprise de 8,9 M€ sur 2022).
Les dettes subordonnées, 215,5 M€, correspondent au montant des placements des Caisses locales.
- Fonds pour Risque Bancaire Généraux (FRBG) :
L'encours du FRBG au 31/12/2022 est resté équivalent à celui de 2021 avec 74,5 M€.

- Capitaux propres (hors FRBG)

Au 31/12/2022, les capitaux propres de la Caisse régionale se situent à 1,531 milliards d'euros, en augmentation du fait du résultat de l'exercice de 62,9 M€, déduction faite de la proposition de distribution de dividendes au titre de 2022 à hauteur de 6,6 M€ répartis de la manière suivante :

- ❖ 4,7 M€ versés à Sacam Mutualisation au titre des CCA,
- ❖ 1,9 M€ versés aux Caisse locales au titre des parts sociales

3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	1 485 244	1 414 081	71 164	5,0%
Engagement de financement	997 464	935 865	61 600	6,6%
Engagement de garantie	487 518	477 682	9 836	2,1%
Engagements sur titres	262	534	-272	-51,0%

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	2 418 057	2 185 204	232 852	10,7%
Engagement de financement	7 997	9 232	-1 236	-13,4%
Engagement de garantie	2 408 345	2 173 383	234 962	10,8%
Engagements sur titres	1 715	2 588	-874	-33,8%

Les engagements donnés

Au global, les engagements donnés progressent de 71,2 M€ soit +5%. Ils concernent principalement :

- ✓ les engagements de financement en faveur de la clientèle pour 997,5 M€ soit +6,6%, ventilés entre :
 - des engagements sous forme d'ouvertures de crédits à hauteur de 532,1 M€ (+88,8 M€),
 - d'autres engagements en faveur de la clientèle à hauteur de 464,2 M€ (-27 M€).
- ✓ les engagements de garantie pour 487,6 M€ (+9,9 M€), composés essentiellement des engagements d'ordre de la clientèle pour 478 M€ dont des cautions immobilières pour 22 M€ et d'autres garanties de remboursement sur crédits distribués par Crédit Agricole et d'autres établissements pour 392,2 M€.

Les engagements reçus

Comme le tableau l'indique, les engagements reçus sont essentiellement constitués d'engagement de garantie qui s'élèvent à 2,408 milliards d'euros (99,6% du total) et sont en augmentation de 235 M€ (+10,8%). Ces engagements reçus se ventilent de la manière suivante :

- Engagements reçus d'établissements de crédit pour 220,3 M€
- Autres engagements reçus de la clientèle pour 1 879 M€
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées à hauteur de 309 M€.

3.4 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

3.4.1 Les parts sociales : versement des Caisses locales aux sociétaires

(Versés en 2022 en euros)	Intérêts aux parts(€)	Montant global (K€)
EXERCICE 2021	0,18 €	2 677
EXERCICE 2020	0,18 €	2 577
EXERCICE 2019	0,18 €	2 460

3.4.2 Les Certificats Coopératifs d'Associé

(Versés en 2022 en euros)	Dividende unitaire (€)	Montant global (K€)
EXERCICE 2021	3,10 €	4 653
EXERCICE 2020	2,98 €	4 476
EXERCICE 2019	3,30 €	4 950

3.5 AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations relatives aux autres filiales et participations sont disponibles dans les notes annexes 13 et 14 des comptes consolidés au 31/12/2022.

Au 31/12/2022, le poste autres filiales et participations s'élève à 814,68 M€ (valeurs comptables brutes). Les prises de participations sont essentiellement représentées pour :

- 43,21% par les titres SAS Rue de La Boétie (valeur comptable brute 352,1M€)
- 40,43% par les titres Sacam Mutualisation (valeur comptable brute 329,4M€)

3.5.1 Filiales non consolidées

- **SARL Patrimono** : Participation depuis juillet 2009 relative au dossier contentieux CELEOS. La société détenait un immeuble situé à Saint Brieuc (22) Passage de la Poste et au 4 rue du Chapitre, l'immeuble a été démolie en 2021. Le bien est désormais un terrain en attente d'un projet immobilier.
- **SARL SIBC** : La société détient un immeuble à Plérin (22), Centre d'Affaire ELEUSIS 1. Ce bâtiment possède une surface de 5 624m², divisée en plusieurs lots :
 - 27 lots (bureaux et restaurant) pour une surface à louer de 3 494m².
 - 5 salles de réunions.
 - 14 caves.
- **SNC Cofinim** : La société a pour objet la prise de participation dans toutes sociétés ayant vocation à réaliser directement ou indirectement à titre principal ou accessoire, des opérations immobilières par achat, souscription ou apport en nature, la gestion de ces participations et leur cession. Il reste à ce jour une SCCV le Domaine de Merlin.
- **SNC Cofino** : La société détient un ensemble de 11 appartements issus d'un programme de construction du dossier contentieux CELEOS (2009), situé sur la commune de Saint Méen le Grand (35).
 - 6 appartements nécessitant des travaux avant location (expertise en cours en attente du rapport de l'expert).
 - 5 appartements sont en location à fin 2022.
- Le Village by CA des Côtes d'Armor : Le Village by CA Côtes d'Armor a ouvert en novembre 2016. Il accompagne des jeunes entreprises innovantes dans leur développement. Le « Village » accompagne des start-up. L'objectif étant d'accélérer le développement commercial des entreprises, grâce à l'implication de nos partenaires et des acteurs du développement économique du territoire.

3.5.2 Participations

- Les principales participations sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)	
RUE LA BOETIE	1 290 013	1 284 094	352 113	1,75%	
SACAM MUTUALISATION	228 412	226 522	329 356	1,77%	
UNEXO CAPITAL	4 149	30 102	23 001	9,13%	
SACAM INTERNATIONAL	8 607	8 322	15 737	1,75%	
SACAM DEVELOPPEMENT	47 763	39 267	12 811	1,75%	
SACAM AVENIR	-	-	30	1,38%	
CABHH	1 631	1 742	5 000	25,00%	
SACAM IMMOBILIER	800	687	3 635	2,00%	
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	435	-	759	1 782	2,92%
C2MS	2 571	2 442	1 442	2,72%	
SACAM FIRECA	-	-	3 518	1 408	1,56%
SACAM PARTICIPATIONS	5 807	14 902	1 408	1,94%	
DELTA	-	-	27	1 324	1,66%
CA BIEN VIVRE EN BRETAGNE	-	-	-	1 253	25,00%

- Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

Création d'*Armor Croissance*, filiale créée en 2022 et détenue à 100% par la Caisse régionale, ayant pour objet la prise d'engagements dans les Fonds d'Investissement Alternatif. Investissement de 30 M€.

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions K€	Taux de détention après l'acquisition	Activités
SACAM NEOPRO	0	693	1,53%	Projet Bank Néopro
F/I VENTURE II	0	690	0,41%	Souscription nouveau fonds
CA TRANSITIONS A	1,95	523	0,94%	Appel de fonds FIA

- Sur l'exercice 2022, il n'y pas eu de cessions significatives.

3.6 TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2018	2019	2020	2021	2022
1- Situation Financière (en euros)					
Capital social	91 499 604	91 499 573	91 499 573	91 499 390	91 499 390
dont Certificats Coopératifs d'Associés	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000
Nbre de parts sociales	4 499 974	4 499 972	4 499 972	4 499 960	4 499 960
Nbre de CCA	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	253 051	232 682	228 307	226 751	248 872
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	128 693	108 836	102 650	96 257	110 583
Impôt sur les bénéfices	30 031	26 236	22 732	21 270	18 371
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	69 710	66 014	59 681	62 041	62 951
Bénéfices distribués	5 235	4 950	4 476	4 653	4 717
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	16,44	13,77	13,32	12,50	15,37
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	11,62	11,00	9,95	10,34	10,49
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,45	0,43	0,38	0,34	0,42
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	3,49	3,30	2,98	3,10	3,14
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 071	1 089	1 091	1 121	1 132
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'€)	43 191	43 664	43 872	47 546	50 784
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	22 143	22 061	22 861	24 352	24 648

3.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES POUR LA CAISSE REGIONALE

3.7.1 Les évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture des comptes au 31/12/2022 notables.

3.7.2 Les perspectives 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russe-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprêtent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux Etats-Unis, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrerait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3% et l'inflation sous-jacente passerait sous 3%. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en

faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6%).

En **Chine**, l'infexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme préteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisé ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5%, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition *HICP*) moyenne (prévue à 7,5%) mais elle resterait élevée (4,5% fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustraient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1% après 3,4% en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En **France**, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne

pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux Etats-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des *Fed funds* à un pic de 5%-5,25%, en ligne avec le *Dot Plot* de décembre. Forte de son expérience, la Fed devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2% étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la Fed va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En zone euro, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9% en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de base pour porter le taux de dépôt à 2%, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25% et 3,75%, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (*Public Sector Purchase Programme*). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des *TLTROs* (*Targeted longer-term refinancing operations*) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10 ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (*US Treasuries*) à dix ans culminerait autour de 4,15% au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4% fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme.

Par ailleurs, le remboursement des TLTROs pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60% fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

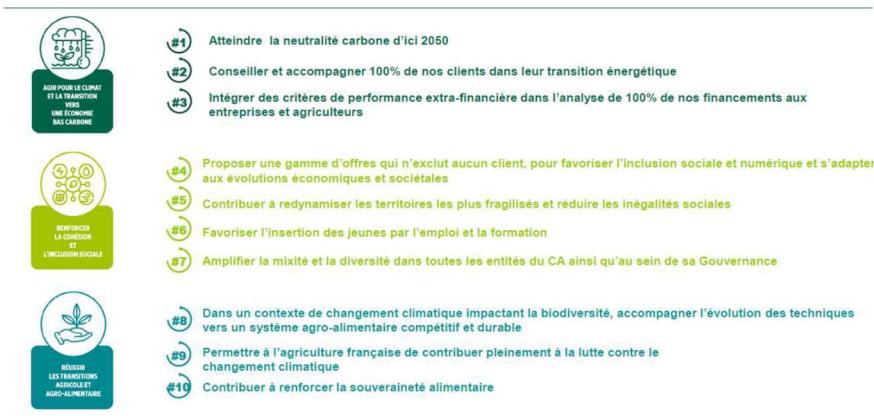
Au niveau local, et donc sur le département des Côtes d'Armor, on aura bien entendu une réplique de ces scénarios sur notre économie, présentant des similitudes à cet environnement global. Cependant, au-delà des facteurs communs, le territoire présente des spécificités que la Caisse régionale, avec la mobilisation de tous ses salariés doit accompagner. Il s'agit notamment de risques accrus liés à la dominante agro-alimentaire de notre tissus économique (car au-delà de la pression inflationniste, du risque climatique, de la perte de compétitivité des exploitations, pèsent en plus des risques sanitaires tels que la peste porcine, la grippe aviaire...).

Pour cela, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor reconduit les orientations déjà prises en 2022 pour 2023 structurées autour de trois obsessions dans lesquels s'inscrivent pour les années à venir, les 5 engagements dévoilés dans le cadre du nouveau projet d'entreprise baptisé « Cœur d'Armor ».

Les 3 obsessions qui guident nos actions :

- ❖ **La satisfaction client :** La satisfaction client constitue un des leviers majeurs du développement à long terme de nos activités. Les enquêtes de satisfaction clients que nous menons tous les trimestres nous indiquent une stabilisation de la satisfaction client. Pour 2023, nos leviers d'actions principaux porteront sur le Modèle Relationnel (modèle interne de relation client), la joignabilité, la proactivité, et le conseil, pour atteindre collectivement notre ambition de banque préférée des costarmoricains sur tous nos marchés.
- ❖ **Le capital humain :** Les femmes et les hommes de l'entreprise restent bien sûr notre atout le plus précieux. Dans un marché de l'emploi devenu tendu, et face à des aspirations nouvelles ou renforcées depuis la crise sanitaire, nous devons cultiver notre attractivité et créer pour chaque équipier les conditions qui lui permettront de s'épanouir et de donner le meilleur de lui-même. Cela se joue à la fois au niveau de l'entreprise (le projet collectif, le sens, le package social, les outils, la formation, le cadre de travail...) et au niveau de chaque équipe (accompagnement exigeant et bienveillant, solidarité, convivialité, prise d'initiative...). Au niveau des Caisse locales, le développement des synergies entre salariés et élus est également un facteur de plaisir et de performance.
- ❖ **Et l'engagement sociétal :** Par nature, une entreprise coopérative et mutualiste œuvre pour le bien commun. Au Crédit Agricole, cet engagement s'exprime désormais dans notre raison d'être : Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société. Dans le cadre du projet sociétal du Groupe, nous allons dans les prochaines années renforcer considérablement cet engagement et le rendre plus visible. Dès 2023, en complément de nos initiatives locales, des projets nationaux seront à intégrer pour illustrer concrètement nos 10 engagements. Notre Caisse régionale a toujours été fer de lance dans ce domaine et les réflexions du nouveau projet d'entreprise montrent que l'envie de servir notre territoire et de répondre aux grands enjeux sociétaux est bien présente.

Un plan-programme structuré autour de 3 priorités et décliné en 10 engagements



Le nouveau projet d'Entreprise du Crédit Agricole des Côtes d'Armor nommé « Cœur d'Armor » fixe 5 engagements sur lesquels les efforts des équipes porteront à partir de 2023 à travers des actions très concrètes :

- ❖ **Renforcer la cohésion sociale et économique, pour devenir la banque reconnue pour sa contribution majeure à la dynamique des Côtes d'Armor et à la création de liens entre les Costarmoricains, parce que le vivre-ensemble développe l'énergie des Costarmoricains.**
- ❖ **Accélérer les transitions vers une économie décarbonée et respectueuse des limites planétaires, pour devenir la banque de référence des transitions environnementales des Côtes d'Armor, parce que l'urgence climatique est là.**
- ❖ **Nous différencier par l'excellence relationnelle, pour devenir la banque préférée des Costarmoricains, sur tous les marchés, parce que les attentes des clients évoluent.**
- ❖ **Favoriser l'épanouissement et le développement de chacun, pour devenir une entreprise labellisée pour sa qualité de vie au travail, parce que les salariés et les administrateurs font battre le cœur de l'entreprise.**
- ❖ **Et enfin, rechercher une performance équilibrée pour nous permettre d'accompagner durablement les costarmoricains et le territoire, parce que nous voulons inscrire nos engagements dans la durée.**

3.8 INFORMATIONS DIVERSES

3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures	15					165	14					18
Montant total des factures concernées TTC	8 580 961,00	431 086,79	276 643,29	191 045,57	6 659,86	905 435,51	11 528 521,21	-	2 666,82	-	-	92 496,07
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	11,58%	0,58%	0,37%	0,26%	0,01%	1,22%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							28,88%	0,12%	0,01%	0,07%	0,03%	0,23%
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : paiement à réception						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 45j					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

Les montants publiés sont mentionnés en TTC.

3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2022 :

- Nombre de comptes inactifs : 9 720
- Montant des comptes inactifs : 2 767 666,56 €
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 287
- Montant des comptes remontés à la CDC : 190 792,99 €

3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

- Pour se conformer à la législation, nous vous informons, que les dépenses comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élèvent à 22 302,43 €.
- Le cas échéant : Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les frais généraux ayant donné lieu à réintégration, suite à un redressement fiscal, dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du Code Général des Impôts, s'élèvent à 0 euros.

4. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

4.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-cotesdarmor/particulier/informations-reglementees1.html>

Situation au 31 décembre 2022 :

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 337	1 302
dont Instruments de capital et réserves	2 105	2 123
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(768)	(822)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 337	1 302
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	2	-
FONDS PROPRES TOTAUX	1 339	1 302
 TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	 4 451	 4 236
 RATIO CET1	 30,04%	 30,73%
 RATIO TIER 1	 30,04%	 30,73%
 RATIO TOTAL CAPITAL	 30,08%	 30,73%
 TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	 10 459	 10 349
 RATIO DE LEVIER	 12,78%	 12,58%

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale des Côtes d'Armor sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

4.2 FACTEURS DE RISQUES

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale des Côtes d'Armor est exposée.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

4.2.1 Les Risques de crédit et de contrepartie

a. La Caisse régionale est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élevait à 13,5 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 56% sur la clientèle de détail, 19% sur les entreprises, 4% sur les États et 19% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale étaient respectivement de 2,6 milliards d'euros et de 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022. A cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 183,7 M€.

b. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise.

L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale s'élevait à 11 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 218 M€.

c. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale.

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2022, l'exposition de la Caisse régionale sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 1,660 milliards d'euros (dont 68,8 M€ en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 48,8 M€.

d. La Caisse régionale pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé.

A fin décembre 2022, les expositions crédit de la Caisse régionale sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 7,6 milliards d'euros, soit près de 56% des expositions au risque de crédit. Par ailleurs, la Caisse régionale est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur le secteur agricole et agro-alimentaire en particulier auquel il est fortement exposé. Au 31 décembre 2022, le portefeuille de prêts commerciaux de la Caisse régionale du secteur agricole et agro-alimentaire s'élevait à 2,2 milliards d'euros.

e. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale.

La capacité de la Caisse régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 3,150 milliards d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 3,071 milliards d'euros en méthode notations internes.

f. La Caisse régionale est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

La Caisse régionale est soumise au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités pour compte propre. Toutefois la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe 4.2.2 traitant des Risques financiers.

4.2.2 Les Risques financiers

a. La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale.

Depuis début 2022 on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, la Caisse régionale a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notamment altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement à la sortie de la crise du covid, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020 et début 2021, de nouvelles pressions très fortes sur les prix des matières premières notamment énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Le relais a été pris par le choc énergétique lié à la guerre en Europe et par la diffusion progressive de l'inflation importée. Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse régionale (salaires, achats).

b. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale

La Caisse régionale des Côtes d'Armor, au travers de son activité de banque de détail est exposée aux variations des taux d'intérêts. Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période.

Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ainsi que sa valeur économique.

Les sensibilités ci-dessous sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission⁶ (ou *pass-through rate*) de 100% appliqué aux crédits à l'habitat, soit une répercussion immédiate et partielle de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe), avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) et sans arbitrage des clients sur leurs supports; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessous.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Crédit Agricole des Côtes d'Armor est exposé⁷, la valeur économique⁸ du Crédit Agricole des Côtes d'Armor serait positivement affectée à hauteur de 74 milliards d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de - 189 milliards d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans, en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme, un coefficient de transmission⁹ (ou *pass-through rate*) de 100 % soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs, et enfin avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération : à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale des Côtes d'Armor est exposée⁽¹⁾, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale des Côtes d'Armor baisserait de -0,7 millions d'euros en année 1, - 5,4 millions d'euros en année 2, - 8,1 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, à fin décembre 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale des Côtes d'Armor est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale des Côtes d'Armor serait en hausse de 0,8 millions d'euros en année 1, puis 5,7 millions d'euros en année 2, et enfin 8,6 millions d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale des Côtes d'Armor baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100 % et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé et, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Les résultats de la Caisse régionale des Côtes d'Armor pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement,

⁶ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

⁷ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

⁸ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

⁹ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné, ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale s'élevait à 878,2 M€. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,324 M€.

d. La Caisse régionale peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. La Caisse régionale supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la Caisse régionale. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale détenait près de 1,185 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 202,3 M€ étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 14,2 M€ détenus à des fins de transaction d'une part, 968,5 M€ d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e. Les commissions tirées par la Caisse régionale des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale de ces activités. Sur l'année 2022, 7,2% des revenus de la Caisse régionale ont été générés par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale qui comprennent les

commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f. La Caisse régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 128,72%¹⁰ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105,69 %, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

g. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2022, le montant notionnel de swaps de macro-couverture s'élève à 4,063 milliards d'euros.

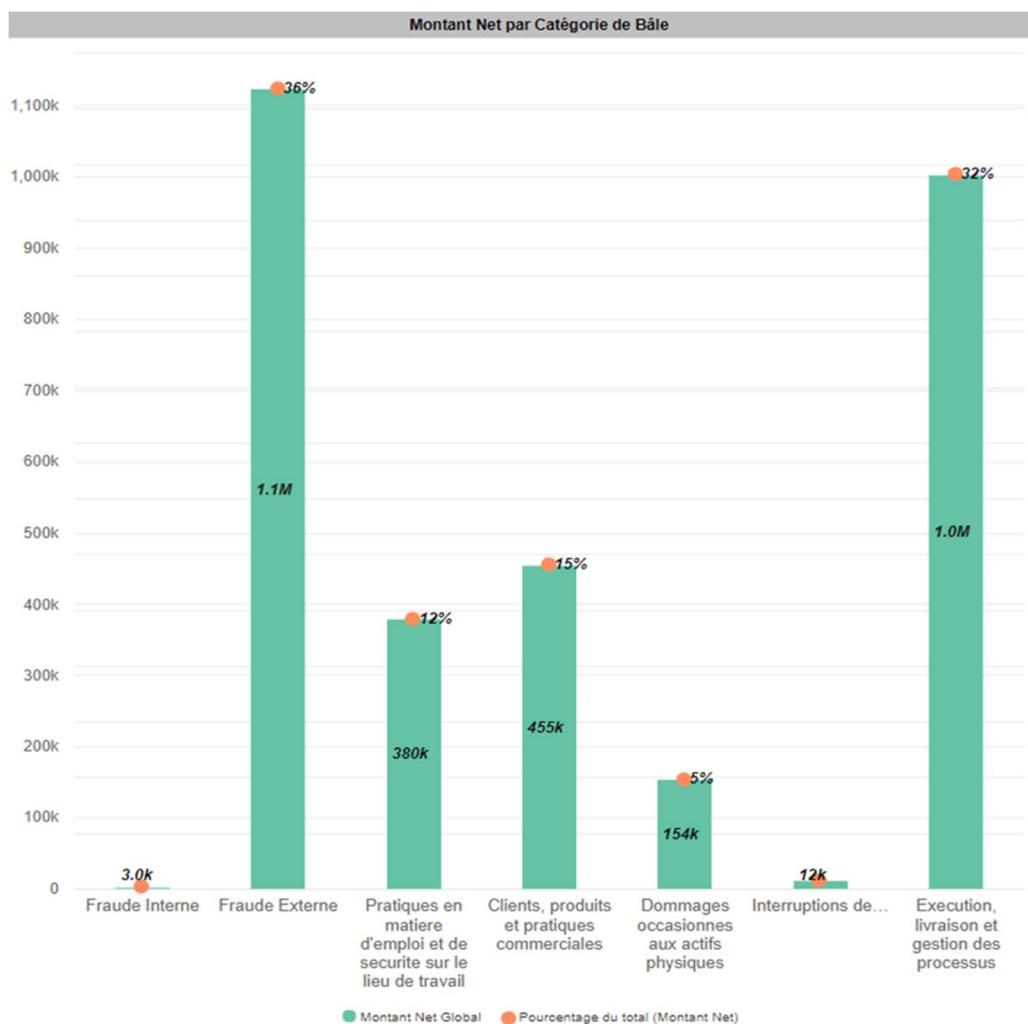
¹⁰ LCR de fin de période.

4.2.3 Les Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées (PCI-Prestataires Critiques Importants).

Sur la période de 2019 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit (en date de détection) : la catégorie « Fraude externe » (*Risques de pertes résultant d'actes visant à frauder, détourner des biens ou informations ou à contourner la législation, commis par une partie externe à l'entreprise*) représente 36% des pertes opérationnelles, la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » (*Risques de pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs*) représente 32% des pertes opérationnelles, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » (*Risques de pertes résultant d'un manquement involontaire aux obligations professionnelles, lois, réglementations ou usages professionnels ou résultant de défauts de conception ou de distribution de produits ou services*) représente 15% des pertes opérationnelles et la catégorie « pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail » représente 12%.

Montant net par catégorie de Bâle (Année de détection : 2019,2020,2021,2022).



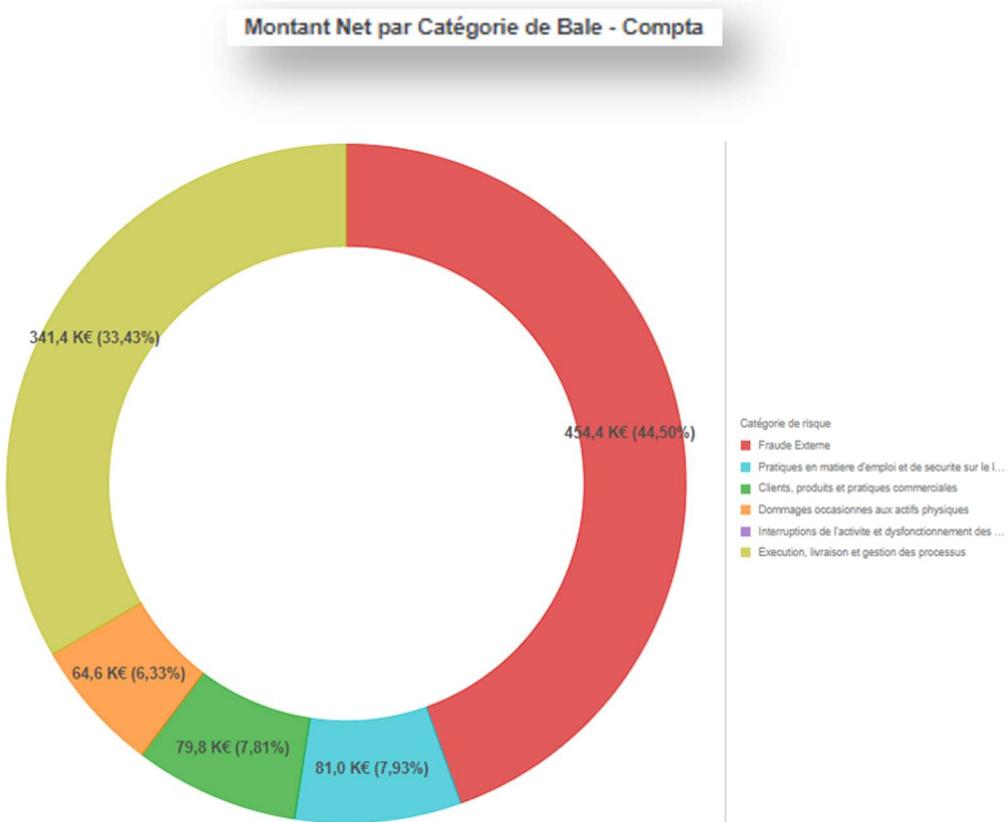
Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel (en approche AMA) auquel est exposé la Caisse régionale s'élève à 266 M€ d'euros au 31 décembre 2022.

a) La Caisse régionale est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements

ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2022, le montant de la fraude avérée (en date de comptabilisation) pour le périmètre de la Caisse régionale s'élève à 454 K€ (soit 44,5% de la collecte de l'année 2022) vs 340 K€ (soit 48,73% de la collecte de l'année 2021) fin 2021.



Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- ✓ Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 88 %
- ✓ Usurpation/Fausse identité (par un tiers) : 5 %
- ✓ Détournement/vol/Escroquerie : 7 %

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives. Des rappels sont régulièrement réalisés auprès des collaborateurs (Déjouer une entrée en relation frauduleuse...) mais aussi auprès des clients (transmission d'emailing de prévention et de sensibilisation aux appels frauduleux notamment afin de les sensibiliser sur les différents types de fraude : fraude achat de crypto monnaies, appels frauduleux, fraude au vrai/faux chèque de banque ...) et sur les consignes à respecter en cas de doute. D'autre part, la Cr a renforcé son dispositif de lutte contre la fraude en confiant depuis le 1er juin 2022, la gestion des situations de fraude à la Carte Bancaire au pôle E-Fraude en CR35.

b) La Caisse régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement

préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 6,7K€ soit 0,76% des pertes opérationnelles (en date de comptabilisation).

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 21,276 M€ au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale. Afin de prévenir ce risque, le service Contrôle Permanent et Conformité de la Caisse régionale assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, la protection de la clientèle, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.) et la protection des données personnelles.

e) La Caisse régionale est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevées. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Dans son organisation, le service juridique de la Caisse régionale a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement génératrice de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités de la Caisse régionale afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés. Les provisions pour litiges représentent 2,93 M€ au 31/12/2022 vs 3,16 M€ euros au 31/12/2021.

4.2.4 Les Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale des Côtes d'Armor et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 100 % du produit net bancaire de la Caisse régionale a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- ✓ un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients;
- ✓ les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché;
- ✓ la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera;
- ✓ une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- ✓ En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russe-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2022, les expositions de La Caisse régionale des Côtes d'Armor aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes :

- (a) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 208 millions d'euros en EAD dont 3,6 % en défaut,
- (b) l'automobile avec 105 millions d'euros en EAD dont 3,5 % en défaut,
- (c) l'agroalimentaire avec 1 874 millions d'euros en EAD dont 3,4 % en défaut.
- (d) santé / pharmacie avec 125 millions d'euros en EAD dont 7,7 % en défaut.

d) La Caisse régionale intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- ✓ Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale, doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé atteint 30,04% et le ratio global non phasé 30,08% ;
- ✓ les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution de la Caisse régionale au Fonds de résolution unique s'établit à 1,784 millions d'euros soit une variation de plus de 113% par rapport à l'année 2021 (0,836 M€) pour laquelle des régularisations avaient été opérées ;
- ✓ les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting;
- ✓ les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation;
- ✓ les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux);
- ✓ les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres;
- ✓ la législation fiscale et comptable, dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités;
- ✓ et les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale, notamment en obligeant la Caisse régionale à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- ✓ Les mesures relatives au secteur bancaire duquel la Caisse régionale opère pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- ✓ Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale, mais son impact pourrait être très important.

4.2.5 Les Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale

a) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif,

assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur cette activité.

c) La Caisse régionale est exposée aux risques aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse régionale de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle de la Caisse régionale. La Caisse régionale des Côtes d'Armor est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La Caisse régionale peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces partie si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse régionale. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple. La Caisse régionale pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse lié à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes ...). Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

d) La Caisse régionale est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. La Caisse représente une part de marché de 44,87% sur les Crédits et 40,36% sur l'Epargne (hors Assurance Vie) sur le département.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les

services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

4.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole SA serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée.**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

4.3 GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque de la Caisse régionale, la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants⁽¹¹⁾ :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

⁽¹¹⁾ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

4.3.1 L'appétit pour le risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. Pour l'année 2022, celle-ci a été discutée et validée le 17 Décembre 2021 par le Conseil d'Administration. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Plan à Moyen Terme, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (Risk Appetite) du groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque de la Caisse régionale s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre la Direction Générale, la Direction Financière et des Risques, ainsi que la conformité.

La déclaration de l'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque de la Caisse régionale reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse régionale se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. Elle s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse régionale exprime également son appétit tout au long de l'année dans des stratégies risques approuvées par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Risques du Conseil. Le Comité des risques appuie ses revues sur les accords donnés par le Comité des risques de la Caisse régionale présidé par la Directrice Générale ou le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires de la Caisse régionale qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques. Ce

tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des Risques du Conseil et au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'appétit pour le risque de la Caisse régionale s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés :**

- ✓ la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
 - ✓ la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse régionale pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
 - ✓ le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par la Caisse régionale et ainsi de garantir sa pérennité à long terme,
 - ✓ Le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux sociétaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière de la Caisse régionale,
 - ✓ Le risque de crédit de la Caisse régionale qui constitue son principal risque compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire.
- **des limites et seuils d'alerte sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs,
 - **d'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse régionale, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse régionale de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétit ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés, déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'Administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse régionale est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en France avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie de la Caisse régionale depuis 2007, conformément aux préconisations du Groupe.

Le profil de risque de la Caisse régionale est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 4.3.4 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 4.3.5 (Gestion des risques) et partie 3.3 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 4.3.6 (Gestion des risques) ;
- Risque Opérationnels : partie 4.3.7 (Gestion des risques) et partie 3.4 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat Net	Taux de défaut* (créances dépréciées/encours brut)
31 décembre 2020	27,23%	169,13%	11M€	59,7M€	2,11%
31 décembre 2021	30,73%	205,09%	8,6M€	62M€	1,87% vif
31 décembre 2022	30,04%	127,50%	23,2M€	62,9M€	1,59% vif

* Depuis 31/12/2021 Taux de défaut Vif

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque de la Caisse régionale de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit pour le risque défini par la Caisse. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1(e) du règlement de l'Union Européenne n°575/2013.

Au cours de sa séance du 17 Décembre 2021, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises en 2021 lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par la Caisse régionale sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

Organisation de la gestion des risques

✓ *Au niveau de la Caisse régionale*

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier du Contrôle Permanent et de la Conformité, indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, le contrôle permanent a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé la Caisse régionale sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse régionale.

La fonction risques et contrôle permanent au sein de la Caisse régionale :

- un Responsable du Contrôle permanent et des risques (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement Groupe est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse régionale, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis plusieurs années. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité des risques Groupe examinent trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

Le dispositif d'alerte sur base consolidée du Groupe est animé par le Comité de surveillance des risques examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques Groupe.

4.3.2 Le dispositif de stress test

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

1. Gestion prévisionnel du risque par les stress tests : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central, afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques.

Pour le risque de crédit en particulier, en 2022, des stress tests locaux ont été réalisés notamment sur la filière avicole afin de mesurer le risque lié à la grippe aviaire sur les risques majeurs de la Caisse. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques en matière de limites globales d'exposition.

2. Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP : un exercice annuel est mené par la Caisse régionale dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.

3. Stress tests réglementaires : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Retenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

4.3.3 Les Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;

- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction Générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

4.3.3.1 Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽¹²⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble de la Caisse régionale ;
- charte de déontologie de la Caisse régionale,
- recommandations du comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales,
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

4.3.3.2 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, la Caisse régionale s'est dotée d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

⁽¹²⁾ Article L. 511-41.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisse régionale, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

a) Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole (Caisse Régionale, filiales, ...), recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs),
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit),
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

b) Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne

Pour la Caisse régionale, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le comité plénier de contrôle interne des Caisse régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisse régionales, est composé de Directeurs Généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisse régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régulières

et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Risque Banque de Proximité et Retail de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence de la Directrice Générale.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse régionale. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale de la Caisse régionale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque de la Caisse régionale, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée Générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

Rôle de la directrice générale en matière de contrôle interne

La Directrice Générale définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Elle est directement et personnellement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, elle fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Elle s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque.

Elle veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Elle veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Elle s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Elle est informée des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées.

c) Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatiques, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe a partiellement démantelé le dispositif bi-sites de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités (salle de marché) bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du groupe a été développée.

Quant à la Caisse régionale, elle dispose d'une solution qui offre une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité de son bâtiment administratif principal. Cette solution est opérationnelle et éprouvée. La Caisse régionale est ainsi dotée d'espaces de travail disponibles en cas de sinistre majeur.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matriçage de poste et stock de PC de crise).

Sécurité des systèmes d'information

La Caisse régionale a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

4.3.3.3 Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 4.3.9 Les Risques de non-conformité

4.3.3.4 Le Contrôle périodique

Le Service Inspection-Audit directement rattaché à la Direction Générale, est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse régionale. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse régionale au travers des missions qu'il mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces dans les différentes entités de la Caisse régionale.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des

dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

L'Inspection Générale Groupe assure un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Les missions réalisées par le service Inspection-Audit font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base *a minima* semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations et les éventuelles alertes dans le calendrier de mise en œuvre font l'objet d'un reporting lors du Comité Stratégie de Contrôle Interne qui se réunit 4 fois par an.

4.3.4 Les Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période *a minima* de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une

combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers de la Caisse régionale.

4.3.4.1 Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité. Le respect de ces stratégies risque relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des risques et contrôles permanents.

Concrètement la stratégie d'intervention en matière de risque de crédit est définie dans le document de Politique Crédit. La politique crédit 2022 a été validée par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2021. La politique Crédit définit les orientations pour l'ensemble des marchés, la mise en œuvre, la surveillance et le reporting de son application. Elle s'inscrit dans les objectifs récurrents fixés par la Caisse régionale. Ces orientations s'appliquent à tous les segments de clientèles de la Caisse régionale et fixent les cas d'exclusions des délégations réseaux ainsi que les limites de Division et de Partage des risques.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est mise en œuvre afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par la Caisse régionale. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet à la Caisse régionale d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

La Caisse régionale s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel. Dans cet objectif, la Caisse régionale surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

4.3.4.2 Gestion du risque de crédit

a) Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

La politique Crédit de la Caisse régionale décrit les critères de sélection des opérations de crédit. Les principaux critères retenus sont la zone d'intervention, les secteurs de financements, les éléments comptables et financiers. Ces critères sont ensuite déclinés par Marché dans les règles de délégation de la Caisse régionale. Sur les Marchés des Particuliers, de l'Agriculture et de la Mer et des Professionnels et de l'Economie Sociale, les délégations sont définies en fonction des notes de délégations issues des grades Bâle II intégrés dans la notation de contrepartie du client et sa notation du projet. Sur le Marché des Entreprises, de la Promotion Immobilière et des Collectivités Publiques, les délégations sont définies à partir des grades Bâle II par regroupement.

Quel que soit le marché concerné, la Caisse régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole et accompagne les clients d'autres Caisses dans des situations spécifiques mais s'autorise à maintenir des relations bancaires avec ses clients hors département.

Par contre, toute opération de financement dont l'objet du contrat de financement, le lieu de l'investissement ou une sûreté du financement, concerne ou est située dans un pays hors UE est Interdite pour les Marchés Agriculture, Grandes Associations, Collectivités Publiques et PIM.

La Caisse régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole, et maintient des relations bancaires avec ses clients hors département. Par contre sont exclus les financements professionnels à l'étranger, sauf accompagnement dans le développement international de nos entreprises clientes ayant leur siège social en France.

La politique de garantie, intégrée dans la politique Crédits, s'est donnée comme ambition d'exiger un minimum d'apport dans les projets ou dans les fonds propres bilan de nos clients. La prise de garantie est fonction des notations BALE II et des encours.

Le principe général de prise de garantie s'applique pour les financements en délégation réseau et hors délégation réseau et les garanties de première catégorie à privilégier.

Fonction de la nature du projet et afin de privilégier l'efficacité de mise en œuvre et du recouvrement les garanties fonction des marchés (type d'emprunteur) et des objets sont à prioriser.

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la Banque de Détail et de la Banque Entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Le dispositif Bâle II régissant la filière crédit est organisé autour de deux natures de clientèles : La Banque de détail (PART, AGRI, PRO, ASSO) et Grande Clientèle (Entreprises, Collectivités Publiques, Professionnels de l'immobilier, Administrations et Institutions Financières),

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail de la Caisse régionale sont notés par l'outil LUC, selon 12 grades (11 grades de A à K pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 1 grade, V pour les contreparties en défaut), avec des modèles IRBA (PD, LGD), calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Depuis le 1er juillet 2012, afin de faciliter l'usage des notations, les grades Bâle II de la Banque de Détail (Particuliers, Agriculteurs et Professionnels) ont fait l'objet de regroupement en 5 classes : risque très faible, faible, moyen, fort, avéré (défaut), selon les règles fixées par le groupe.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z pour les contreparties en défaut). Les risques pondérés sont calculés en Central puis déversés dans le système d'information de la Caisse régionale via GERICO.

Les autres actifs comme : les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM, font l'objet d'un traitement en approche Standard, traité dans les déclarations ARPEGGE.

Dispositif Bâle II dans la Caisse régionale

Concernant la validation mensuelle des traitements Bâle II Banque de Détail (outil LUC) et Banque Entreprises, depuis 2008 la Caisse régionale adhère à un « Pôle Expertise Bâle 2 » qui réalise les traitements mensuels et les analyse afin que ceux-ci soient harmonisés et centralisés pour toutes les Caisse régionales, en respectant la méthode diffusée et contrôlée par Crédit Agricole SA.

Les Caisse régionales, conservent néanmoins une compétence locale dans le cadre des exigences Bâle II qui leur sont applicables. Elles demeurent responsables de l'exactitude des déclarations faites à CASA. Elles gardent la responsabilité de la gestion des concepts Bâle II à dire d'expert et de la notation de la clientèle Grandes Entreprises.

La mesure du risque de Crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisse régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

La Caisse régionale intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

c) Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées :

Les engagements consolidés de la Caisse régionale sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par la Caisse régionale, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes.

La Politique Crédit de la Caisse régionale valide annuellement les limites de **Division et de Partage des Risques**.

La règle de division des risques

La règlementation bancaire prévoit qu'un établissement de crédit ne peut exposer plus de 25 % de ses fonds propres prudentiels sur un même groupe de contreparties. Cette mesure de prudence vise à limiter le risque de défaillance d'une banque en cas de perte sur l'une de ses plus grosses contreparties.

Le Conseil d'Administration a défini une politique de division des risques prudente via un dispositif de limite d'exposition maximale par groupe de risque pour chaque marché.

Au-delà des limites maximales, une validation du Comité des Engagements Hebdomadaire (CEH) est requise. Les demandes de limites individuelles font l'objet d'un avis risque indépendant et sont proposées au Comité des Engagements.

Par engagements, il faut entendre,

- l'EAD du Groupe de Risques après projet (Moyen Terme et Court Terme)
- ainsi que les opérations de marché (dérivés de taux).
- pondéré le cas échéant de la couverture Foncaris à hauteur de 50% conformément au règlement 93/05, modifié par la LJ (Lettre Jaune) 2018-064.

En synthèse :

Marchés	Montant Max exposition sur le groupe de risque Bâle 2	Resp. contrôle a priori lors de l'instruction	Resp contrôle a posteriori et info gouvernance sur dépassements
TOUS MARCHES	25 % des fonds propres prudentiels		
Particuliers	6 M€	Engagements Parts.	Contrôle des Risques
AGRI PRO ASSO notés BDD	6 M€	Engagements AGRI / PRO / ASSO	Contrôle des Risques
AGRI PRO ASSO notés ENT	10 M€	Engagements AGRI / PRO / ASSO	Contrôle des Risques
Marchands de biens	3 M€	PIM	Contrôle des Risques
Promotion Immobilière	10 M€	PIM	Contrôle des Risques
Professionnels de l'immobilier noté ENT	15 M€	PIM	Contrôle des Risques
Collectivité Publique	40 M€	Marché Coll Pub	Contrôle des Risques
Entreprises	30 M€	Entreprise	Contrôle des Risques

Pour les groupes multi-marchés la limite maximale applicable au groupe est la limite de marché la plus élevée des sous-périmètres constituant le groupe.

Les règles de partage du risque

La gestion du partage des risques :

Dans le cadre de sa politique de développement, la Caisse régionale dispose et cherche à distribuer l'ensemble des solutions de financement dont peut avoir besoin un client (CT / MT / habitat, ...). Cependant, dans certaines situations, il peut être opportun de partager le risque sur une contrepartie avec d'autres établissements financiers ou organismes publics.

Ce partage des risques vise généralement à :

- Limiter l'exposition sur un partenaire au montant maximal de la limite définie pour chaque marché par le Conseil d'Administration ;
- Accompagner les sociétés en forte croissance ;

- Eviter de porter seul les conséquences d'une possible dégradation du risque sur une contrepartie dans une situation fragile.

Des préconisations de partage des risques déclinées par marché ont ainsi été élaborées afin de guider les délégataires dans leurs décisions. Les seuils définis sont des niveaux d'exposition au-delà desquels il est préconisé mais non obligatoire de partager le risque.

Si l'analyse du décideur (note Bâle 2, objet du projet, secteur d'activité, relation commerciale, type de garantie, patrimoine dirigeant) le conduit à une décision en écart de la préconisation, son avis doit motiver cette décision. Cette préconisation de partage peut être mise en œuvre selon différentes modalités.

Tout d'abord, le partage des risques porte soit sur un financement soit un emprunteur :

- Le partage sur un financement intervient lorsque le risque de crédit est assumé par plusieurs établissements financiers sur un même projet. Il est rare que cette solution soit adoptée pour les crédits de petites taille ou sur l'habitat
- Le partage des encours sur une contrepartie intervient quand l'exposition de crédit dans son ensemble d'un groupe de risque est portée par plusieurs établissements. Cette situation n'exclut nullement la possibilité de financer un projet spécifique à 100% pour la Caisse régionale

Ensuite, le partage des risques sur un financement peut également prendre diverses formes, notamment :

- La prise de contre-garanties octroyées par des organismes spécialisés (BPI, Foncaris, ...)
- La syndication (en risque ou en risque et trésorerie auprès d'autres Caisses régionales) ;
- Le cofinancement des projets avec des établissements financiers (en priorité au sein du groupe, sinon avec une autre banque)

Les préconisations de partage :

Banque de détail classes 1 2 3 - Banque Entreprises groupes 1 2 5, le partage est préconisé

Les Montants encours délégués = Montant net de partage de risque

(Encours BRUT CA 22 – Montant porté en risque par une entité du groupe CA (partage CRB, CALF, Syndication, Unifergie, Foncaris ...) – 80 % couverture de change).

Banque de détail classe 4 - Banque Entreprises groupe 3, l'objectif est le Maintien des encours

Limitation de la délégation à l'encours net de partage délégué et à un financement demandé dans la limite de la tombée d'annuité.

Banque de détail classe 5 – Banque entreprises groupe 4, l'objectif est la diminution des encours

Diminution des encours : limitation à l'encours net de partage délégué et au à un financement demandé dans la limite de la tombée d'annuité avec des plafonds selon le délégataire.

Convention de partage des risques

Une convention de partage de risque a été signée le 29 juin 2012 entre les CR Bretonnes.

Le siège social de la contrepartie, ou de la société mère, doit être situé en Bretagne.

La participation se fait en risque seul entre une CRB « Chef de File » et 1 à 3 CRB « participantes »

Deux process existent :

- **Process simplifié** : financement MLT de 2 à 15 ans, de 500 K€ à 1 M€, note Bâle 2 comprise entre A et H. L'accord de crédit est pris par la CR chef de file sans analyse préalable des CR participantes.
- **Process classique** : financement MLT de 2 à 15 ans, > 1 M€, note Bâle 2 entre A et I, avec analyse préalable des CR participantes.

Exclusions : activités d'intermédiation financière, PIM, secteurs d'activité exclus par la politique crédit d'une des CRB,

Si process simplifié : financement de BFR, restructuration, reprise ou création :

- Les engagements des CR sont limités à 1,5M € annuellement.

Les limites de concentration et dispositifs de suivi

Afin de limiter correctement son risque de concentration la Caisse régionale a également défini des limites dites « globales » qui visent à fixer un montant maximal d'exposition sur des secteurs d'activité ou des typologies de financement jugés plus à risque. Ces limites globales font l'objet d'un suivi du Contrôle des Risques qui informe la gouvernance en cas de dépassement.

Dispositif de limites globales et sectorielles :

Type de secteur / activité	Seuil Info CA	Limites GLOBALES	Suivi
LBO/FSA	30% Somme de l'exposition des contreparties recensées	35% Somme de l'exposition des contreparties recensées	Suivi Resp : Contrôle des Risques
Professionnels de l'immobilier	20 % Somme de l'exposition du segment de notation PIM		
Syndications hors coll pub CACIB / CA Leasing / CRB / autres	30 % du total des syndications		
Limite Gissler Crédits Collectivités Publiques		10 %	

Le dispositif de surveillance du risque de crédit

Le RCPR est responsable de la fonction gestion des risques.

A ce titre, il propose et organise les revues des grands risques de crédit de l'entité.

L'objectif d'une revue de portefeuille de ce type est de surveiller périodiquement l'évolution de la qualité des contreparties, la répartition sectorielle et les risques de concentration du portefeuille, et de s'assurer de la conformité de son développement à la stratégie risques en vigueur. La Direction des Marchés Spécialisés prend en charge la préparation de la revue de portefeuille. La directions Finances et Risques et le service Contrôle Permanent préparent la revue sur la base de la documentation établie par la Direction des Marchés Spécialisés, en vérifiant le contenu et établissent un reporting.

Il émet des « Avis Risques » sur les points clés du dispositif crédit :

- Evolutions de la politique crédit risques
- Définition des limites individuelles

La Caisse régionale dispose :

- d'une comitologie adapté à ses profils de risques. Une comitologie risques qui repose sur 4 revue de portefeuilles avec :

Une sélection assurée par le contrôle permanent

La possibilité pour la Direction Financière et risques de rajouter des dossiers ayant des problématiques risques à partager

PROPOSITION DE COMITOLOGIE RISQUES (1/2)

Revue des Grands Risques		Réunions revue DG
Niveau : Direction Générale Périodicité : trimestrielle		
Périmètre : Plus forte exposition Exemples critères de sélection : - Top 20 ou 30 des EAD avec maturation < 0- - Alertes Corporate - Variation d'encours - Renotation - Fusion/ acquisition + ajouts à liste d'expert Participants : - Permanent : DG, DFR, DMS, CPC - Invités : Marchés en fonction des dossiers		
Comité Recouvrement Niveau : CDS Périodicité : trimestrielle		Réunions à date
Périmètre : Amiable et contentieux Exemples critères de sélection : - Entrée - Variation d'encours - Nouvelle information - Niveau de provisoirément + ajouts à liste d'expert Participants : - Permanent : ACR, JCX, CPC - Invités : Analystes en fonction des dossiers		
Revue risques Corporate		Couverture partiellement à date
Niveau : Direction Périodicité : trimestrielle		
Périmètre : Corporate (y compris RM et COLL. PUBL) Exemples critères de sélection : - Anomalies - Sensibles - Défaill. - Performance + ajouts à liste d'expert Participants : - Permanent : DFR, DMS, CPC, DME - Invités : CAE en fonction des dossiers		
Revue risques Retail		Couverture partiellement à date
Niveau : CDS Périodicité : mensuelle		
Périmètre : AGRI, PRO, PART Exemples critères de sélection : - Prêt relais à échéance 6 mois - TOP Forceme, TOP 20 EAD - Anomalies > 60 jours - Prêt m-fine + ajouts à liste d'expert Participants : - Permanent : ACR, CTX, CPC, DMP, DPA, DAM - Occasionnel : DFR, DET, DMS - Invités : DSA en fonction des dossiers		

CRÉDIT AGRICOLE
CÔTES D'ARMOR

ZOOM SPÉCIFIQUE SUR LA REVUE DE PTF DG

Revue des Grands Risques		Réunions revue DG
Niveau : Direction Générale Périodicité : trimestrielle		
Périmètre : Plus forte exposition Critères de sélection : - Top 20 ou 30 des EAD avec maturation < 0- - Alertes Corporate - Variation d'encours - Renotation - Fusion/ acquisition Participants : - Permanent : DG, DFR, DMS, CPC - Invités : Marchés en fonction des dossiers		
+		

- Outre la revue des principaux risques de la CR, la revue de PTF DG permettra de présenter :
 - Des dossiers à enjeu particuliers (politiques, secteur sensible, ...)
 - Des zooms sur des secteurs d'activité
 - Des dossiers avec une actualité spécifique

CRÉDIT AGRICOLE
CÔTES D'ARMOR

• d'un comité stratégique risques

Il est l'instance de reporting des risques de contrepartie (crédit), des risques juridiques et des risques comptables et fiscaux de la Caisse régionale à la Direction Générale.

Il est habilité à prendre toutes décisions relevant des prérogatives de la Directrice Générale ou à formuler les propositions à soumettre au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par la Directrice Générale.

Le Comité Stratégique des Risques a spécialement pour mission :

- Risques de contrepartie :**
 - Suivi et analyse de l'évolution des risques,
 - Identification et suivi du risque sectoriel,
 - Revue des dossiers « amiables » et « contentieux » importants
- Risques juridiques :**

- Appels en responsabilité
- Réclamations significatives
- **Risques comptables et fiscaux** :
 - Litiges en cours
 - Provisionnement des risques

Le Comité s'est réuni 4 fois en 2022.

La filière risques sous la direction Financière et Risques coordonne les dispositifs qui participent à la fonction de gestion des risques, assure de la qualité du dispositif de suivi et de gestion des risques de crédit.

Modalités et périodicité de révision des politiques risques et des principales limites au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés

La politique Crédit est révisée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Cette révision s'appuie sur les constats réalisés par les marchés au cours de l'exercice, notamment sur l'évolution des risques, et sur les résultats des contrôles effectués par le service Contrôle Permanent, contrôles portant sur l'application de la politique Crédit et le suivi de l'évolution de la structure du stock de créances et des réalisations selon différents critères (encours, filières, garanties, ...).

Procédures de suivi des limites et d'information des instances, d'autorisation de dépassement et de régularisation des dépassements

Les dépassements de limites, ainsi que les mesures correctives prises, font l'objet d'une information auprès du Comité des Engagements qui est hebdomadaire.

Le calcul de l'encours pondéré est réalisé par rapport à la limite de division des risques ainsi que pour la limite de partage, lors de chaque présentation de dossiers au Comité des Engagements, seule instance habilitée à valider les éventuelles dérogations.

La présentation des dossiers en comité de revue de portefeuille permet de vérifier le respect de la limite de division, ».

Enfin, les 30 plus gros EAD sont présenté à minima, une fois dans l'année, en revue de portefeuille grands risques ou en Comité des Engagements.

Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé à minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent la Caisse régionale et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2).

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

La politique garantie de la Caisse régionale s'appuie sur 3 principes de base

- La règle est la prise de garantie
- La garantie ne fonde pas le crédit
- La garantie est adaptée et proportionnée au risque estimé.

Nécessité affirmée de rechercher des garanties réelles sur les dossiers de financement, et/ou complétée par les formules de leasing et de veiller à renouveler les garanties (Gage, nantissement de FDC, nantissement, Warrant...)

Le principe général est de retenir, pour tout dossier, une ou plusieurs garanties selon :

- La nature du projet
- La quotité de financement
- La durée et le type de financement, la réglementation de certains prêts
- L'indicateur de risque Bale II ou la notation de l'emprunteur ou du groupe de risque

Les principales garanties applicables sur l'ensemble des marchés sont hiérarchisées selon le tableau ci-dessous :

- Garanties de 1 ère catégorie(GC1)	- Garanties de 2eme catégorie(GC2)	- Garanties sur la trésorerie
<p>Couverture à 100% par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque de 1ier rang - Caution solidaire* et hypothécaire - Privilège du vendeur / PPD - Nantissement obligations Sicav FCP - Nantissement Assurances (dont Predica) - Garantie BPI ou SIAGI - Crédit-Bail - Camca 	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque de second rang ou + - Caution solidaire* - Gage - Nantissement de matériel - Nantissement valeurs mobilières cotées - Nantissement de fonds de commerce - Warrant - Subrogation dans le privilège du vendeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition amiable sur vente - Gage sur stock - Cession de marché public - Cession de créances - Warrant

*Points de vigilance sur la caution solidaire

- L'engagement ne doit pas être supérieur au patrimoine net de la caution
- La caution doit être limitée à 50 K€ en cas d'absence de patrimoine

Entrepreneur individuel : Application de la loi Macron, insaisissabilité de plein droit de la Résidence principale.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.3.4.3 Les Expositions

a) Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élève à 10 906 M€ (10 893 M€ au 31 décembre 2021), en hausse de 9,3% par rapport à l'année 2021.

Nature	2021 (M€)	2022 (M€)	Variation (%)
Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation	188,1	624,2	231,8%
Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation	9 319,2	9 825,8	5,4%
Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation	1 386,1	1 456,4	5,1%
TOTAL	10 893,5	11 906,4	9,3%

b) Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole s'élèvent à 9 721 M€.

❖ Diversification du portefeuille par zone géographique

REPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DE LA CAISSE REGIONALE.

Actifs financiers au coût amorti <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	8 806 358	669 689	183 538	9 659 585
Autres pays de l'Union	202 531	1 033	182	203 746
Autres pays d'Europe	15 841	4 745	13	20 599
Amérique du Nord	39 344	98	5	39 447
Amériques centrale et du Sud	175	2	□	177
Afrique et Moyen-Orient	3 247	247	5	3 499
Asie et Océanie (hors Japon)	2 899	□	1	2 900
Japon	63	□	□	63
Organismes supra-nationaux	9 208	□	□	9 208
Dépréciations	(58 641)	(51 669)	(108 067)	(218 377)
Total	9 021 025	624 145	75 677	9 720 847

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est globalement stable. Les engagements sur la France sont quasi exclusifs en 2022.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

❖ Diversification du portefeuille par agent économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par agent économique s'élève à 9 721 M€, contre 9 234 M€ au 31 décembre 2021. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes Entreprises et la clientèle de détail (respectivement 21,8 % et 69,5 %).

Actifs financiers au coût amorti <i>En milliers d'euros</i>	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	725 046	-	-	725 046
Etablissements de crédit	344 151	-	-	344 151
Grandes entreprises	1 943 869	122 490	50 265	2 116 624
Clientèle de détail	6 066 600	553 324	133 479	6 753 403
Dépréciations	(58 641)	(51 669)	(108 067)	(218 377)
Total	9 021 025	624 145	75 677	9 720 847

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1.4 des états financiers consolidés.

c) Qualité des encours

❖ Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Ni en souffrance, ni dépréciés	10 720	9 814
En souffrance non dépréciés	71	79
Dépréciés	76	78
Total	10 867	9 972

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2022 est composé à 98,65% d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (98,4 % au 31 décembre 2021).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. La Caisse régionale considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 99,99 % des créances en souffrance non dépréciées comparable à 2021).

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

❖ Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques).

Au 31 décembre 2022, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 100% des encours portés par la Caisse régionale des Côtes d'Armor, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le tableau suivant est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients, hors banque de détail, en équivalent notation Banque de France.

Tableau de ventilation des crédits Corporate par notation

Note BDF	% des encours 2022	% des encours 2021
3++ à 4+	89%	63%
4 à 5+	8%	34%
5 à 8	2%	2%
9 et P	1%	1%

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité qui affiche une belle amélioration en 2022 sur les meilleurs profils, à relativiser car liée à la révision de la correspondance des notes Bale2 internes aux cotations BDF début 2022 (-26 points sur les notes 4 à 5+ au profit des notes 3++ à 4+).

❖ Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*).

Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 76 M€ contre 78 M€ au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2% des encours bruts comptables de la Caisse régionale (2,29% au 31 décembre 2021).

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

En milliers d'euros	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	406	6 433
Valeur comptable brute avant modification	-	406	6 470
Gains ou perte nets de la modification	-	-	(37)

b) Coût du risque

Provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole des Côtes d'Armor comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1ère étape (*Stage 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Stage 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (*Stage 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclasés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion (cf définition supra 4.3.4 Risques de Crédit) et pour les calculs de ratios réglementaires.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Le coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale s'élève à 24,4 M€ au 31 décembre 2022 contre 1,26 M€ au 31 décembre 2021, soit une hausse de 23,1 M€.

Le tableau ci-après nous détaille le coût du risque :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(22 157)	(8 382)
Stage 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(38 716)	6 927
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	(2)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(32 872)	5 172
Engagements par signature	(5 846)	1 757
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	16 559	(15 309)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	14 588	(16 473)
Engagements par signature	1 971	1 164
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(1 558)	(606)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 282)	(227)
Engagements par signature	(843)	(1 331)
Autres actifs (C)	-	-
Risques et charges (D)	(12)	8 796
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+(B)+(C)+(D)	(24 294)	(1 144)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(198)	(127)
Récupérations sur prêts et créances	199	277
comptabilisés au coût amorti	199	277
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(37)	(205)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes (1)	(48)	(62)
Autres produits (2)	-	-
Coût du risque	(24 378)	(1 261)

d) Application de la norme IFRS9 pour le calcul des provisions collectives et sectorielles

Pour rappel, la méthodologie adoptée par le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale dans le cadre de la norme IFRS9 appliquées aux provisions collectives et sectorielles intègre la somme de 3 composantes :

- ✓ **Le Forward looking central ou FCL** : Provisions calculées sur tous les crédits (hors Stage 3) sur la base de la perte attendue à un an (Stage 1) ou à maturité (Stage 2) en fonction d'un scénario économique
- ✓ **Le Forward looking local ou FLL** : Provisions calculées sur des filières identifiées par la Caisse régionale sur la base de scénario de dégradation de probabilité de défaut (PD) ou de pertes attendues (LGD)

- ✓ Le CLARC : Coefficient Local d'Ajustement au titre du Risque de crédit de la Caisse déterminé à dire d'expert et à documenter (marché, risque non couverts par le modèle, concentration, etc).

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scenarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2035.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différencierées sur les effets du conflit russe-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis, mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario « central »

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russe-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrera en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russe-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La profitabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refinancement, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écarts injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, pondéré à 35%, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, pondéré à 5%, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières :

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario adverse sévère décrit dans le stress budgétaire de juillet 2022

Scénario pondéré à 10%.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russe-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux

très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (spread OAT-Bund à 185 bp et spread BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie. Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

Précisions communes :

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (**Forward Looking Local** et **CLARC**) par la Caisse régionale pour compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

La Caisse régionale identifie, au 31 décembre 2022, 12 filières pour lesquelles un complément de **FLL** et/ou un **CLARC** complètent le **Forward Looking Central**.

Il s'agit de,

- L'Agriculture,
- L'Agriculture avec la production porcine,
- Les Grandes Entreprises
- Le secteur de l'Hôtellerie (café restaurants hôtels)
- Le BTP
- L'Automobile
- L'Habitat des particuliers
- Les encours Forbornes
- Hébergement adultes et personnes agées
- Industrie Agro-Alimentaire.

Decomposition Stage1-Stage 2 et Stage3:

À fin décembre 2022, en intégrant les Forward Looking locaux et le CLARC, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 55% et 45% des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse régionale.

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 95% du coût du risque annuel de la Caisse régionale, contre 5% pour la part du risque avéré Stage 3.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31/12/2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

<i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)</i>			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-2.9%	+2.8%	+8.3%	-6.5%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au cout amorti (prêts et créance sur la clientèle) qui représente 99,99% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

L'année 2022 est restée très dynamique en termes d'activité crédit, avec 1,79 Milliards de réalisations de crédits Moyen Long Terme, portées pour presque la moitié par les crédits à l'habitat (47% des réalisations).

Les expositions de la Caisse régionale ont progressé de 663 M€ d'euros sur l'année 2022 (+6%) :

- Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) représente 93% en 2022 vs 88% en 2021 soit une évolution de l'exposition de +1,1 milliards d'euros (+13%)
- La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) a diminué sur 2022 (7% vs 12% en 2021), représentant une baisse de 497 M€ (-41%), reflétant les évolutions favorables constatées sur certains portefeuilles ciblés.
- Les encours défaillants (stage 3) sont en baisse de -6% sur l'exercice 2021 tous marchés confondus.

Evolution des ECL

Stage 1

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressées de +133%.

Une partie de cette hausse s'explique dans le fait que nous avons validé au sein de la Caisse régionale, la suppression de notre stratégie antérieure au titre du Forward looking local (2021) de déclassement en stage 2 sur notre filière Agri Porc et BTP, pour ne pas pénaliser notre calcul de limite d'endettement CT
Le taux de couverture du stage 1 est de 0,7% vs 0,3% au 31 décembre 2021.

Stage 2

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en baisse de -23%.

Le taux de couverture du stage 2 s'élève à 7,8%.

Stage 3

Le taux de couverture des créances dépréciées stage 3 s'inscrit en baisse -5% pour la Caisse régionale (taux de couverture de 58% vs 61% en 2021).

4.3.5 Les Risques de marché

4.3.5.1 Objectifs et politique

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de placement et sur les instruments dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Gestion Financière de la Caisse régionale s'inscrit dans le cadre d'une politique arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette politique définit le niveau de tolérance aux risques, les indicateurs de mesure et l'encadrement par un système de limites.

L'organisation doit respecter le principe de séparation des fonctions entre l'engagement des opérations, leur enregistrement et leur suivi. Elle respecte les normes comptables et réglementaires, internes et externes. Un système de contrôle de suivi et de reporting des risques adaptés doit être mis en place.

La Gestion Financière de la Caisse régionale couvre trois domaines :

- l'optimisation financière des ressources et des emplois, tant en terme de rentabilité que de risque, avec le pilotage du refinancement des crédits, le respect des ratios prudentiels produits par le service Information Comptable et Réglementaire (ICR), mais analysés par le service Finances et Pilotage de la Performance (FPP) et l'encadrement et le pilotage des risques de taux, de liquidité et de change dans un souci d'optimisation du PNB d'intermédiation et de maîtrise de sa sensibilité face aux fluctuations des conditions de marché;
- l'optimisation des marges commerciales des produits échéancés vendus à la clientèle et celles des produits non échéancés, à travers la politique de tarification établie en collaboration avec les compétences financières, commerciales et risques ;
- l'activité pour compte propre, avec comme objectif l'optimisation du PNB fonds propres sous contrainte d'une maîtrise de la sensibilité aux risques. L'investissement des excédents de fonds propres sur les marchés financiers a pour objectif de générer soit du rendement (produit de coupons), soit de constituer une réserve de plus-values latentes (produit de capitalisation), ce qui nécessite de :
 - définir les objectifs chiffrés de la gestion : PNB attendu, rendement au-delà du taux sans risque avec les horizons de placement correspondants.
 - décrire les cadres d'intervention : par nature de risque, par marché (organisés, de gré à gré), par type de produits autorisés,....
 - mesurer les risques (de marché, de contrepartie, ALM).
 - suivre l'évolution de ces investissements en termes de PNB dégagé et des risques associés.

4.3.5.2 Gestion du risque

a) Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'Administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, pour la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, la Direction des risques et contrôles permanents inclut le Département Market and Counterparty Risks (MCR) qui est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché. Ce département apporte une assistance dans le suivi des risques de marché des banques de proximité internationales en complément des équipes des risques locaux, ainsi que pour les portefeuilles de négociation de la Direction du pilotage financier du Crédit Agricole S.A., dont les transactions sont gérées dans le système informatique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Au sein de MCR, ces différentes missions se répartissent comme suit :

- ✓ le *Risk Management*, dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produits : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché;
- ✓ le suivi d'activité : en charge de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office*.

Enfin, il est associé à la Direction Financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable ;

- ✓ des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes produits et les unités. Ces équipes assurent le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le Département MCR de manière indépendante. Elles comprennent notamment :
 - l'équipe responsable de la validation des pricers;
 - l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, stress scenarii, IRC, etc.);
 - l'équipe Market Data Management, qui assure un contrôle sur les données de marché indépendantes ;
 - l'équipe Consolidation Internationale, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département;
 - le COO (Chief Operational Officer) et son équipe, assurent la coordination des sujets transverses : projets, nouvelles activités, budgets, rapports et comités.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *Front Office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

b) Les Comités de décision et de suivi des risques

Les articles 223 et 224 de l'arrêté du 3 novembre 2014 précise que les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de marché, de contrepartie, de taux et de liquidité doivent comporter un dispositif de limites globales, fixées et revues au moins une fois par an par l'organe exécutif.

Des limites opérationnelles doivent être établies en cohérence avec les limites globales.

Par limite, on entend une enveloppe de risques autorisés calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultat et de fonds propres.

En conséquence, l'activité de marché de la Caisse régionale est encadrée par un dispositif de limites complet et prudent, validé chaque année par le Conseil d'Administration, et repris dans un document unique, la politique financière de la Caisse régionale. La position de la Caisse régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration. La définition des orientations stratégiques, les décisions de mise en œuvre et le suivi de leur exécution relèvent du « comité financier » dont les membres sont :

- Le Directeur Général,
- Le Directeur Général Adjoint,
- La Directrice Finances et Risques,
- Les responsables des services concernés,
- Le Middle Office,
- Le Contrôle Permanent et Conformité,
- Les trésoriers,
- Le pôle Bretagne Gestion Financière (BGF)

Sa périodicité est mensuelle avec rédaction systématique de procès-verbaux détaillés.

Les traitements des opérations sont assurés par la cellule Back-Office Marchés (BOM) du service Info Comptable et Réglementaire (ICR). Les tickets d'opération initiés par le service Finances et Pilotage de la Performance (FPP) sont contrôlés et validés par le Middle-office (contrôle de la conformité des opérations avec les décisions prises en Comité Financier), puis enregistrés par le Back-office après réception de la validation du Middle-Office.

Les contrôles sur la nature des opérations (montant, durée, objet) sont réalisés par le Back-office qui procède également aux vérifications comptables d'usage.

Le Middle-office a en charge le reporting, la surveillance des points réglementaires et de contrôle encadrant ces activités et la déclaration des risques de contreparties.

Le dispositif de contrôle prévoit l'élaboration d'un certain nombre de contrôles périodiques de la part du service Finances et Pilotage de la Performance. Le Middle-office et le service Contrôle Permanent et Conformité exercent un contrôle de 2ème niveau. Le service Inspection de la Caisse Régionale exerce un contrôle de 3ème niveau. Par ailleurs, Crédit Agricole SA a organisé un certain nombre de remontées permettant de mieux appréhender l'évolution de nos portefeuilles (titres et dérivés, Corfou...). Les flux sont générés par le Back-Office-Marchés via l'outil KTP, contrôlés par le Middle-office qui donne son autorisation pour l'envoi des flux.

Reporting

La valorisation des instruments est réalisée par le Front-office et le Back-office indépendamment, à partir des données de marché ou des valeurs liquidatives diffusées sur Reuters. Une comparaison est faite par le Middle Office entre ces valorisations puis une validation est réalisée avant diffusion des résultats comptables. Mensuellement, un point est fait pour la Direction Financière et Risques et le Comité Financier. En complément, le reporting mensuel du Middle-office permet une diffusion plus large de ces informations à la Direction Générale, la Direction Financière et Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et les services Finances et Pilotage de la Performance et Info Comptable et Réglementaire.

4.3.5.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

a) Indicateurs

La Caisse régionale a défini un dispositif de limites fixées en fonction de la capacité de la Caisse régionale à absorber un choc.

A compter du 1er janvier 2018, la norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 qui définit le traitement comptable des instruments financiers. Ceci modifie notamment les principes de classification comptable qui tiennent dorénavant compte à la fois du modèle de gestion retenu et des caractéristiques des flux de trésorerie des titres. Sous IFRS 9, comme précédemment sous IAS 39, les portefeuilles titres classés en Banking Book portent un risque de variation de valeur pouvant impacter les états financiers du Groupe, en fonction de leur classification comptable :

- ✓ titres classés en JVR (Juste Valeur par Résultat) et JVO (Juste Valeur par résultat sur Option), impactant le compte de résultat ;
- ✓ titres classés en JCR (Juste valeur par Capitaux propres Recyclables) et JCN (Juste valeur par Capitaux propres Non recyclables), impactant les Fonds Propres ;
- ✓ titres classés en CAM (Coût Amorti), impactant uniquement les réserves de liquidité (sauf en cas de cession anticipée), à l'instar précédemment des titres classés en HTM et L&R.

De manière homogène avec les anciens principes de fixation de limites ou de seuils d'alertes en stress, l'encadrement des portefeuilles titres des entités du Groupe est structuré selon les modalités suivantes :

- ✓ Encadrement du stress « Groupe » sur les portefeuilles JVR, JVO, JCR et JCN par une limite ;
- ✓ Encadrement du stress « historique 1 an » sur les portefeuilles JVR, JVO, JCR et JCN par un seuil d'alerte ;
- ✓ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille CAM4 par un seuil d'alerte.

En conséquence, les nouvelles limites de risque sur préconisation de Crédit Agricole SA et après validation du Conseil d'Administration, désormais en vigueur sont les suivantes :

Les limites de risque

- **Limite 1 :** Le stress historique 1 an sur le portefeuille JVR, JVO, JCR et JCN
 - Seuil d'alerte est fixé à 105 M€
- **Limite 2 :** Le stress adverse Groupe sur le portefeuille JVR, JVO, JCR et JCN
 - LO est fixée à 75 M€
 - LG est fixée à 80 M€
- **Limite 3 :** Le stress historique 1 an sur le portefeuille CAM
 - Seuil d'alerte est fixé à 110 M€
- **Limite 4 :** Le stress adverse Groupe sur le portefeuille CAM
 - Seuil d'alerte est fixé à 70 M€

Les limites de pertes financières

- **Limite 5 :** La limite en perte maximum globale « Stop / loss »

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Avec : $Résultat\ économique = \Delta +/- values\ latentes\ sur\ les\ titres\ de\ placement\ +/- Values\ externalisées\ + revenus\ sur\ titres\ de\ placement$.

Résultat économique cumulé annuel depuis le 01/01 (rendement flat) :

⇒ **Stop / loss en 3 étapes :**

- Limite globale 1 : seuil d'alerte au Conseil d'Administration - 2 M€
- Limite globale 2 : seuil d'alerte au Conseil d'Administration - 3 M€
 - Si LG 2 atteinte : information au CA et réduction de l'exposition risque sur décision du Comité Financier
- Limite globale 3 : seuil d'alerte au Conseil d'Administration - 4 M€

- Si LG3 atteinte :
 - 1) sur les fonds dédiés LCR, réduction de la sensibilité et de l'exposition au spread
 - 2) sur le fonds dédié AFD, monétarisation du fonds
- **Limite 6 : La limite en perte maximum mensuelle**
 - LO est fixée à -1 M€ et +1 M€

LO : Limite Opérationnelle : seuil d'alerte au comité financier

LG : Limite Globale : seuil d'alerte au Conseil d'Administration

b) Utilisation des dérivés

Ces opérations de marché, à caractère purement spéculatif, sont destinées à prendre des positions ouvertes pour profiter d'une évolution de marché. Ces prises de position sont possibles sur tous instruments et marchés, réglementés comme de gré à gré.

La Caisse régionale n'a pas d'activité de « trading » sur les dérivés. Les dérivés « clientèle » sont majoritairement sécurisés, et seuls d'anciennes positions de macro-couverture subsistent dans ce portefeuille en « trading non actif ».

4.3.5.4 Expositions

- ❖ Limites de risque : Le seuil d'alerte global n'a pas été atteint en 2022.
- ❖ Limites de perte financière : Le seuil d'alerte n'a pas été atteint en 2022.
- ❖ Les autres indicateurs : Le seuil d'alerte n'a pas été atteint en 2022.

4.3.5.5 Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions. La Caisse régionale ne possède au 31 décembre 2022 qu'un encours de 78 M€ exposé au risque action soit l'équivalent de 4,45% du total des titres en portefeuille.

4.3.6 La Gestion du bilan

4.3.6.1 Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein de la Caisse régionale. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein de la Caisse régionale est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisse régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'Administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

4.3.6.2 Risque de taux d'intérêt global

a) Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

b) Gouvernance

La Caisse régionale gère son exposition sous le contrôle de son Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Conseil d'Administration.

La Direction de la gestion financière et le responsable des risques et contrôles permanents de la Caisse régionale participent aux Comités financiers, et s'assurent du suivi des limites.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel par le Groupe au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global de la Caisse régionale est suivie par le Comité financier.

Celui-ci est présidé par le Directeur général et comprend des représentants de la direction financière, du Pôle Bretagne Gestion Financière ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de la Caisse régionale
- il examine le respect des limites
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global proposées par le pôle Bretagne Gestion Financière.

c) Dispositif de mesure et d'encadrement

❖ Mesure

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité financier et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. Le Groupe

est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

❖ Dispositif de limites

Les limites mises en place au niveau de la Caisse régionale permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

La Caisse régionale assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

❖ Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des **caps**, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

d) Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (housse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2022 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 DECEMBRE 2022)

(en millions d'euros)	2023	2024-2028	2029-2033	> 2033
Impasses euros ⁽¹⁾	(272)	(227)	(269)	(100)

(1) Les impasses en euro sont présentées hors opération TLTRO 3 (non porteuse de risque de taux du fait de son caractère optionnel)

Sur l'année 2023, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, la Caisse régionale perdrat 2,6 M€ sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2022, soit une baisse de 1,1 % du PNB 2022 (contre une perte de 0,3 M€, soit 0,1 % du PNB 2021).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 58,9 M€, soit 4,3 % des fonds propres prudentiels totaux de la Caisse régionale.

4.3.6.3 Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de change direct en Caisse régionale provient exclusivement des opérations avec la clientèle et fait l'objet d'une couverture systématique.

Afin de s'assurer du caractère résiduel du risque de change sur l'activité clientèle, un contrôle mensuel sur la couverture des prêts en devises est effectué par le Pôle International Breton.

Le risque de change sur les OPCVM gérant des expositions en devise Euro est résiduel et est géré au travers des règles d'investissement des fonds propres et notamment le critère de volatilité qui prend en compte ce risque. Cette exposition au risque de change est mentionnée dans la grille d'analyse lors de toute décision d'investissement.

La Caisse régionale vérifie le caractère résiduel du risque de change du portefeuille d'OPCVM, une fois par an sur l'arrêté du 31 mars.

L'impact d'une baisse de 20% des devises contre € est appliqué sur toutes les lignes du portefeuille de fond propres libellé en Euro mais ayant un risque de change (indirect) non couvert. Une limite opérationnelle est fixée à 1% du PNB de l'exercice N-1 (soit 2,26 M€).

Des contrôles supplémentaires sont désormais réalisés par le Pôle International Breton (opérations à l'international) en lien avec la mise en œuvre du programme de conformité Volcker.

4.3.6.4 Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

a) Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- ✓ le maintien de réserves de liquidité ;
- ✓ l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- ✓ l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- ✓ un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre de la Caisse régionale.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

b) Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de

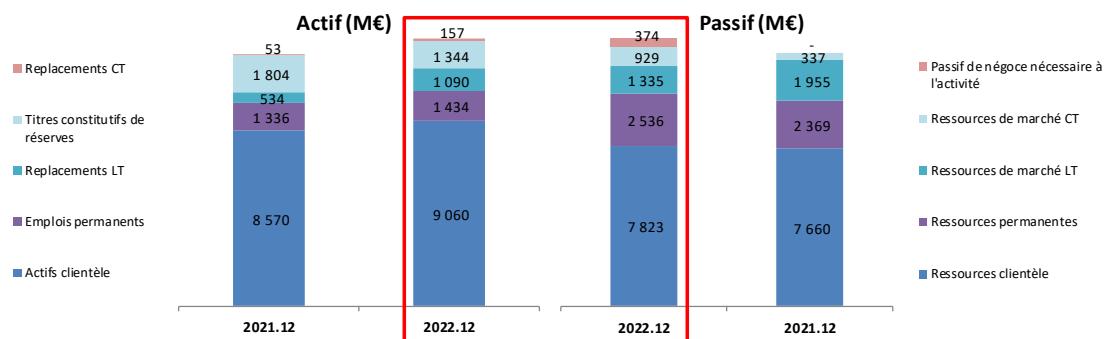
liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

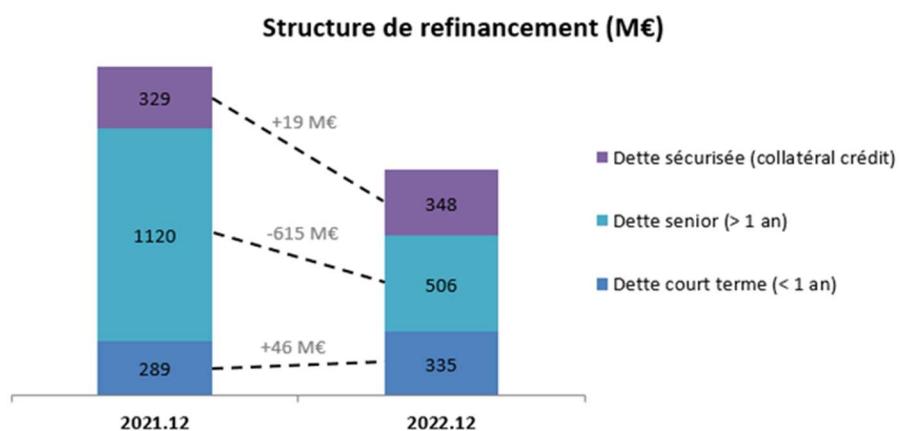
c) Gestion de la liquidité

Dans le cadre de son activité liée à la liquidité, les indicateurs chiffrés de la Caisse régionale sont exposés ci-dessous. En lien avec le développement de l'activité crédit, nous pouvons constater que les emplois permanents ont fortement progressé. De la même manière les ressources clientèle ont progressé en lien avec la progression de la collecte.

Bilan de liquidité simplifié

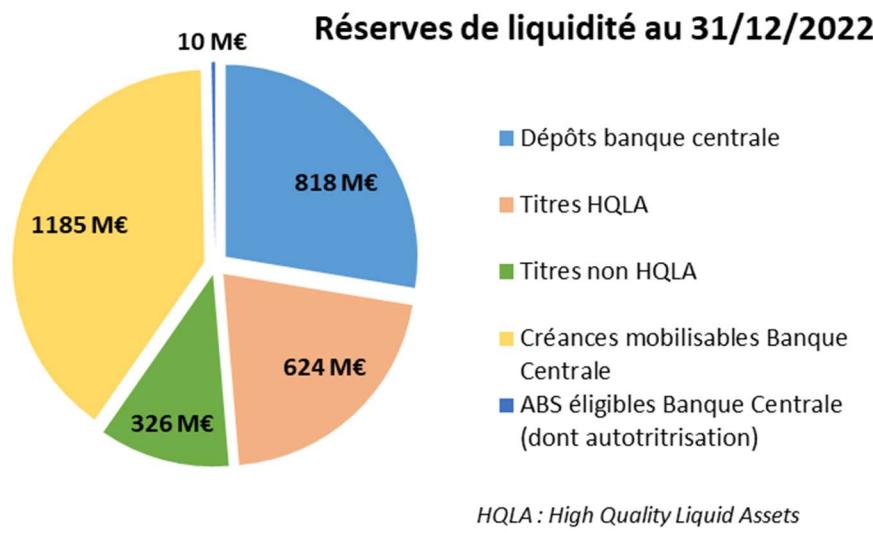


Structure de refinancement



d) Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale

Les réserves de liquidité en valeur de marché atteignent 2,963 milliards d'euros au 31 décembre 2022.



Les réserves de liquidité disponibles à fin 2022 comprennent :

1 185 M€ de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;

- 10 M€ de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques Centrales après décote ;
- 818 M€ de dépôts auprès des Banques Centrales (y compris réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 950 M€. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2022 de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques Centrales pour 624 M€, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 326 M€.

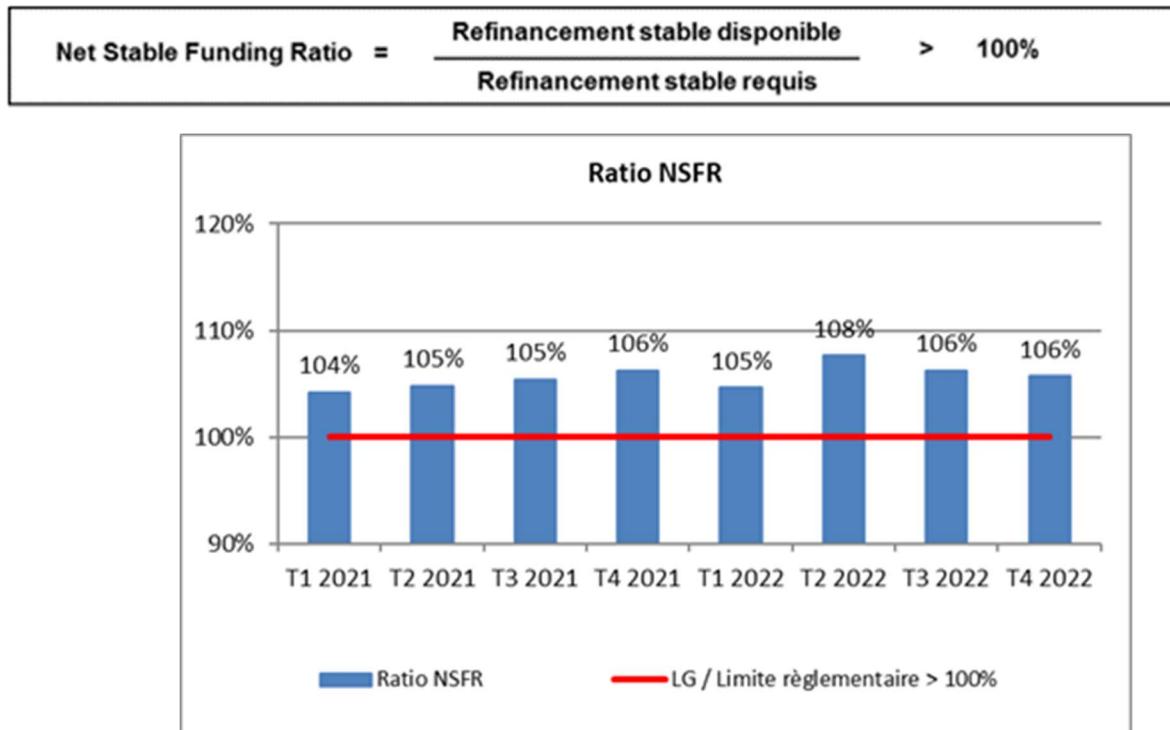
e) Ratios Réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du **Liquidity Coverage Ratio (LCR)** définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durera 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1er octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter qui était de 60 % fin 2015, de 70 % au 1er janvier 2016 et qui est passé à 80% au 1er janvier 2017. Ce seuil minimal est fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018. Au-delà de l'exigence de ratio LCR supérieur à 100%, la Caisse régionale doit disposer d'un excédent de liquidité minimum fixé à 25 M€ à fin 2022.

La Caisse régionale, comme la plupart des groupes bancaires européens, pilote son LCR avec une cible supérieure à 100 %.

	2022
	<i>Moyenne sur 12 mois</i>
Liquidity Coverage Ratio	190,8%
Réserves (a)	1398 M€
Sorties nettes de trésorerie (b)	730 M€
Déficit/Excédent de liquidité (a-b)	668 M€

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. La Caisse régionale respecte l'exigence en vigueur depuis fin juin 2021 d'un ratio NSFR supérieur à 100%.



4.3.6.5 Politique de couverture

Au sein de la Caisse régionale, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse régionale ;
- gérer les risques financiers de la Caisse régionale ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers, dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse régionale présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Les instruments financiers dérivés utilisés par la Caisse régionale sont en fonction des objectifs poursuivis, des instruments de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et de couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). A noter que la Caisse régionale de détient pas d'instruments de couverture de type Cash Flow Hedge au 31/12/2022 :

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse régionale

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de sur couverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

- La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

4.3.7 Les Risques Opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

4.3.7.1 Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- a) **Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels**

- La supervision du dispositif est assurée par le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Directeur Général ;
- La Mission en matière d'animation du dispositif et de synthèse des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et de la Caisse régionale), et maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse régionale ;

- La responsabilité des services experts dans la maîtrise de leurs risques ;
- Le Corpus de normes et procédures ;
- La déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

La qualité des données de reporting des pertes/provisions liées aux incidents risque opérationnel fait l'objet d'une vérification systématique à tout le moins trimestrielle par les entités du Groupe via une grille de contrôles locaux définie en central. De plus, le contrôle de la fiabilité des données fait l'objet d'un indicateur dédié transmis en central.

b) Identification et évaluation qualitative des risques à travers la cartographie

La révision de la cartographie s'appuie sur la LJ201-128 qui définit la méthodologie Groupe. La cartographie des risques opérationnels a pour objectifs de permettre aux responsables métier des directions opérationnelles :

- D'identifier les risques opérationnels par métiers, domaines ou processus, évalués annuellement.
- De hiérarchiser les risques opérationnels portés par activités, domaines ou processus, selon une approche structurée et formalisée, s'appuyant sur une méthodologie et des nomenclatures communes à l'ensemble du groupe Crédit Agricole.
- De définir et mettre en œuvre les plans d'actions à mener pour gérer les risques : assumer, éviter, prévenir (réduire la fréquence), atténuer (réduire l'impact) ou transférer (assurance) à la lumière de la synthèse dégageant les processus critiques et sensibles.
- Et de satisfaire aux critères qualitatifs d'éligibilité édictés par Bâle II, pour être autorisé à appliquer les méthodes « Standard » et « Avancée » de calcul des fonds propres réglementaires.

La révision de l'intégralité des processus porteurs de risques opérationnels par les Métiers est réalisée selon un plan triennal. Les résultats, ainsi que les plans d'action proposés sur les processus dits « Critiques » sont présentés pour validation en Comité des Risques Opérationnels.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.

En 2022, les Comités Risques Opérationnels ont eu lieu les 22/02, 27/06, 26/09 et 13/12. Les sujets présentés ont concerné principalement la collecte des incidents RO (pur et frontière crédit), la cartographie RO 2021, la campagne de scénarios majeurs 2022 et le périmètre de révision de la cartographie RO 2022. D'autre part, ce périmètre a également fait l'objet de présentations au Conseil d'Administration les 06/05 et 09/12/2022 conformément au Corpus.

D'autre part, la politique de gestion des risques opérationnels de la Caisse régionale précise, notamment, les indicateurs de mesure, les seuils d'alerte et les limites opérationnelles et fait l'objet d'une validation annuelle par le Conseil d'Administration. Ils constituent ainsi les niveaux de risques résiduels acceptables : le risque résiduel net (après mise en place du dispositif de prévention interne et couverture éventuelle par les assurances) est comparé au seuil de risque souhaité.

Dans la mesure où ces seuils sont dépassés, des actions correctives ou des contrôles complémentaires devront être envisagés, ainsi qu'une information aux instances concernées. Une restitution de ces indicateurs est effectuée deux fois par an auprès du Conseil (avril et décembre 2022).

En complément, le traitement des incidents sérieux ayant un impact avéré ou potentiel et devant faire l'objet d'une alerte au plus haut niveau est décrit dans la procédure d'alerte de la Caisse régionale. La procédure précise les obligations déclaratives des incidents relatifs au risque opérationnel, incluant le risque informatique dont la cybercriminalité et impactant les activités du groupe Crédit Agricole (LJ2022-002). La procédure concerne les incidents sensibles et significatifs au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 ; elle spécifie la méthode de calcul de leur seuil de significativité. Elle décrit aussi le suivi des plans d'actions relatifs à ces incidents.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Il a été déterminé sur les fondements du périmètre de « Contrôle interne » conformément

aux consignes Groupe. Il correspond à « l'ensemble des entités dans lesquelles le Groupe a la responsabilité de déployer un dispositif de contrôle interne ». Il s'agit des sociétés effectivement contrôlées par la Caisse régionale.

Différents travaux ont été menés au cours de l'année 2022 sur le domaine Risques Opérationnels afin de satisfaire aux obligations réglementaires :

- ❖ L'Analyse des scénarios majeurs : En effet, pour être en mesure de quantifier le risque opérationnel conformément à l'approche de « mesures avancées » et calculer les exigences en fonds propres associées, il convient de mener une analyse annuelle des scénarios majeurs.
- ❖ Une nouvelle campagne de cartographie des Risques Opérationnels dont l'objectif est d'apprécier le niveau d'exposition aux risques et des actions à mener pour gérer ces risques
- ❖ La collecte des incidents de type risque opérationnel dont un des objectifs est d'évaluer le coût du risque opérationnel. La formation des nouveaux déclarants est assurée au moment de la prise de fonction.
- ❖ Le rapprochement entre les données comptables et les risques opérationnels conformément à la méthodologie décrite dans la LJ2020-008 du 11/02/2020 et qui vise à s'assurer, aux différents niveaux de consolidation, de l'exhaustivité et de la fiabilité.

L'ensemble de ces travaux a pour objectif de satisfaire aux exigences de la réglementation Bâle II et permettre l'évaluation du risque opérationnel.

c) Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Les états réglementaires COREP sont communiqués par le Groupe pour contrôle. L'allocation en fonds propres est communiquée par le Groupe sur la base des incidents collectés et de l'évaluation des scénarios majeurs auxquels viennent s'ajouter deux add-on exigés par la BCE pour couvrir les risques émergents d'une part et, d'autre part, corriger l'effet de la diversification conformément à l'évolution de la réglementation. L'impact de l'add-on pour le Groupe CA, a été réparti entre les entités en AMA, à raison de 20% pour l'ensemble des CR, et de 80% pour celles du Groupe CA.sa, et par entité en prenant en compte leur PNB et coût du risque.

4.3.7.2 Méthodologie

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA). Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres est de type "Loss Distribution Approach" (LDA). Ce modèle est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées, ce qui constitue l'historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Cette liste de scénarios majeurs est révisée annuellement et couvre l'ensemble des catégories de Bâle et les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail. Pour les Caisse régionales une mutualisation des données internes est mise en œuvre permettant de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

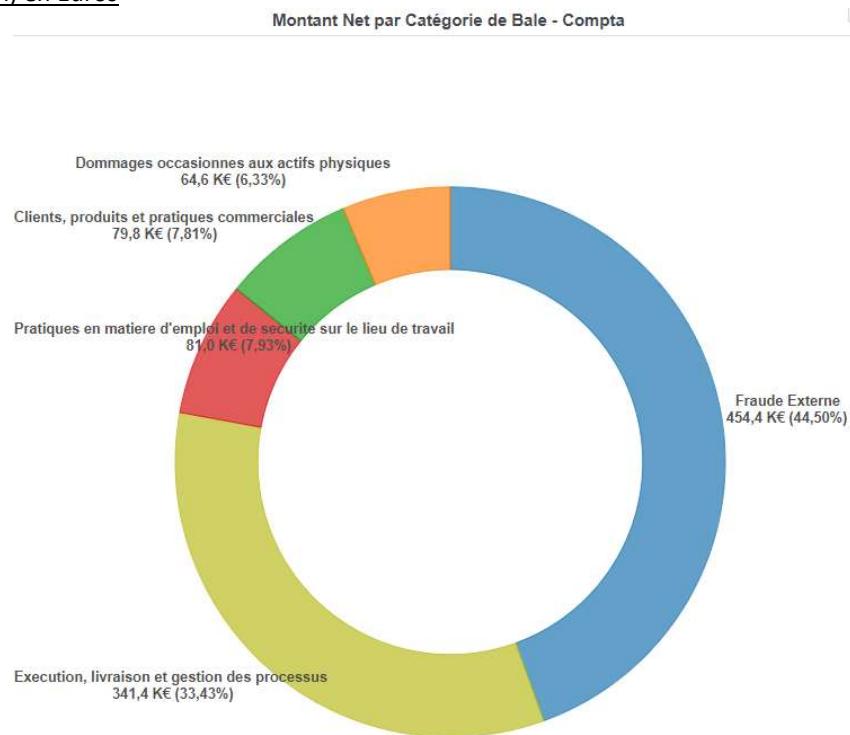
Compte tenu de cette mutualisation la charge en capital est distribuée pour chaque Caisse régionale selon une clé de répartition (coût du risque et PNB de l'année écoulée). Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. D'autre part, La qualité des données de reporting des pertes/provisions liées aux incidents risque opérationnel fait l'objet d'une vérification systématique à tout le moins trimestrielle par les entités du Groupe via une grille de contrôles locaux définie en central. De plus, le contrôle de la fiabilité des données fait l'objet d'un indicateur dédié transmis en central.

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et les Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

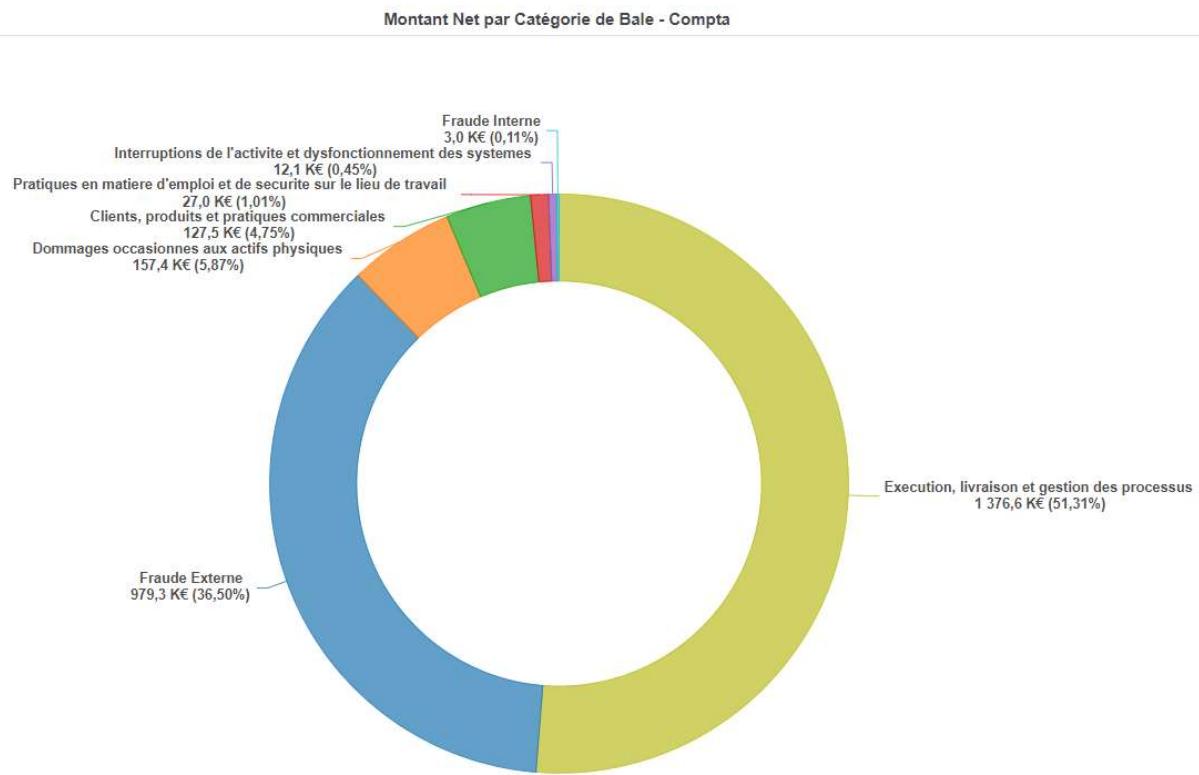
Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

4.3.7.3 Exposition

Répartition du Coût du risque (Pur et Frontière crédit) par catégorie de Bâle pour 2022 (en date de comptabilisation) en Euros



Répartition du coût du risque par catégorie de Bâle entre 2019-2022 (en date de comptabilisation) en Euros



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) mais aussi au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...) mais également, comme indiqué par la DRG ROI à l'intégration dans la collecte des gestes commerciaux trouvant leur origine dans un incident, que celui-ci soit relatif à l'entité ou à un tiers, aboutissant à une compensation financière par l'entité suite à un incident affectant le client (remboursement de fraude dont est victime le client, ...)
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...).

Suivi du coût du risque opérationnel :

Depuis 2020, le suivi du coût du RO/PNB est calculé en charge comptable, constatée dans le trimestre rapporté au PNB du Trimestre correspondant (LJ 2019-098)

Fin 2021, la Direction a validé le repositionnement du seuil de déclenchement de l'information au Conseil pour le suivi du coût de la fraude à 0,60% du PNB Global du trimestre au lieu de 0,20%. Par ricochet, le seuil global est de 1,70% du PNB Global du trimestre dont 1,50% pour le coût du risque opérationnel pur (dont 0,60% pour le coût de la fraude) et 0,20% pour le suivi du coût du risque frontière crédit.

Au-delà de ces seuils la Cr doit prendre les mesures appropriées pour atténuer les pertes afin de réintégrer les limites et de minimiser l'allocation de fonds propres au titre des risques opérationnels.

Fin 2022 :

En date de COMPTA

Indicateurs Généraux (montants en K€)	Seuils d'alerte au trimestre applicable en 2022 (CRO 14/12/2021)	Suivi des seuils et piste d'audit (répertoire appétence aux risques)								TOTAL		
		T1		T2		T3		T4				
		Montant T1/2022 en K€	Indicateur de surveillance appétence au risque % PNB Global T1	Montant T2/2022 en K€	Indicateur de surveillance appétence au risque % PNB Global T2	Montant T3/2022 en K€	Indicateur de surveillance appétence au risque % PNB Global T3	Montant T4/2022 en K€	Indicateur de surveillance appétence au risque % PNB Global T4	Montant cumulé 2022 en K€	Indicateur de surveillance en cumulé % PNB Global 2022	
Coût du risque opérationnel Net global	1,70%	-45,54	-0,08%	310,54	0,36%	43,85	0,09%	712,41	1,37%	1021,26	0,41%	0,12%
Dont coût du risque pur net	1,50%	-73,23	-0,13%	230,46	0,26%	43,85	0,09%	449,07	0,86%	650,15	0,26%	0,03%
Dont coût du risque frontière crédit	0,20%	27,69	0,05%	80,08	0,09%	0	0,00%	263,34	0,51%	371,11	0,15%	0,09%
Coût Fraude y compris RFC fraude new !	0,60%	58,6	0,10%	72,8	0,08%	101,88	0,20%	221,15	0,42%	454,43	0,18%	0,15%
		PNB Global du T1/2022	58 069	PNB Global du T2/2022	87 453	PNB Global du T3/2022	51 210	PNB Global du T4/2022	52 140	PNB Global	248 872	

Sur T4/2022, dépassement de l'indicateur du coût du risque frontière crédit (*le risque opérationnel frontière crédit est le risque opérationnel qui aggrave le risque de crédit : il diminue potentiellement ou réellement tout ou partie du recouvrement sur le capital restant dû et les intérêts et/ou augmente les coûts de recouvrement*) : 0,51% vs 0,20% (1 dossier suivi par le service en charge du recouvrement depuis 2017 et passé en perte suite à la décision du comité de recouvrement de 05/2022). Une information sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration de la Cr courant du T1/2023.

4.3.7.4 Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnel dans la mesure où les polices d'assurance répondent aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance un certain nombre de paramètres sont calculés par l'assureur (taux de couverture, taux d'assurabilité, franchise globale du sinistre). La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

4.3.8 Les Risques Juridiques

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

4.3.9 Les Risques de non-conformité

La Conformité porte la responsabilité d'insuffler au sein de la Caisse régionale une culture d'éthique, de transparence et de loyauté sans faille, en résonnance avec nos valeurs historiques que sont la proximité, la responsabilité et la solidarité ainsi qu'avec notre raison d'être.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, administrateurs, collaborateurs), la Caisse régionale a ainsi pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable.

Organisation et gouvernance

La Caisse régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que pour déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer

de la maîtrise de ces risques. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein de la Caisse régionale et dont la Direction de la Conformité Groupe (DDC) assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers au Comité Stratégique de Contrôle Interne et au Comité Conformité et Sécurité Financière. Ces Comités prennent les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité sont régulièrement présentés au Comité des risques et au Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Le dispositif est structuré et déployé au sein de l'unité Conformité du service Contrôle Permanent Conformité de la Caisse régionale. Celui-ci est rattaché à la Direction Générale de la Caisse régionale.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose également sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

La Caisse régionale a refondé en 2022 son Code de conduite qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, le code de conduite « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, la Caisse régionale a renforcé depuis 2018 (déclinaison de la Loi Sapin II) son dispositif de lutte contre la corruption.

Ainsi, la Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, la matrice des processus de cartographie des risques de corruption a été actualisée par le groupe en 2022 et sera prise en compte dans la cartographie réalisée en 2023 au sein de la Caisse régionale.

Lanceur d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, la Caisse régionale a mis en place en 2019 un outil «lanceur d'alerte», accessible sur la vitrine Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...). L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte.

Sécurité Financière

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance Client

Conformément à la feuille de route, la Caisse régionale a poursuivi en 2022 la démarche de révision du KYC (Know Your Customer) démarrée en 2021. Cette démarche de révision a fait l'objet de mesures d'accompagnement auprès des conseillers, d'un pilotage cadencé et régulier, et d'un suivi à l'aide d'indicateurs de suivi et de pilotage. Un Comité de pilotage KYC a été créé au sein de la Caisse régionale en décembre 2021. Il est à noter que la démarche visant à actualiser la Connaissance Client lors des opportunités commerciales (révision par anticipation) a également contribué à la campagne de révision en 2022. Cette démarche doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. La feuille de route 2022 de la Caisse régionale s'est inscrite pleinement dans les démarches menées au cours de l'année précédente : atteindre la cible de 100% du périmètre de révision 2022, renforcer les contrôles de la qualité, de la cohérence et de la fiabilisation des KYC (données/documents), poursuivre et amplifier la révision par anticipation afin de réduire les volumes à traiter les années suivantes, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour la Caisse régionale. Le dispositif repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

La Caisse régionale est particulièrement attentive à faire évoluer son dispositif pour répondre aux nouveaux enjeux et à s'adapter continuellement aux nouveaux risques. En 2021, la Caisse régionale a adapté son organisation du contrôle interne en matière de LCB FT à la lumière des exigences posées par l'arrêté du 6 janvier 2021. En 2022, la Caisse régionale a créé le Comité Conformité et Sécurité Financière, présidé par le Directeur Général Adjoint.

Sanctions internationales

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte de la Caisse régionale. Au niveau du groupe, ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines.

Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018 et le Groupe Crédit Agricole a achevé le 23 avril 2021 la réalisation des 118 jalons du plan remédiation OFAC, au terme de 5 années de travaux de transformation profonde destinés à renforcer la maîtrise des risques liés aux sanctions internationales. La Caisse régionale est passée en mode BAU (*Business As Usual*) OFAC depuis le S2 2021.

A noter en 2022, l'impact significatif du conflit en Ukraine avec plusieurs actions menées par l'équipe sécurité financière de la Caisse régionale en terme de : communications auprès des collaborateurs, d'analyse des flux à l'international, de reporting, ...

Prévention de la fraude

Afin de protéger les clients et préserver les intérêts de la Banque, un dispositif structuré de lutte contre la fraude est déployé au sein de la Caisse régionale. Un Responsable de la coordination de la prévention de la fraude est désigné au sein de la Caisse régionale. Un reporting régulier des indicateurs, des évolutions et des cas de fraude majeurs est réalisé au Comité Stratégique de Contrôle Interne. Des outils informatiques ont été déployés au sein de la Caisse régionale pour détecter les cas de fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux (requêtes internes et outils groupe). Des modules de formation et de sensibilisation, à l'intention des collaborateurs, font l'objet d'actualisations régulières en fonction de l'évolution des menaces et des modes opératoires des fraudeurs.

Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries

par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux...). Des actions ont été réalisées en matière de sensibilisation des collaborateurs et des clients et de renforcement des outils groupe de détection.

Afin d'améliorer l'expérience client et d'optimiser la prise en charge de la fraude carte, le pôle e-fraude basé à la Caisse d'Ille-et-Vilaine a pris en charge la fraude carte pour notre Caisse régionale depuis juin 2022.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée de la Caisse régionale. En 2022, la Caisse régionale a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté des parcours clients. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés en matière de devoir de conseil. Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière a notamment été sensiblement renforcé pour protéger davantage nos clients, autour d'une approche en trois étapes :

- Prévention : poursuite du déploiement au sein des Caisse régionales du service Alerte Découvert. Ce service permet à tout client dont le compte passe en découvert, ou au-delà de son découvert autorisé, d'en être avisé. Le réapprovisionnement du compte dans la journée permet d'éviter la facturation d'une commission d'intervention
- Détection et accompagnement des situations de fragilité avérée : mise en œuvre d'une approche par client tant au niveau de la détection que du plafonnement de certains frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte
- Rétablissement : accompagnement des clients revenus à une situation financière stable et saine

Protection des données personnelles

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du groupe Crédit Agricole déployé en 2018 a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le Privacy by Design dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe. Une attention particulière est portée sur le devoir d'information des personnes, par le biais de la Politique de protection des données personnelles de la Caisse régionale, accessible à tous. L'année 2022 a été notamment consacrée à l'actualisation du dispositif normatif du Groupe en vue d'y intégrer les dernières jurisprudences, et à la diffusion d'une nouvelle formation obligatoire pour les collaborateurs les plus exposés.

Finance durable

La Finance durable est un pilier du Projet Groupe 2022 Crédit Agricole. La Caisse régionale a entamé des réflexions sur le sujet en lien étroit avec l'ensemble des fonctions et métiers impactés (Finance, Risques, RSE).

L'intégrité des marchés

❖ Transparency des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées.

❖ Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, la Caisse régionale participe d'une part à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. D'autre part, la Caisse régionale veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures et des programmes de formations régulièrement actualisés.

En 2022, le chantier d'importance a porté sur la revue du dispositif d'encadrement permanent de l'information privilégiée, outil primordial dans la lutte contre les abus de marché.

❖ Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). La Caisse régionale a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2021, une simplification des normes Groupe FATCA/EAI a été entreprise. Cette action a eu pour objectif de rendre la compréhension de ces réglementations plus aisée pour l'ensemble des entités du Groupe tout en allégeant les normes des dispositifs devenus obsolètes.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises depuis 2021 dans l'objectif de mieux informer les clients sur les réglementations FATCA/EAI. Dans ce cadre, un portail FATCA/EAI a été mis pour les Caisses Régionales. Enfin, des actions visant à collecter des informations fiscales (le numéro d'identification fiscale – dans le cadre de FATCA et EAI) ont été réalisées depuis 2021.

Formations règlementaires

Le Groupe a poursuivi en 2022 ses travaux de mise à jour et d'enrichissement de son offre en matière de formation à la maîtrise des risques de non-conformité. Parmi les nouveautés figure une formation avancée concernant la protection des données personnelles, qui a été déployée au sein de la Caisse régionale.

Innovation et technologie : Compliance Valley

Au niveau du groupe, le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley" s'appuie sur une communauté de plus de 100 collaborateurs issus de toutes les entités du Groupe, animée pour transformer la conformité par l'innovation. Un référent "Compliance Valley" a été nommé au sein de la conformité de la Caisse régionale. Il est amené à participer ponctuellement à des réunions dédiées à l'innovation au sein de la ligne métier conformité.

La Directrice Générale,

Michèle GUIBERT

